

**Traitement et valorisation du fonds
photographique de l'Établissement de
communication et de production
audiovisuelle de l'armée (ECPAD) –
Médiathèque de la Défense**

Catherine Blum

Sous la direction d'Isabelle Westeel

Direction de la culture du conseil régional Nord-Pas-de-Calais

Remerciements

Je tiens à remercier Violaine Challéat-Fonck et le capitaine Cazorla, ainsi que les membres du personnel de l'ECPAD qui m'ont accordé les entretiens essentiels à l'élaboration de cette étude : Emmanuel Thomassin, Albane Brunel, le Commandant Coujoulat, Magdalena Mazaraki, le lieutenant Beuvier, le sergent-chef Bolopion, Bastien Chastagner, Thierry Clavel, Marie-Dominique Broudin, le lieutenant David Sbrava, Juliette Gohaud, Sophie Ftulisiak et Bastien Chastagnier.

Je remercie également Thierry Clavel, pour l'aide qu'il m'a apportée lors de la rédaction des notices de catalogage.

Enfin, mes remerciements vont à Isabelle Westeel, pour ses conseils avisés et ses relectures attentives, mais aussi et surtout pour son soutien tout au long ce travail.

Résumé :

L'ECPAD est un établissement public à caractère administratif, sous tutelle du ministère de la Défense. Il est dépositaire d'archives audiovisuelles et photographiques constitutives du patrimoine des armées. À travers une série d'exemples comparés, cette étude envisage la conciliation de la vocation patrimoniale et de la vocation commerciale de l'établissement, complémentaires et parfois divergentes, dans l'optique commune de la valorisation des collections.

Descripteurs :

Numérisation

Catalogage – illustrations, images, etc.

Traitement d'images – Techniques numériques

Histoire militaire – Fonds spéciaux

Abstract :

ECPAD is a partially government-funded institution which holds films and photographs from the French combat cameramen and photographers. How does it manage to combine both its commercial purpose and its standards of service? How does it develop its collections?

Keywords :

Digitized Images

Cataloguing of Pictures

Image processing – Digital techniques

Military history – Special Collections



Cette création est mise à disposition selon le Contrat :
Paternité-Pas d'Utilisation Commerciale-Pas de Modification 2.0 France
disponible en ligne <http://creativecommons.org/licenses/by-nc-nd/2.0/fr/> ou par courrier
postal à Creative Commons, 171 Second Street, Suite 300, San Francisco, California
94105, USA.
<http://fr.creativecommons.org/contrats.htm>

Table des matières

TABLE DES MATIÈRES	7
INTRODUCTION	9
UN ÉTABLISSEMENT PUBLIC, UNE DOUBLE MISSION	13
UNE DOUBLE IDENTITÉ ORIGINELLE	13
<i>Histoire de l'institution</i>	<i>13</i>
<i>Les missions.....</i>	<i>14</i>
<i>Un EPA devant réaliser des recettes.....</i>	<i>15</i>
COMMENT RENDRE COMPTE DE CETTE DOUBLE IDENTITÉ ?.....	15
L'ECPAD et ses tutelles	15
La Délégation à l'information et à la communication de la Défense	15
La Direction de la mémoire, du patrimoine, des archives	15
Organisation des services.....	15
Le secrétariat général	15
Le pôle de production	15
Le pôle commercial.....	15
Le pôle des archives.....	15
Organisation budgétaire	15
LES COLLECTIONS PHOTOGRAPHIQUES	15
Remarques liminaires	15
Présentation générale.....	15
Le fonds Seconde Guerre mondiale.....	15
Conservation	15
L'EPCAD REPLACÉ DANS UN CONTEXTE NATIONAL ET INTERNATIONAL	15
<i>Quelle place pour le patrimoine photographique de la Défense dans le paysage</i> <i>patrimonial et culturel français ?</i>	<i>15</i>
Une médiathèque ou un centre d'archives ?.....	15
L'EPCAD sur Internet : à la recherche d'un public et d'une identité	15
Action pédagogique et culturelle et coopération	15
<i>Spécificité institutionnelle de l'EPCAD dans le panorama international des</i> <i>établissements chargés de conserver la mémoire des armées.....</i>	<i>15</i>
<i>L'Australian War Memorial et l'Imperial War Memorial : des lieux de mémoire</i> <i>ouverts au grand public.....</i>	<i>15</i>
Les archives militaires allemandes et américaines : prédominance de la notion de fonds.....	15
Une coopération possible ?	15
LE TRAITEMENT DOCUMENTAIRE : UN ENJEU POUR LA VALORISATION	15
LES COLLECTIONS PHOTOGRAPHIQUES ET LA GESTION ÉLECTRONIQUE DOCUMENTAIRE (GED)	15
<i>Caractéristiques d'un corpus photographique : la série Terre</i>	<i>15</i>
<i>Caractéristiques d'un logiciel de GED : Armadillo.....</i>	<i>15</i>
STRUCTURATION DES NOTICES ET ALIMENTATION DE LA BASE DE DONNÉES	15

<i>En guise de préalable : la structuration des collections photographiques de l'ECPAD</i>	15
<i>De la SCPA à l'ECPAD : genèse de la description documentaire</i>	15
Remarques préalables.....	15
Considérations théoriques.....	15
La notice dans Armadillo : une efficacité éprouvée	15
Introduction des notions de valeur ajoutée et de neutralité active à la notice.....	15
<i>Autres formats, autres normes : tentatives de description documentaire</i>	15
Le format ISBD et la norme Z 44-077, une normalisation applicable ?	15
Le format Unimarc, une alternative ?.....	15
Le schéma de description Dublin Core, un avenir proche ?.....	15
Les choix d'autres établissements conservant des collections photographiques .	15
<i>L'indexation, une autre voie d'accès au document</i>	15
L'histoire des armées et de l'armement.....	15
L'histoire culturelle et l'histoire des représentations	15
LA RECHERCHE DOCUMENTAIRE	15
<i>La navigation dans Armadillo</i>	15
<i>La recherche documentaire : comparaisons</i>	15
<i>Picture Australia</i>	15
La bibliothèque du Congrès et l'université de l'Indiana.....	15
LES ARCHIVES PHOTOGRAPHIQUES DE LA DÉFENSE DANS UNE NOUVELLE ÈRE ?	15
CONCILIER VOCATION COMMERCIALE ET VOCATION PATRIMONIALE : UNE ACCEPTION POLYSÉMIQUE DE LA NOTION DE VALORISATION	15
L'ECPAD EN LIGNE : ARCHIVES PHOTOGRAPHIQUES OU BANQUE D'IMAGES ?	15
<i>Le rôle du site Internet dans la valorisation des collections</i>	15
<i>L'exemple comparé des sites Internet de l'ECPAD et de l'INA</i>	15
<i>Le cas du fonds Bettmann, preuve que commerce et culture ne sont pas antinomiques</i>	15
Un fonds photographique à vocation commerciale	15
Les droits liés à l'image, un critère discriminant ?	15
LE PATRIMOINE AUDIOVISUEL DE LA DÉFENSE, ENTRE EXIGENCE SCIENTIFIQUE ET POLITIQUE MÉMORIELLE	15
<i>Le « patrimoine des armées », tentative de définition officielle</i>	15
<i>Un établissement grand public ?</i>	15
<i>Les facteurs de dynamisme</i>	15
La mémoire, un enjeu politique et économique	15
L'histoire militaire, un centre d'intérêt	15
<i>L'exploitation commerciale</i>	15
Un vocabulaire spécifique	15
Deux axes de valorisation commerciale	15
La promotion sans publicité ou les contradictions de l'ECPAD	15
La politique éditoriale	15
LA MISSION DE VALORISATION ET SES APPLICATIONS : EXEMPLES COMPARÉS.....	15
<i>L'Almanach 1918, une initiative en interne</i>	15
<i>Une alternative : le partenariat avec les institutions scientifiques reconnues</i>	15
<i>Les limites de la politique éditoriale conçue par un service commercial</i>	15
<i>Le web 2.0 comme mode de valorisation</i>	15
CONCLUSION	15

Introduction

La notion de valorisation a pour caractéristique principale une définition polysémique. Elle désigne, parfois opportunément, tout qui ce a trait de près ou de loin à la manipulation des collections dans un but, quel qu'il soit. Une fois revêtu de cette appellation élégante, ce but en devient aussitôt plus attractif. La nécessité de numériser les fonds patrimoniaux, pour leur préservation comme pour leur mise à disposition auprès du public, n'est plus à prouver. Ainsi Thierry Delcourt peut-il affirmer « qu'il n'est plus envisageable aujourd'hui de numériser des documents sans envisager leur diffusion sur le web ¹ ». Des progrès restent cependant à faire, ainsi que le montre une enquête récente de la mission Recherche et technologie du ministère de la Culture et de la Communication : 52 % des documents numérisés ne sont pas mis en ligne ². Ramenée aux collections photographiques de l'ECPAD, la proportion tombe à 0,2 %. Il faut dire que le versement de ses collections sur Internet, annoncé depuis plusieurs années maintenant, ne cesse d'être contrarié par des difficultés diverses, notamment d'ordre technique. Pourtant, les ambitions affichées par l'établissement, à la fois agence d'images, centre de production et centre d'archives audiovisuelles de la Défense, sont bien là : apporter « une politique de service innovante » et s'attacher à la « transmission des valeurs » ³, tout en tenant compte de la spécificité de l'établissement, sous tutelle du ministère de la Défense. Les Archives nationales du Royaume-Uni se font plus explicites encore sur la nécessité d'une numérisation de masse : « pour chaque document demandé en salle de lecture, plus de deux cents sont téléchargés en ligne ».

Toute le monde s'accorde à dire que la numérisation des collections et leur mise en ligne contribuent à leur valorisation. Encore faut-il s'entendre sur la définition de ce terme, mis à part son acception très large. En effet, une grand part des attributions d'un établissement documentaire peut être assimilée à de la valorisation : traitement, catalogage ou inventaire, diffusion, action culturelle, conservation, numérisation et mise en ligne. Il semblerait que la valorisation soit une mission quasi-organique d'un établissement à vocation patrimoniale, presque un pléonasme.

Cette étude se propose de faire le point sur le travail de traitement et de valorisation entrepris par l'ECPAD et non encore achevé puisque la mise en ligne de l'ensemble des collections n'est pas accomplie. Il ne s'agit pas de dresser un bilan étape par étape, mais

¹ DELCOURT, Thierry, « Les publics ». Dans BURESI, Charlette, CEDELLE-JOUBERT, Laure (dir.). *Conduire un projet de numérisation*. Villeurbanne : Presses de l'Enssib ; Paris : Tec et Doc, 2002. (collection Boite à outils).

² BALLEY, Noëlle. « Mise en ligne des fonds patrimoniaux ». *Bulletin des Bibliothèques de France*, 2008, n° 3, p. 103-103.

³ ECPAD. *La mémoire de la nation en images* [brochure, 8 ff.]. Avant propos d'Isabelle Gougenheim, directrice de l'ECPAD.

plutôt de replacer l'activité de l'établissement dans un contexte spécifique à la Défense, puis dans un contexte national et international, grâce à des exemples comparés. Il convient également de tenir compte de la nature ambivalente de l'ECPAD, agence d'image et centre de conservation, qui introduit une ligne de tension entre impératif de rentabilité commerciale d'une part, et volonté de mettre le « patrimoine des armées » à disposition du public de l'autre.

Dépasser la frontière du secteur défense est un enjeu crucial pour l'établissement, comme pour son ministère de tutelle. Or, comment être à la hauteur de cet enjeu, lorsque l'établissement multiplie les paradoxes : une installation dans un fort, architecture militaire de défense pourtant très spacieuse, un emplacement proche de la capitale mais finalement trop excentré pour en faciliter vraiment l'accès et enfin, paradoxe des paradoxes, organe de diffusion du patrimoine de l'armée, institution réputée pour sa discrétion. Dans un souci de mise en pratique, cette étude se penche plus particulièrement sur l'image fixe, dont Michel Melot dit qu'elle « répond [à des] besoins documentaires et imaginaires différents de l'image animée »⁴, ainsi que sur une période chronologique précise : la Seconde Guerre mondiale, un sujet de prédilection du public. Avant de se prononcer sur les actions de valorisation entreprises par l'Établissement de communication et de production audiovisuelle de la Défense (ECPAD), il convient de rappeler la diversité des missions de l'établissement et de dire combien cette diversité s'accommode parfaitement d'une définition large du concept de valorisation. De la nécessité de générer des fonds propres à la mission de diffusion des collections auprès du public, il a besoin de valoriser ses collections et son activité de différentes manières et dans des directions divergentes, tout en tenant impérativement compte du contexte statutaire. Il s'agit de voir s'il existe malgré tout une harmonie entre les différentes actions entreprises et si un but commun se dégage de ces directions divergentes.

⁴ COLLARD, Claude, GIANNATTASIO, Isabelle, MELOT, Michel. *Les Images dans les bibliothèques*. Paris : éditions du Cercle de la Librairie, 1995. (Bibliothèques), p. 89.

Un établissement public, une double mission

Le terme d'agence d'images semble le plus adapté pour définir l'ECPAD, qui combine plusieurs identités en une : maison de production et centre d'archives. Cette agence d'images s'inscrit à la fois dans le passé, à travers la conservation de fonds patrimoniaux, et dans le présent, à travers une activité de production iconographique au service de la Défense. Ce lien entre ces deux temporalités s'explique par une histoire institutionnelle singulière.

Le rattachement de l'établissement au ministère de la Défense induit une autre spécificité en même temps qu'une autre ambivalence, celle de l'identité civile et de l'identité militaire. Elle se traduit très concrètement par la collaboration quotidienne entre un personnel civil et un personnel militaire ayant suivi une formation spécifique. Ils relèvent d'ailleurs chacun d'un bureau différent au sein du département des Ressources humaines. À l'autre bout de la chaîne, le public est lui-aussi « mixte », et sa variété va au-delà de cette simple distinction : personnel civil de la Défense, anciens militaires, professionnels de la presse et de l'édition, étudiants, etc.

UNE DOUBLE IDENTITÉ ORIGINELLE

Histoire de l'institution

Dans un temps long, l'origine de l'ECPAD remonte à la Grande Guerre, lorsque l'État-major de l'armée française décide d'institutionnaliser la production d'images sur le front et crée à quelques mois d'intervalle, en 1915, une Section cinématographique puis une Section photographique de l'armée, avant de les réunir en une Section photographique et cinématographique de l'armée (SPCA)⁵. Après une période d'inactivité presque complète durant l'entre-deux-guerres, le service traverse la tourmente de la Seconde Guerre mondiale avec des réorganisations successives et un redéploiement de ses antennes outre-mer, sur les divers théâtres d'opération. Ainsi, le Service cinématographique de l'armée, à l'issue du conflit, rassemble-t-il des éléments de la France libre, de l'État français et de l'ancienne SPCA de la Troisième République.

⁵ L'histoire du service, de ses origines à aujourd'hui, est retracée par Violaine Challéat-Fonck dans « Le cinéma au service de la défense, 1915-2008 », *Revue historique des armées* [en ligne], n° 252, 2008, p. 3-15. Disponible sur : <http://rha.revues.org/index361.html> Consulté le 14 novembre 2009.

Le premier signe de stabilisation survient en septembre 1947, avec l'installation au fort d'Ivry, en région parisienne, qu'il ne quittera plus jusqu'à aujourd'hui. De 1947 à 2009, il va sans dire que le statut, de même que les missions et le mode de fonctionnement de cette « agence d'images » attachée au ministère de la Défense ont été revus en profondeur. L'ancien SCA issu de la Libération devient l'Établissement de communication de l'armée en 1961, jusqu'à ce qu'un arrêté du 7 octobre 1969 le transforme en Établissement de communication et de production de l'armée⁶. Mais il est tout de même possible de discerner une continuité, ne serait-ce que dans le principe de rattachement direct des archives à leur producteur, en lieu et place du versement habituel aux Archives nationales par les administrations centrales⁷.

Dans un temps plus court, le jalon fondamental est l'année 2001 et la création d'un établissement public à caractère administratif (EPA) nommé Établissement de communication et de production audiovisuelle de l'armée (ECPAD)⁸. L'ancien Établissement cinématographique et photographique des armées (ECPA), dont les missions avaient été fixées par une instruction ministérielle datant du 13 août 1971, est ainsi rebaptisé. Il passe sous la tutelle de la Délégation à l'information et à la communication de la Défense (DICOD), qui avait remplacé en 1998 la précédente tutelle, à savoir le Service d'information et de relations publiques des armées (SIRPA). Cette refonte du statut s'inscrit dans un contexte de réorganisation générale des établissements patrimoniaux du secteur Défense, caractérisé par la création en janvier 2005 du Service historique de la Défense (SHD), service à compétence nationale issu de la fusion des quatre services historiques d'armées et de la gendarmerie nationale, et du centre des archives de l'armement et du personnel.

Les missions

Les missions essentielles demeurent inchangées : communication institutionnelle (production de documents « intéressant le ministre de la Défense », reportages d'actualité, films d'instruction et d'information et plus récemment, films institutionnels, produits éditoriaux, audiovisuels et multimédias) et un volet plus patrimonial, rapprochant l'ECPAD du centre d'archives, visant à la conservation et à la restauration

⁶ LESEIGNEUR, Jacques ; MOUNIER, Claude. *Histoire de l'ECPA*. Mémoire de maîtrise, dir. Pierre Sorlin. Version mise à jour par Michel Courty en 2001 Paris VIII, 1974, p. 41.

⁷ Avec le ministère des Affaires étrangères, le ministère de la Défense bénéficie d'une autonomie de droit par rapport à la direction des archives de France (GENET-ROUFFIAC, Nathalie. « Les documents classifiés au ministère de la Défense ». In LAURENT, Sébastien (dir.). *Archives « secrètes », secrets d'archives ? L'historien et l'archiviste face aux archives sensibles*. Paris : CNRS Éditions, 2003, p. 71-79. Nous verrons qu'au sein même des archives de la Défense, l'ECPAD possède un statut spécifique.

⁸ FRANCE. Décret n° 2001-347 du 18 avril 2001 portant sur les statuts de l'Établissement de communication et de production audiovisuelle de la défense. *Journal officiel de la République française : lois et décrets* [en ligne]. Version consolidée au 28 novembre 2008. JORF n° 94, 21 avril 2001, p. 6231, texte n° 27. Disponible sur : http://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do;jsessionid=9F3FC9327E95A7F15633B41DFEB4B322.tpdjo15v_1?cidTexte=LEGI-TEXT000005630879&dateTexte=20081127 Consulté le 23 juillet 2009.

du patrimoine audiovisuel de la Défense⁹. Il est intéressant de noter que la mission de valorisation ne se limite pas à l'une de ces deux notions mais possède un caractère transversal.

Certes, depuis les débuts de l'institutionnalisation de la production d'images au sein de l'armée française, le vocabulaire a considérablement évolué, mais la prise en compte de l'histoire du service dans le temps long est essentielle. Elle permet de comprendre la place occupée aujourd'hui par l'établissement dans le paysage des institutions patrimoniales françaises. En 1917, la SPCA doit œuvrer à « la réunion d'archives aussi complètes que possible concernant toutes les opérations militaires [...], montrer la bonne tenue des troupes, leur entrain et les actions héroïques qu'elles accomplissent. De cette façon, l'histoire conservera un souvenir authentique et indiscutable du développement de la guerre, des méthodes et des moyens techniques à l'aide desquels l'armée française est parvenue à atteindre un haut degré d'instruction militaire »¹⁰. Près de trente ans plus tard, lors du second conflit mondial, les attributions de l'organe désormais nommé Service cinématographique de l'armée sont les suivantes : création d'archives de guerre, instruction par l'image, entretien du moral et œuvre de propagande¹¹. Le travail de propagande est ici explicite et considéré comme inhérent au temps de guerre. Au-delà de ce terme aujourd'hui très connoté, se dessine une volonté de construire, par le biais de la photographie et du cinéma, un corpus de sources historiques devant intéresser l'ensemble de la nation. La volonté impérieuse de participer à l'élaboration de l'histoire, même orientée, aboutit à un vaste ensemble iconographique, renseigné et décrit par des documents secondaires, les comptes rendus des opérateurs. L'institution chargée d'en assurer la conservation s'apparente à un centre d'archives, à ceci près qu'elle est également chargée de mettre cet ensemble au service de la promotion des activités de Défense. Nous retrouvons là l'activité de valorisation qui permet d'accomplir chacune de ces tâches. Il s'agit de voir comment l'établissement parvient à prendre en compte les spécificités qui découlent de chacun de ces deux volets et éventuellement, à atteindre un équilibre voire une harmonie entre eux-deux.

L'ECPAD doit représenter par le biais de l'image son institution de tutelle, le ministère de la Défense, et tout un pan de la société française, dans sa partie militaire. Cette tâche rejoint une activité plus vaste de communication orchestrée par le ministère de la Défense autour de son activité. Le contrat d'objectifs et de moyens (COM) prévoit de « promouvoir l'esprit de défense et concourir à la visibilité en devenant l'agence

⁹ Il s'agit respectivement des alinéas 1 à 5 et 8 du décret de 2001. La mission de diffusion évoquée ensuite répond à l'alinéa 7 et une mission d'instruction et de formation dans le domaine de compétence de l'établissement, « en faveur du personnel relevant du ministre de la Défense [ou] de personnes publiques ou privées dont l'action présente un intérêt pour la défense » (art. 2, voir annexe 1).

¹⁰ D'après François Borot, qui cite ici une directive d'état-major datant du 16 novembre 1917 (id. *L'armée française et son cinéma (1915-1940)*. Thèse de doctorat d'histoire, dir. Marc Ferro, Paris X, 1978).

¹¹ *Instruction provisoire sur l'organisation et le fonctionnement du Service cinématographique de l'armée*, note n° 1210, 17 mars 1944 (SHD DAT 7 P 38, EMGG, 1^{er} bureau, organisation de l'administration centrale).

d'images de la Défense ; participer au développement de l'esprit de défense et renforcer le lien Armées-Nation ; favoriser l'accès au patrimoine audiovisuel et faire connaître le savoir-faire de l'établissement »¹².

Un EPA devant réaliser des recettes

Il a été fait mention plus haut du caractère particulier de la Défense pour tout ce qui a trait à la gestion et à la conservation de ses archives¹³. Le ministère est chargé de conserver, trier, classer, inventorier et communiquer les documents produits par son administration. Ainsi que le fait remarquer Violaine Challéat, conservateur du patrimoine actuellement en poste à l'ECPAD, à l'occasion d'un rapport de la Direction de la mémoire, du patrimoine et des archives datant de 2005¹⁴, « les textes de loi cités en référence ne comportent pas la loi sur les archives du 3 janvier 1979 ni le décret d'application concernant le ministère de la Défense (décret 79-1035 du 3 décembre 1979 relatif aux archives de la Défense, modifié par le décret 97-1254 du 29 décembre 1997) ». L'esprit des principes qui régissent l'ECPAD est cependant le même : il est le « dépositaire exclusif de tous documents et productions audiovisuelles sur tous supports réalisés par des moyens humains et techniques relevant du ministre de la Défense [et il doit] en assurer l'exploitation »¹⁵. Le rapport évoque l'ambiguïté induite par la notion de « dépositaire exclusif », qui entre en contradiction avec les attributions des anciens services historiques de la Défense, chargés de conserver les archives quel que soit leur support. Malgré ces remarques, rappelons que l'un des objectifs visés par la création de l'EPA en 2001 est une formalisation accrue de la politique d'archivage et d'inventaire des fonds. Au sein de l'établissement, ces missions sont dévolues au pôle des archives. En guise de bémol toutefois, Violaine Challéat souligne que « la DICOD et le ministère n'ont pas saisi l'occasion de la mise en place de l'EPA pour réfléchir à la pertinence de la double mission de l'établissement, production et conservation des archives. Ceci est en effet d'autant plus regrettable que dans le même temps, la [Direction de la mémoire, du

¹² ECPAD (Établissement de communication et de production audiovisuelle de la défense). *Rapport d'exécution du contrat d'objectifs et de moyens 2005-2007*. Version définitive. 8 juillet 2005, 95 p.

¹³ Décret n°79-1035 du 3 décembre 1979 relatif aux archives de la défense. Version consolidée au 17 octobre 2009. URL : http://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do;jsessionid=C5B08363F76ED9B92B920713F8C4F141.tpdjo13v_1?cidTexte=JORFTEXT000000501016&dateTexte=20091117 Consulté le 17 novembre 2009.

¹⁴ Son travail, auquel il est fait référence à plusieurs reprises, dresse un bilan tout à fait intéressant pour la première partie de cette étude (*Les archives audiovisuelles et photographiques au ministère de la Défense*. Rapport de mission, Direction de la mémoire, du patrimoine, des archives. Septembre 2005, p. 4-5). La DMPA est présentée p. 15.

¹⁵ FRANCE. Décret n° 2001-347 du 18 avril 2001 portant sur les statuts de l'Établissement de communication et de production audiovisuelle de la défense. *Journal officiel de la République française : lois et décrets* [en ligne]. Version consolidée au 28 novembre 2008. JORF n° 94, 21 avril 2001, p. 6231, texte n° 27. Disponible sur : http://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do;jsessionid=4E9D557532962049C21319EB781A6CF7.tpdjo15v_1?cidTexte=JORFTEXT000000579197&dateTexte=20081127 Consulté le 23 juillet 2009 Consulté le 17 novembre 2009.

patrimoine, des archives] travaillait à la modernisation de la fonction “ archives ” au sein du ministère»¹⁶.

L'équilibre entre les deux missions de l'établissement n'est pas évident à plus d'un titre. Le positionnement de la tutelle a son importance : la DICOD a tendance à privilégier la mission de production audiovisuelle et donc la fonction d'agence d'images de l'EPCAD, au détriment de la mission patrimoniale et de la fonction de centre d'archives. Ce positionnement s'est traduit par un traitement inégal, en moyens tant financiers qu'humains, en cours de rééquilibrage actuellement. Depuis 2006, la fonction archives est le premier poste d'investissement¹⁷.

COMMENT RENDRE COMPTE DE CETTE DOUBLE IDENTITÉ ?

Avant tout et pour comprendre le fonctionnement général de l'établissement, il est important de garder à l'esprit une division en trois pôles bien distincts : pôle de production, pôle commercial et pôle des archives, reliés par un secrétariat général transversal. Leur articulation est essentielle à un bon fonctionnement de l'ensemble. Cette étude s'attache en particulier au pôle des archives et tente d'entrevoir les rapports entretenus avec ses voisins. Ainsi que les intitulés le suggèrent, le pôle de production est davantage rattaché à l'activité d'agence de production iconographique et au volet de communication institutionnelle, et le pôle des archives s'occupe davantage du volet patrimonial. Le pôle commercial est l'interface entre l'EPCAD et ses publics ; sa vocation marchande l'amène à faire le lien entre l'établissement et l'extérieur.

L'EPCAD est placé sous la tutelle de la DICOD et lié à son ministère de tutelle par un Contrat d'objectifs et de moyens (COM) de trois ans signé conjointement par le ministre et par le président du Conseil d'administration.

Son directeur est nommé par arrêté du ministre de la Défense¹⁸. Son adjoint est un officier supérieur qui exerce les responsabilités de chef de corps. À la direction sont rattachés le cabinet, les chargés de missions (conduite de la réforme, contrôle de gestion et relations avec le conseil d'administration) et le service de communication. Ce principe du binôme mixte se retrouve à une échelle moindre, dans d'autres directions : celle du secrétariat général par exemple, placé sous l'autorité d'un administrateur civil assisté d'un officier du commissariat de l'armée de Terre.

¹⁶ (Les archives audiovisuelles et photographiques au ministère de la Défense. Rapport de mission, Direction de la mémoire, du patrimoine, des archives. Septembre 2005, p. 7).

¹⁷ La fonction production et la fonction archives représentaient respectivement 44 % et 21 % des dépenses d'investissement en 2005 (budget primitif), contre 31 % et 52 % en 2006 (budget prévisionnel), d'après EPCAD. *Rapport d'exécution du contrat d'objectifs et de moyens 2005-2007*. Version définitive. 8 juillet 2005, p. 29.

¹⁸ Le fait qu'un civil, qui plus est une femme, occupe ce poste depuis 2004 peut d'ailleurs être considéré comme un signe d'ouverture.

Un agent comptable remplit des missions de paiement des dépenses, de recouvrement des recettes et fonction de contrôle ; c'est un inspecteur du trésor nommé par le ministre de l'Économie, des Finances et de l'Industrie.

Un Conseil d'administration se réunit trois fois par an. Il est composé d'un président, représentant de l'État-major des armées, des trois armées et de la gendarmerie, du Secrétariat général de l'administration, de la Délégation générale de l'armement, du Contrôle budgétaire et du Centre national de la Cinématographie, ainsi que quatre personnalités qualifiées désignées par les ministères de l'Éducation nationale, de la Culture et de la Communication, des Affaires étrangères et de la Défense¹⁹.

L'ECPAD et ses tutelles

La Délégation à l'information et à la communication de la Défense

S'il jouit d'une autonomie de gestion, l'établissement doit néanmoins rendre des comptes à un conseil d'administration au sein duquel siègent des représentants de ses tutelles. La plus directe est la Délégation à l'information et à la communication de la Défense (DICOD)²⁰, créée par le décret 98-641 du 27 juillet 1998, avec entre autres missions, la conservation des productions photographiques et audiovisuelles qui lui sont confiées. Dans les faits et pour accomplir cette mission, les rôles se répartissent de la manière suivante : l'ECPAD est le maître d'œuvre, la DICOD, le maître d'ouvrage. Cette dernière pilote les « médias de la Défense » auxquels contribue l'ECPAD (*Armées d'aujourd'hui*, WebTV Défense ou encore, en projet, la Défense sur Dailymotion²¹). Elle intègre un « bureau recueil veille des médias » effectuant une activité de veille sur la presse télévisée [qui] réalise et diffuse des dossiers audiovisuels à l'intention des officiers et des conseillers en communication servant en opérations extérieures²². La DICOD est l'organisme à l'origine de la création de l'EPA en 2001 et son représentant siège au conseil d'administration.

La Direction de la mémoire, du patrimoine, des archives

Un autre partenaire régulier de l'ECPAD est la Direction de la mémoire, du patrimoine, des archives, qui dépend du Secrétariat général pour l'administration de la Défense et qui a été créée en 1999²³. Elle possède trois grands domaines de compétences : l'immobilier et l'environnement ; la politique culturelle, éducative, de mémoire ; les

¹⁹ Voir également l'organigramme joint en annexe 2 (ECPAD. *Livret d'accueil des nouveaux arrivants* [brochure]. 2008.).

²⁰ <http://www.defense.gouv.fr/dicod> Consulté le 17 novembre 2009.

²¹ <http://www.dailymotion.com/portal/defense> Consulté le 17 novembre 2009.

²² DE LEPINAY, Jean-Yves. « Repérages dans un paysage contrasté : évolution, situation et perspectives du traitement documentaire des images animées ». *Documentaliste – Sciences de l'information*, vol. 42, n° 6, décembre 2005, p. 412-419.

²³ http://www.defense.gouv.fr/sga/decouverte/organisation/direction_de_la_memoire_du_patrimoine_et_des_archives_dmpa Consulté le 18 novembre 2009.

archives et les bibliothèques. Ces deux dernières compétences intéressent plus particulièrement notre étude. Un bureau de la politique des archives et des bibliothèques a des fonctions de contrôle scientifique et technique, d'examen des demandes de dérogation. Outre ces fonctions, il effectue des inspections des services d'archives et des bibliothèques autres que le SHD et se charge de la veille scientifique et juridique en archivistique et bibliothéconomie. La DMPA définit les grands axes d'une politique mémorielle dont les thèmes sont en lien avec la Défense. La DMPA participe activement à l'élaboration du contrat d'objectifs et de moyens de l'ECPAD et, tout comme la DICOD, envoie un représentant siéger au conseil d'administration de l'établissement.

Organisation des services

Le secrétariat général

Il constitue le soutien administratif et technique de l'établissement et se compose d'un département budgétaire et financier, d'un département de la Commande Publique (CDP), qui centralise et coordonne tous les achats de l'établissement (selon le code des marchés publics). Il est divisé en six départements (affaires juridiques, ressources humaines, systèmes d'information, soutien technique, infrastructure, service général).

Le pôle de production

C'est l'incarnation du volet communication évoqué en introduction. Son rôle se décline en deux compétences, celle d'agence d'images du ministère et celle de centre de production audiovisuelle. La première est spécifiquement institutionnelle, la seconde s'ouvre sur les partenariats extérieurs. Il se compose de trois départements :

- le département Post-production/Actualité (DPPA), réorganisé en 2008 autour du système AVID Interplay qui facilite le travail en réseau et en numérique. Il participe à la fabrication des produits audiovisuels, du *Journal de la Défense* (diffusé sur *La Chaîne parlementaire Assemblée nationale*). Il retransmet aux chaînes de télévision et aux agences d'images les réalisations des équipes en opérations extérieures (OPEX), par satellite. Un monteur d'astreinte est disponible 24/24h pour traiter les images envoyées. Celles-ci sont libres de droit pendant trente jours. Un serveur FTP a été mis en place en 2008 pour la presse écrite.
- le département Moyens de tournage (DMT) réunit 40 spécialistes (opérateurs de prise de vue, de prise de son, photographes, éclairagistes, machinistes). La majorité de ces personnels est armée par des militaires ; ce sont les descendants des opérateurs aux armées, parfois qualifiés de « soldats de l'image ».
- le département Multimédia (DMM) intervient à la fin de la chaîne de production, par l'intégration des films et des médias sur un support numérique (CD et DVD). Une

équipe de production, qui rassemble infographistes, maquetistes, intégrateurs multimédia, webmasters et techniciens de l'image numérique contribue par exemple à la création de visites virtuelles et à l'habillage de site Internet. Un labo photo, rattaché au département, réalise les tirages numériques, par exemple pour une exposition.

Le pôle commercial

Il répond aux demandes de production audiovisuelle ou éditoriale et gère le développement des produits commerciaux. Une direction commerciale coordonne et organise le plan de charge de l'établissement pour toute la production audiovisuelle, les activités d'édition (qu'elles soient le fruit d'une initiative de l'établissement, d'une commande extérieure ou bien qu'il s'agisse d'une coproduction). Dans les limites fixées par le statut de 2001 et conformément aux règles de fonctionnement d'un EPA, le pôle met en œuvre une politique commerciale. Tout comme le pôle de production, il se compose de 3 départements :

- le département Suivi des productions (DSP) qui supervise toutes les réalisations (du contact avec le commanditaire à la livraison du produit final). Doté d'une fonction de coordination, il s'occupe du suivi administratif, juridique et financier et éventuellement de la commercialisation, de la diffusion et de la promotion.
- le département Ventes, en contact avec le public ou plus exactement la clientèle, que ce soit par courrier (vente par correspondance) ou en personne (lors de manifestations). Une boutique est située dans le bâtiment de la médiathèque mais son activité est remise en question par la création récente de l'*e-boutique*. Il est chargé de la gestion des droits d'exploitation des images. Une cellule dédiée veille à la bonne utilisation des images dans la presse, les émissions de télévision ou sur Internet.
- le département Publications de la Défense exerce une mission de régie publicitaire pour les magazines de la Défense (par exemple, *Armées d'aujourd'hui*) et gère les abonnements payants.

Le pôle des archives

Il est dirigé par un conservateur du patrimoine ; ses attributions sont identiques à celles d'un service d'archives public : la conservation, la restauration et la mise à disposition des fonds. Signalons au passage que c'est le pôle des archives qui est chargé de la mise en œuvre du Plan de sauvegarde et de numérisation (PSN). Tout comme les pôles commercial et Production, il se divise en trois départements :

- le département Conservation-Restauration qui a pour fonction la collecte (production interne, versement des différents centres de production du ministère et dons de particuliers) et qui s'occupe, dans le cadre du Plan de sauvegarde et de numérisation

(PSN), de la préparation des lots pour les entreprises sous-traitantes ainsi que du contrôle qualité au retour des documents.

- le département de l'enrichissement documentaire, au sein duquel des chargés d'étude documentaire établissent le légendage et l'indexation des fonds dans la base de données « Médiathèque de la Défense »²⁴.

- le département consultation des fonds, matérialisé par le bâtiment de la médiathèque, situé au centre du fort, ouvert 44 heures par semaines (dont une nocturne le jeudi instaurée depuis la rentrée 2009) au public comme au personnel. Dix postes informatiques permettent d'interroger la base, sur place uniquement ; une aide à la recherche est proposée.

Organisation budgétaire

Sur le plan budgétaire, l'EPCAD est fortement dépendant de la subvention annuelle allouée par le ministère de la Défense, en compensation de la mission de Service public qui lui est confiée, la mission d'intérêt général à caractère administratif étant ici la conservation des archives audiovisuelles du ministère. Le mode de financement est celui d'un établissement public à caractère administratif : personne morale créée pour gérer un service public, il obéit aux règles de la comptabilité publique et dispose d'une autonomie de gestion²⁵. La subvention lui permet entre autres d'assumer les rémunérations et charges sociales des personnels affectés à l'établissement. Elle est cependant amenée à connaître des évolutions, notamment dans le cadre de la Révision générale des politiques publiques (RGPP), et par conséquent à modifier le fonctionnement interne de l'établissement, et en particulier l'articulation avec les recettes propres²⁶.

Intitulé de l'action	PLF 2010 crédits directs (y.c. FDC et ADP)
Direction et pilotage	66 850 341
Fonction de contrôle	28 574 468
Gestion centrale	460 569 826
Politique immobilière	962 005 081
Systèmes d'information, d'administration et de gestion	147 373 659
Accompagnement de la politique des ressources humaines	365 551 983
Promotion et valorisation du patrimoine culturel	53 726 403
Communication	41 252 991
Restructurations	362 328 850
Total	2 488 233 602

1. Budget de la mission Défense dans le cadre de la loi des finances publiques 2010

²⁴ Médiathèque de la Défense © est le nom de la base de données sur laquelle sont centralisés, au fur et à mesure de l'avancée du PSN, tous les fonds documentaires de l'établissement.

²⁵ DEBBASCH, Charles. *Institutions et droits administratifs : tome 1 : Les structures administratives*. 5^e édition mise à jour. Paris : PUF, 1999, p. 121-125.

²⁶ FRANCE. Site de la révision générale des politiques publiques. La RGPP au ministère de la Défense. URL : <http://www.rgpp.modernisation.gouv.fr/index.php?id=36> Consulté le 27 novembre 2009.

L'action « Promotion et valorisation du patrimoine culturel » représente un peu plus de 2 % des crédits alloués à la mission Défense, « destinés à sensibiliser le public à la culture militaire, par la mise en œuvre de la politique culturelle de la défense, la mise en valeur de son patrimoine et la gestion et la valorisation des archives historiques de la défense ».

Elle a été créée en 2009 et scindée en deux sous-actions représentatives de la « politique culturelle » du ministère : Action culturelle et mise en valeur du patrimoine, Gestion et communication des archives historiques de la Défense. La première consiste en la vulgarisation du patrimoine, des archives et des bibliothèques de la Défense, la seconde consacre ses moyens au SHD uniquement. L'action « Communication » représente environ 1,6 % des crédits alloués ; elle correspond aux crédits de la DICOD et son établissement sous tutelle, l'ECPAD, consacrés à cette fonction²⁷. La diversité des missions assurées par ce dernier transparait nettement si l'on étudie la question du point de vue financier.

En adéquation avec ce nouvel équilibre, le rôle et la marge de manœuvre du pôle commercial et plus généralement, la dimension « marchande » de l'ECPAD, sont susceptibles d'être révisés. Cette problématique rejoint celle portant sur le fonctionnement de l'établissement, qui a besoin de générer des fonds propres et des recettes, et sa qualité d'EPA. C'est bien ce statut qui entre en ligne de mire, car à bien des égards, l'ECPAD présente des caractéristiques proches de celles d'un Établissement public à caractère industriel et commercial (EPIC), car il n'y a « pas d'obstacles à la commercialisation des produits de son activité, c'est-à-dire de son fonds documentaire »²⁸. Dernièrement, l'ECPAD a développé son axe de formation, dans l'objectif de devenir un centre de formation aux métiers de l'image²⁹. Cet axe s'inscrit dans la fonction Communication évoquée au paragraphe précédent, qui est vouée à être mutualisée dans le cadre de la RGPP³⁰.

Le *Contrat d'objectifs et de moyens 2005-2007* indique d'ailleurs que « l'établissement s'efforcera [...], dans les limites imposées par son statut, d'accroître son chiffre d'affaires courant »³¹. Quatre ans plus tard, le *Contrat d'objectifs et de moyens 2009-2011* se propose, comme deuxième axe stratégique, de « promouvoir le patrimoine et d'augmenter les revenus de l'activité commerciale »³². Pour l'ECPAD, la dualité est

²⁷ FRANCE. Performance publique. Analyse des coûts du programme et des actions. URL : <http://www.performance-publique.gouv.fr/farandole/2010/pap/html/DBGPGMANALCOUTPGM212.htm> Consulté le 27 novembre 2009.

²⁸ Selon Violaine Challéat, qui cite l'*Étude pour le passage de l'ECPA au statut d'EPA* présentée par la DICOD en février 2000 (*Les archives audiovisuelles et photographiques au ministère de la Défense*. Rapport de mission, Direction de la mémoire, du patrimoine, des archives. Septembre 2005, p. 3).

²⁹ Rappeler éventuellement l'alinéa 7, art. 2 du décret (en signe d'ouverture ?).

³⁰ ECPAD (Établissement de communication et de production audiovisuelle de la défense). *Contrat d'objectifs et de moyens 2009-2011*. Novembre 2008.

³¹ ECPAD (Établissement de communication et de production audiovisuelle de la défense). *Rapport d'exécution du contrat d'objectifs et de moyens 2005-2007*. Version définitive. 8 juillet 2005, 95 p.

³² ECPAD (Établissement de communication et de production audiovisuelle de la défense). *Contrat d'objectifs et de moyens 2009-2011*. Novembre 2008, p. 19.

donc une permanence. Un chiffre d'affaire annuel en croissance est clairement attendu de la part de l'ECPAD. Celui-ci n'est heureusement pas censé couvrir tous les frais de fonctionnement et d'investissement, qui sont couverts grâce à la subvention du ministère de la Défense.

Le budget 2009 s'élève à 25 millions d'euros, dont près des 4/5^e sont apportés par la subvention. Il est dépensé selon la répartition suivante :

- chapitre personnel (rémunérations et charges sociales) : 17 100 millions d'euros ;
- chapitre fonctionnel (dépenses de fonctionnement) : 6 208 millions d'euros ;
- chapitre investissement (dépenses d'investissement) : 1 721 millions d'euros.

À titre indicateur, le chiffre d'affaires de l'établissement (constitué par la vente de produits finis, les travaux de production, d'édition, les travaux photographiques et la vente des droits d'images et produits liés aux revues de la défense) s'élève à 2 875 141 € en 2008³³.

Les investissements ont permis de mettre en œuvre deux programmes pluriannuels : le PSN (900 000 € en 2009) et le plan de rationalisation de l'outil vidéo (155 000 € en 2009), ainsi que le plan d'équipement annuel de l'établissement (514 000 €) et des travaux d'infrastructure (153 000 €).

LES COLLECTIONS PHOTOGRAPHIQUES

Remarques liminaires

Pour qualifier les collections photographiques de l'EPCAD, le premier mot qui vient à l'esprit est « profusion ». Ce caractère massif du fonds photographique s'explique principalement par le fait qu'il se compose, dans sa majeure partie, d'une production iconographique institutionnelle quasi-continue, à visée historique, documentaire et encyclopédique. En effet, les opérateurs en mission ne se focalisaient pas exclusivement sur les activités militaires. Le fonds Indochine contient par exemple un grand nombre de paysages et portraits des populations. Ainsi les collections photographiques illustrent-elles non seulement l'histoire de l'Armée française, de ses unités, de son matériel et des opérations militaires, mais peuvent également, selon l'approche adoptée, renseigner l'histoire culturelle, l'histoire des médias et des représentations ou encore l'anthropologie.

Dès le début de cette étude, l'homologie de l'ECPAD avec une agence d'images est relevée. À propos de la photographie de presse justement, l'historien de l'art François Soulages dit qu'elle se trouve « au croisement de cinq exploitations possibles :

³³ ECPAD (Établissement de communication et de production audiovisuelle de la défense). *Rapport d'activité 2008*. 7 avril 2009, p. 9.

exploitation idéologique, exploitation politique, exploitation médiatique, exploitation documentaire, exploitation artistique »³⁴. Il est possible de comparer le cas des collections iconographiques de la Défense avec celui des collections de l'ancienne Agence générale des colonies, une structure qui s'est caractérisée par sa pérennité, malgré les changements de régime et les modifications de sa terminologie³⁵. Elles-aussi vectrices d'une idéologie, les photographies devaient constituer un ensemble cohérent, destiné à être diffusé à grande échelle. Elles sont aujourd'hui conservées par le Musée du quai Branly³⁶.

À l'instar de cet ensemble iconographique, fruit d'une activité institutionnelle activement soutenue par l'État, les chiffres décrivant de manière quantitative les fonds conservés à l'ECPAD sont éloquentes : 3 millions d'images fixes, soit 135 000 plaques de verre, 562 autochromes, 2 700 000 négatifs souples nitrate et acétate, 50 000 diapositives et 500 000 clichés numériques³⁷. À titre de comparaison, le département Estampes et photographie de la BnF, la Médiathèque de l'Architecture et du Patrimoine et la Bibliothèque de Documentation internationale contemporaine (BDIC), possèdent respectivement 4 millions, 2 millions et 855 000 photographies³⁸. À l'étranger, la Bibliothèque du Congrès possède une collection de 13 millions de photographies³⁹.

Présentation générale

Le corpus photographique est organisé en fonds, illustrant les périodes historiques significatives de l'armée française, à commencer par les conflits dans lesquelles elle a été impliquée : Première Guerre mondiale (110 000 clichés), Seconde Guerre mondiale français et allié (104 500 photographies). Deux fonds sont consacrés à la présence française outre-mer, et aux conflits concernés. Le fonds Indochine et le fonds Algérie rassemblent respectivement 90 000 et 157 000 photographies prises entre 1945 et 1956, et entre 1945 et 1964. Un fonds général, contenant 2 millions de clichés, va de 1946 à l'année en cours moins 5 ans. Un fonds Actualité prend la suite du fonds général, et couvre les cinq dernières années, soit 150 000 clichés.

L'ECPAD conserve également des fonds privés (33 500 photographies) issus de sa politique de dons, ainsi que les fonds d'autres institutions, parfois extérieures à la

³⁴ COUANET, Catherine, SOULAGES, François, TAMISIER, Marc (dir.). *Politiques de la photographie du corps*. Langres : 2007, p. 15.

³⁵ D'après Sandrine Lemaire (« L'Agence générale des Colonies : instrument de propagande républicaine et terreau d'une culture coloniale ». Dans ROLLAND, Denis ; GEORGAKAKIS, Didier ; DÉLOYE, Yves. *Les Républiques en propagande. Pluralisme politique propagande : entre déni et institutionnalisation, XIXe-XXe siècles*. Colloque, IEP Strasbourg, IEP Paris, Paris : L'Harmattan, 2006, p. 161-173.

³⁶ PELTIER, Carine. « L'iconothèque du musée du quai Branly », *Bulletin des Bibliothèques de France*, 2007, n° 4, p. 10-11.

³⁷ ECPAD. *La mémoire de la nation en images*. Brochure, 8 ff.

³⁸ FRANCE. DIRECTION DE LA DOCUMENTATION FRANÇAISE. *Le répertoire ICONOS : sources photographiques en France, 8^e édition*. Paris : La Documentation française, 1999. (Photodoc).

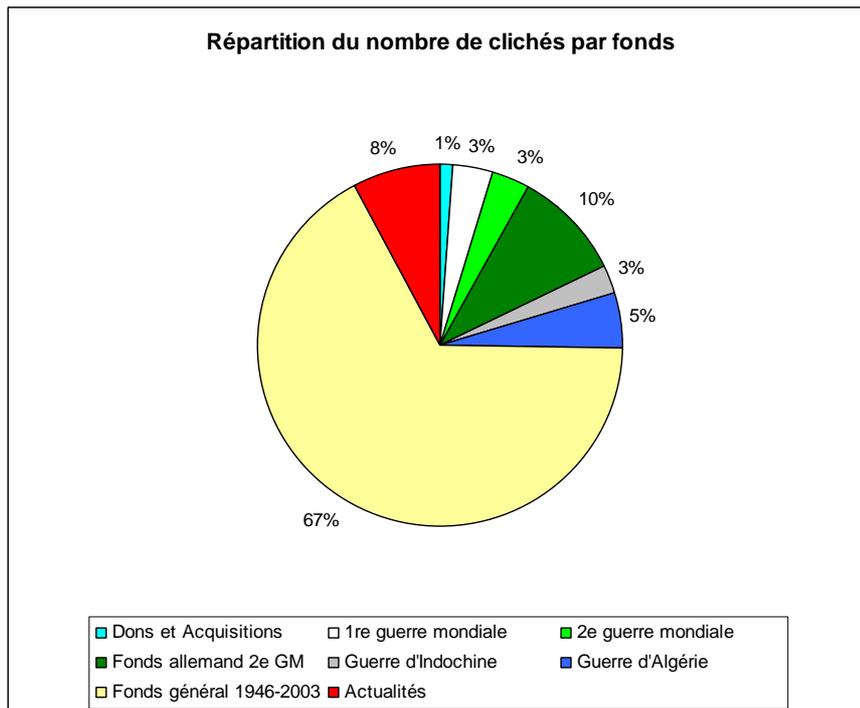
³⁹ LIBRARY OF CONGRESS. *A Brief History of the Library of Congress : the Collections* [en ligne]. Dernière mise à jour : 27 mars 2006. URL : <http://www.loc.gov/loc/legacy/colls.html> Consulté le 15 décembre 2009.

Défense, qui profitent d'espaces de stockage volumineux. Le fonds Défense désigne les dizaines de versements de photographies et de films réalisés par les unités et les Organismes d'information et de communication de la Défense (OICD), dans le cadre de conventions signées en 2008. En 2005, *La Documentation française* transfère 76 000 clichés pour leur conservation, leur gestion et leur diffusion, correspondant à quatre fonds différents (Seconde Guerre mondiale, Afrique noire francophone, Images de France et Vues aériennes obliques). Il est prévu que le SHD-Air, qui externalisait auparavant son stockage auprès d'une société privée, reverse ses fonds photographiques à l'ECPAD. Ainsi la conservation des collections présenterait-elle une plus grande cohérence, en plus d'être gérée en interne.

Le fonds Seconde Guerre mondiale

Cette étude s'attache plus particulièrement aux collections de la Seconde Guerre mondiale, qui sont un cas exemplaire de l'activité parcellaire de l'organe de production iconographique de l'armée française, fortement liée aux bouleversements politiques. La composition du fonds Seconde Guerre mondiale, en séries chronologiques distinctes selon l'armée et le service de production, est le reflet d'un parcours institutionnel tortueux, de septembre 1939 à décembre 1945 : Campagne de France (Troisième République), Vichy (1940-1944), Londres (France combattante, 1940-1945) et enfin France libre (1942-1945). Un fonds Deuxième Guerre mondiale allemand en est le pendant : il provient de la partie française d'une prise de guerre réalisée en 1945 par l'armée américaine et composé de 1 117 films et 357 000 photographies. Les différents fonds se répartissent selon les proportions suivantes⁴⁰ :

⁴⁰ ECPAD, département Traitement et Consultation des Fonds. *Les chiffres de l'année 2008*. Document interne, p. 1.



Le fonds Seconde Guerre mondiale représente 3 % de l'ensemble du corpus photographique, soit autant que le fonds Indochine. Pour être complet, il faut ajouter à cela le fonds allemand (10 % des collections), mais l'importance volumétrique de ce fonds est quelque peu diminuée par l'absence de documents secondaires le renseignant. Dans son rapport datant de 2005, Violaine Challéat-Fonck émet une remarque révélatrice de la place de la photographie dans les collections d'images. « Documents et productions audiovisuelles » est l'expression employée dans le texte de 2001. L'inclusion de l'image fixe dans ce groupe est sous-entendue au lieu d'être clairement explicitée⁴¹.

Conservation

Les collections photographiques se déclinent en trois supports différents : nitrate de cellulose (pour des images antérieures à 1945), triacétate de cellulose et verre.

Les images fixes sont conservées dans une négathèque équipée de stockeurs à bac rotatif, à une température de 19°C et à une humidité variable. Elles sont protégées dans des pochettes en papier ou en plastique en fonction du support. Une campagne de vérification et de surveillance sanitaire a été lancée en 2005, par le biais d'un sondage (986 négatifs) et l'application d'une bande de papier de PH neutre qui vire en fonction de l'humidité. Il s'est avéré qu'une centaine d'entre eux était détériorée.

⁴¹ *Les archives audiovisuelles et photographiques au ministère de la Défense*. Rapport de mission, Direction de la mémoire, du patrimoine, des archives. Septembre 2005, p. 5.

L'EPCAD REPLACÉ DANS UN CONTEXTE NATIONAL ET INTERNATIONAL

L'équilibre entre mission de production et mission patrimoniale auquel doit aboutir l'établissement n'est pas seulement une problématique liée à la gestion en interne, il induit le positionnement de l'EPCAD par rapport à d'autres institutions, dans le secteur de la Défense et au-delà : les autres agences d'images de la Défense (notamment les OICD) d'une part, les bibliothèques, musées et centres d'archives qui conservent des photographies en France et ses équivalents étrangers d'autre part.

Quelle place pour le patrimoine photographique de la Défense dans le paysage patrimonial et culturel français ?

Une médiathèque ou un centre d'archives ?

Une image photographique est une représentation construite...La nature analogique de la photographie – enregistrement physico-chimique du réel – lui confère un statut de preuve, de témoignage, de document. La nature construite de la photographie – choix du point de vue, du cadrage, du développement... – lui confère un statut artistique⁴².

À la fois document, objet de connaissance et œuvre, l'image photographique est de nature ambivalente. Elle offre des possibilités d'étude infinies pour la recherche et franchit les frontières traditionnellement tracées entre bibliothèques, musées et archives. Ces derniers s'interrogent, parfois ensemble, sur les questions de son traitement et de sa conservation, sans qu'il soit possible d'attribuer à l'un ou à l'autre type d'établissement un quelconque monopole. Les grandes collections photographiques françaises se trouvent aussi bien dans des bibliothèques (le département Estampes et photographies de la BnF), des centres d'archives (la Médiathèque de l'architecture et du patrimoine), que des musées (le Musée d'Orsay), en fonction de l'histoire des services et des collections. Cette distinction institutionnelle a de l'importance puisqu'elle influe ensuite sur le traitement documentaire appliqué à l'image.

L'archiviste aura une vision de ses fonds d'emblée marquée par leur constitution, administrative et historique. Sans ignorer tout ce qui fait l'histoire de son établissement et de ses collections, souvent illustrée par l'existence de fonds bien identifiés, le bibliothécaire réfléchira plus selon une organisation encyclopédique de la connaissance, quand bien même les ouvrages anciens sont rangés par formats et/ou ordre d'arrivée dans les

⁴² MARTEL, Xavier. « L'image photographique : entre art et document, le chercheur est un pisteur ». *La Gazette des archives*. Le patrimoine photographique. 1^{er} et 2^e s., n^{os} 180-181, 1998, p. 54-60.

*magasins. Le premier travaille plus sur des séries, le second davantage sur des unités*⁴³.

À ces remarques, il est possible d'ajouter que l'archiviste s'intéresse plutôt au groupe et à la structuration d'un ensemble documentaire, et le bibliothécaire, au document et à sa description précise.

Certes, le trait est un peu grossier, et les différences tendent à s'amenuiser. Pour Guy Baxter, qui étudie les perspectives de coopération entre les trois types d'institutions, les centres d'archives sont la mémoire historique des événements et les bibliothèques, une source de connaissance mais aussi de divertissement. La combinaison des différentes missions aboutit à enrichir la vie des gens, par l'intermédiaire d'un facteur unifiant qui est le service rendu⁴⁴. L'ECPAD, qui se démarque déjà par une tutelle particulière, se range néanmoins du côté des centres d'archives, par bien des aspects.

Cela n'empêche pas les ambiguïtés de faire surface. Celle liée à l'objectif de valorisation a déjà été soulignée, mais elle peut également devenir un atout en établissant un pont entre activité commerciale (pôle commercial) et activité patrimoniale (pôle des archives). La difficile définition de la nature institutionnelle de l'ECPAD l'empêche probablement de se positionner clairement dans le paysage patrimonial français et a des conséquences sur sa visibilité par rapport aux différents publics. Le vocabulaire est révélateur : les ensembles documentaires sont structurés en *fonds* et en *collections* ; le terme de Médiathèque est alternativement utilisé pour qualifier l'espace de consultation des collections à l'intérieur du fort et la base de données (Médiathèque de la Défense ©). Il renvoie plutôt au monde des bibliothèques, tandis que les contours de l'institution, la nature des fonds (une production documentaire institutionnelle constituée) et le type de traitement documentaire adopté renvoient directement au monde des archives.

L'ECPAD sur Internet : à la recherche d'un public et d'une identité

Cette ambiguïté se reporte sur le public : l'ECPAD est un établissement public peu visible alors qu'il emploie un personnel aussi nombreux que le Centre des Archives nationales à Paris (soit 300 personnes environ), qu'il conserve l'une des collections photographiques les plus importantes de France et qu'il y consacre un budget comparativement très élevé.

De manière très claire, l'orientation récente de la politique d'établissement invite à l'élargissement du public et à l'ouverture vers l'extérieur, c'est-à-dire en-dehors des

⁴³ POIROT, Albert, « Les archives dans les bibliothèques ». *Bulletin des Bibliothèques de France*, 2001, n° 2, p. 4-14.

⁴⁴ BAXTER, Guy. « The historical photograph : record, information source, object, resource ». *Art Libraries Journal*, vol. 28, n° 2, 2003, p. 4-12.

limites du secteur Défense. Encore une fois, la motivation est double puisque la mission de service public rejoint la visée commerciale. Dans un contexte médiatique dominé par l'image et qui se caractérise par une multiplication des sources d'information, l'établissement s'efforce de travailler sa visibilité. L'effort de signalisation physique du fort d'Ivry fait écho à l'effort de signalement de l'activité de l'établissement, sur différents canaux et médias. Sur Internet, cet effort se traduit par l'ouverture de l'*e-boutique* et le relais de l'activité dans la presse en ligne. Dans le cadre de cette étude, un dispositif très basique, que l'on pourrait intituler « Observatoire de l'activité de l'ECPAD en ligne » (annexe 9), a été mis en place. Une alerte Google « ECPAD » permet d'effectuer une veille basique sur Internet. Si l'on observe l'origine des pages web référençant l'établissement, on constate une diversité des sources : presse généraliste (41 %), blogs et sites à contenu culturel (entendu au sens large, 15 %) d'une part, et sites plus institutionnels (25 %) ou professionnels (2 %) d'autre part. La manière dont il est fait mention de l'établissement est très variable. Le plus souvent, l'ECPAD est le thème principal du contenu de la page (42 %), ou bien l'un des partenaires de l'événement dont il est question (38 %). Les autres apparitions du terme « ECPAD » sur la toile sont bien plus secondaires en importance, comme probablement en impact sur l'établissement (une mention simple, 12 %, ou un crédit photographique, 8 %).

Il n'est pas évident de mesurer l'impact médiatique d'une institution sur la toile, encore moins d'en expliquer les causes. Toutefois, il est possible d'invoquer la politique volontariste de l'établissement en matière de communication. Améliorer l'écho médiatique est un moyen de faire connaître les collections auprès du grand public ou d'un public spécialisé, Internet s'adressant selon l'usage qu'il en est fait à des individus et des communautés très divers. Á titre d'exemple, un partenariat datant de 2008 avec *Le Figaro* a abouti à l'hébergement, sur l'espace vidéo du journal en ligne, de plusieurs numéros du *Journal de guerre* produit par le Service cinématographique de l'armée en 1939-1940 et conservé à l'ECPAD. L'expression de ce partenariat est rendue possible grâce à la refonte technique et éditoriale du site « ecpad.fr », actuellement en cours⁴⁵. Il est intéressant de remarquer que la présentation du film d'archives ressemble davantage à celle des plateformes vidéo connues du grand public qu'à celle d'une banque d'images enrichie par des professionnels de la documentation. En effet, elle offre de nombreuses possibilités d'interaction de type web 2.0 (référencement sur des sites sociaux, des agrégateurs, ajout de commentaire), mais l'indexation et la description sont très sommaires : « journal de guerre #5 en partenariat avec l'ECPAD », sans mention de date, d'auteur ou de lieu. L'indexation donne une vague indication chronologique (Seconde Guerre mondiale), mais rien de plus. Il faut visionner les images pour en

⁴⁵ Il est désormais possible de faire des liens à partir de pages internes du site, sur d'autres sites (entretien téléphonique avec Marie-Dominique Broudin, assistante au service communication). Voir l'exemple suivant : Le Figaro.fr vidéo. *Journal de Guerre* #5. URL : <http://videos.lefigaro.fr/video/iLyROoafgKw.html> Consulté le 24 novembre 2009.

déduire une date sans certitude. Sorti de son contexte et passé à travers le filtre de la « vulgarisation », le document gagne donc en visibilité (la vidéo citée en exemple a été visionnée 12 546 fois) ce qu'il perd en contenu à caractère scientifique et donc en richesse informationnelle.

Action pédagogique et culturelle et coopération

Depuis janvier 2008, le développement des activités pédagogiques et culturelles contribue considérablement à cet essor (conventions établies avec les rectorats et les universités, partenariats extérieurs pour organiser des expositions et des cycles de conférences)⁴⁶. L'expérience montre, par ailleurs, que l'utilisation de supports pédagogiques spécialement conçus et l'encadrement d'un enseignant contribuent à rendre les séances plus efficaces.

Il ne suffit pas de présenter les actions de l'ECPAD vers l'extérieur, ni d'énumérer les actions culturelles et pédagogiques, pour prendre la mesure de l'importance de l'établissement dans le paysage patrimonial et culturel français ; il est nécessaire de prendre du recul afin de voir si l'ECPAD apparaît plutôt comme un établissement de la Défense tourné vers l'extérieur, ou un établissement patrimonial centré sur la Défense.

Force est de constater que la tutelle et le statut spécifiques de l'ECPAD ont tendance à le placer dans une position marginale, et à l'exclure, dans les faits, de programmes nationaux de coopération (notamment en matière de numérisation, d'accès aux collections) ou bien d'entreprises collectives de valorisation des collections. Nous rappelons ici le caractère contraignant du statut de 2001 et des objectifs fixés par le ministère de la Défense. À titre d'exemples, le catalogue Patrimoine numérique rassemble, sous l'égide du ministère de la Culture et de la Communication et sur la base du volontariat, les collections numérisées d'institutions de type et de nature différents (bibliothèques, archives, musées, centres de documentation, centres de recherche, institutions audiovisuelles et services du patrimoine). Parmi les 88 institutions audiovisuelles référencées figurent la Médiathèque de l'architecture et du patrimoine, ainsi que l'Institut national de l'audiovisuel, dont le mode de fonctionnement est similaire à celui de l'ECPAD⁴⁷. De même, l'ECPAD ne participe pas à « L'histoire par l'image, 1789-1939 » alors que le référencement de ses collections y serait pertinent. Il s'agit d'une base de données destinée au grand public et aux enseignants qui « explore l'Histoire de France à travers les collections des musées et les documents d'archives » et qui repose sur une collaboration entre la Réunion des musées nationaux et les ministères de la Culture et de la Communication, et de l'Éducation nationale.

⁴⁶ En 2008, 35 classes, soit 904 élèves, ont visité l'établissement et des ateliers, organisés hors les murs, ont touché 46 classes, soit 700 élèves (ECPAD, pôle des archives. *Bilan des actions pédagogiques et scientifiques : année 2008*).

⁴⁷ Patrimoine culturel. URL : http://www.numerique.culture.fr/mpf/pub-fr/parcourir-instis.html?filename=browsing_insti.xml
Consulté le 24 novembre 2009.

Outre les considérations de missions et de statut, se pose la question de la conciliation entre la traditionnelle « discrétion » militaire et la diffusion de la connaissance. Sans verser dans le stéréotype connu de la « grande muette », il va sans dire que les archives, y compris audiovisuelles, du ministère de la Défense ne sont pas des archives comme les autres, dans la mesure où elles contiennent parfois des informations qu'il est nécessaire de garder secrètes pour des raisons de sécurité nationale et de sûreté de l'État. Les fonds historiques et contemporains ne sont pas concernés de la même manière. La politique adoptée par l'ECPAD est la suivante : les fonds classifiés ne sont tout simplement pas signalés dans la base de données consultable par le public. Quant aux images récemment produites, il est possible d'intervenir dans le renseignement des champs de métadonnées (le champ de géolocalisation par exemple), pour masquer une partie du contenu informationnel.

Spécificité institutionnelle de l'ECPAD dans le panorama international des établissements chargés de conserver la mémoire des armées

S'il n'existe pas vraiment d'équivalent de l'ECPAD ailleurs en France, il est intéressant d'examiner ses équivalents à l'étranger, notamment en Australie, au Royaume-Uni, en Allemagne et aux États-Unis. Ces quatre pays, qui ont été impliqués dans le second conflit mondial, possèdent des institutions spécialisées dans la conservation et la valorisation de leurs collections d'images de guerre et d'images militaires : *Australian War Memorial*, *Imperial War Museum*, *Bundesarchiv : Militärarchiv*, *National Archives and Records Administration*. Loin d'être des copies conformes, celles-ci se distinguent les unes des autres par leur statut, leur politique documentaire ou encore leurs axes de valorisation. Les conséquences induites en termes d'organisation et de traitement des collections seront abordées dans la deuxième partie de cette étude.

L'*Australian War Memorial* et l'*Imperial War Memorial* : des lieux de mémoire ouverts au grand public

L'*Imperial War Memorial* et l'*Australian War Memorial* se présentent tous deux comme un « lieu de mémoire, musée et centre d'archives ». Le premier met l'accent sur la recherche en histoire des conflits et de l'expérience de guerre, le second affiche comme mission première la perpétuation du souvenir des victimes de guerre. En termes de visibilité, ils assument leur potentialité touristique : « [*Imperial War Museum*] is proud to be regarded as one of the essential sights of London »⁴⁸ et s'apparentent donc

⁴⁸ « L'IWM est fier d'être considéré comme l'un des principaux sites touristiques de Londres » (*Imperial War Museum. About us*. URL : <http://www.iwm.org.uk/server/show/nav.213>).

davantage au Musée de l'Armée ou à l'Historial de la Grande Guerre, un site fréquenté dans le cadre du tourisme de mémoire. Cependant, le Musée de l'Armée situé aux Invalides couvre un champ plus restreint et spécialisé (l'histoire de l'armée et de l'armement), qui exclue l'aspiration à l'universalité présente dans les établissements anglo-saxons. L'*IWM* et l'*AWM* diffèrent de l'ECPAD par leur dimension muséale.

Faisant ces dernières années l'objet d'un renouveau institutionnel, l'*AWM* aspire à devenir une « institution culturelle de renommée internationale et l'un des principaux lieux touristiques d'Australie ». Un centre de recherche lui est attaché. Effectuant la collecte des archives de l'armée depuis la Grande Guerre et chargé de la production audiovisuelle de l'armée, il combine en quelque sorte les rôles de l'ECPAD et du SHD. Même s'il opère sous une autre tutelle, celle du ministère des Anciens combattants, ses liens avec le ministère de la Défense australien (*Australian Defense Force*) sont ténus, en raison de sa mission d'agence d'images notamment⁴⁹.

Du point de vue institutionnel, c'est l'établissement le plus proche de l'ECPAD. Sa vocation commerciale est prégnante ; la navigation dans la banque d'images offre la possibilité de placer sa sélection dans un panier. Signalons toutefois que l'usage du panier n'est pas forcément acquis. Pour Coralie Picaud, qui a étudié la banque d'images de Gamma et son public, 62 % des clients n'utilisent pas cette fonctionnalité, dont l'identification est par ailleurs imprécise (« visionneuse », « panier » ou encore « espace de travail » comme dans l'exemple p. 15)⁵⁰.

Pour sélectionner et rassembler ses documents, un « espace de travail » (*work area*), à connotation plus pédagogique, constitue une alternative au panier. Mais à la différence de l'ECPAD, l'*AWM* pratique une politique de collecte extensive, non exclusivement consacrée à l'armée (avec par exemple la collecte des livres de Noël de la Seconde Guerre mondiale). Ainsi suit-il une logique thématique plutôt qu'une logique de producteur⁵¹. L'*AWM* collabore, aux cotés de la Bibliothèque nationale et des bibliothèques territoriales australiennes au programme de coopération national *Picture Australia*, vaste entreprise de mise en ligne du patrimoine australien⁵². Sa contribution consiste en l'archivage des sites Internet abordant l'histoire militaire australienne⁵³.

⁴⁹ AUSTRALIAN WAR MEMORIAL. *Collection Development Plan* [en ligne]. URL : http://www.awm.gov.au/about/collection_development_plan.pdf Consulté le 16 septembre 2009.

⁵⁰ PICAULT, Coralie. « Usages et pratiques de recherche des utilisateurs d'une banque d'images : l'exemple de l'agence de photographie de presse Gamma ». *Documentaliste – Sciences de l'information*, vol. 44, n° 6, décembre 2007, p. 374-381. L'agence Gamma a déposé son bilan le 11 septembre 2009.

⁵¹ L'ECPAD suit cette logique uniquement pour son fonds consacré à la Grande Guerre, dans un souci de complétude de ses collections parce qu'à l'époque, la production de la SPCA était encore trop parcellaire et épisodique.

⁵² <http://www.pictureaustralia.org/> Consulté le 24 novembre 2009.

⁵³ AUSTRALIAN WAR MEMORIAL. *PANDORA Selection Guidelines* [en ligne]. Mise à jour : 28 juillet 2009. URL : <http://pandora.nla.gov.au/guidelines.html> Consulté le 24 novembre 2009.

Les archives militaires allemandes et américaines : prédominance de la notion de fonds

Les établissements anglais et australien forment tous deux une unité thématique autour de la guerre, et plus précisément de la commémoration des conflits passés. Les collections allemande et américaine sont également définies par cette thématique, mais elles font respectivement partie des Archives fédérales (*Bundesarchiv*) et des Archives nationales et gouvernementales (*National Archives and Records Administration*). Quelle que soit la structure qui abrite les collections, aucune n'est rattachée de manière aussi directe au ministère de la Défense que l'ECPAD – et dans une certaine mesure, l'AWM –, ni n'est dotée de la mission de production au service de ce même ministère. Elles s'attachent davantage à nourrir la recherche historique et à perpétuer le souvenir des guerres passées et des individus mobilisés. L'avantage de la dépendance accrue de l'ECPAD au ministère dont il est chargé de conserver la production audiovisuelle continue est une grande facilité de récupération de cette production, tandis que l'*Imperial War Museum* connaît quelques difficultés avec ce processus. Bien qu'en partie subventionné par l'État et dépendant du ministère de la Culture, ce dernier repose surtout sur les contributions privées. En Allemagne, un organisme est chargé de la production audiovisuelle mais ne conserve pas les images, reversées aux archives, dépendant elles-aussi du ministère de la Culture, sans coopération clairement établie. Les États-Unis intègrent leur « fonds Seconde Guerre mondiale » dans leurs Archives nationales et, en ce qui concerne la production audiovisuelle, rassemblent la production des agences civiles et militaires, tandis que ces productions sont conservées dans des centres d'archives bien distincts en France⁵⁴. Comme l'AWM, la logique de constitution des collections est thématique.

En Allemagne, une section des archives militaires est créée au sein des Archives fédérales en 1955, année de la création de l'Armée fédérale. Plus qu'aucun autre pays, les fonds allemands sont tributaires des pertes et des prises de guerre jusqu'en 1945⁵⁵. Mais le travail accompli dans la mise en ligne des archives est important ; il a abouti à une bibliothèque numérique des Archives fédérales, dans laquelle sont intégrées 136 000 images⁵⁶.

⁵⁴ *Introduction to NARA's records holdings related to the World War II* [en ligne]. URL : <http://www.archives.gov/research/ww2/finding-aids.html#intro> Consulté le 15 novembre. En France, les archives « civiles » sont celles de l'Office français d'information cinématographique (OFIC), conservées par l'INA.

⁵⁵ URL : http://www.bundesarchiv.de/aufgaben_organisation/abteilungen/ma/index.html. L'ECPAD conserve encore à ce jour, dans son fonds allemand, une partie de la production photographique et cinématographique des compagnies de propagande du Troisième Reich.

⁵⁶ Une version existe en anglais pour les non-germanistes. *The Digital Picture Archives of the Federal Archives*. URL : <http://www.bild.bundesarchiv.de/> Consulté le 24 novembre 2009.

Une coopération possible ?

Malgré ces modèles différents, les perspectives de coopération à l'échelle européenne voire mondiale ne sont pas condamnées d'avance. L'ECPAD est membre de la Fédération internationale des Archives du Film (FIAPF) depuis 1993 et rompu à l'exercice des relations internationales depuis une quinzaine d'années. L'évolution du cadre juridique et administratif européen est susceptible d'influer sur le fonctionnement des établissements patrimoniaux détenteurs d'images. Que faire par exemple de la production audiovisuelle illustrant les opérations sous commandement européen ? La signature de conventions prévoyant la conservation de doubles dans les centres d'archives nationaux ne résout pas les questions liées aux droits d'accès et d'utilisation de l'image, tant que l'harmonisation des lois entourant l'utilisation des images n'est pas aboutie en Europe⁵⁷. Les perspectives de coopération européenne en matière de diffusion de la connaissance et de recherche historique, en particulier sur les deux guerres mondiales, demeurent ouvertes. La mise en ligne progressive des collections, les partenariats, pour l'instant binationaux, vont dans ce sens. Notons à ce sujet le lancement en 2000 du projet SEPIA (*Safeguarding European Photographic Images for Access*) voué à la sauvegarde du patrimoine photographique européen. Il est financé par l'Union européenne, à travers l'ECPA (*Européen Commission for preservation and access*). Aucune des institutions mentionnées n'a pris part à l'expérience, qui s'est achevée en novembre 2003⁵⁸.

⁵⁷ Le cas le plus récent est celui de la loi DADVSI et ses exceptions votées par les parlementaires français. Comme le souligne Violaine Challéat, les conditions de communication prévues par l'ECPAD sont bien plus restrictives que les règles en vigueur au sein de l'Union européenne (« L'ECPA-D, la recherche, la formation et l'Europe » [en ligne]. *Cinéma et audiovisuel : quelles mémoires numériques pour l'Europe ?*. Colloque Archimages, 19-21 novembre 2008. Disponible sur http://www.inp.fr/index.php/fr/mediatheque_numerique/les_publications_electroniques/actes_de_colloque/archimages_08_cinema_et_audiovisuel_quelles_memoires_numeriques_pour_l_europe Consulté le 29 juillet 2009).

⁵⁸ URL : <http://www.knaw.nl/ecpa/sepia/home.html> Consulté le 24 novembre 2008. Frédéric Blin, dans son mémoire sur le traitement des photographies en bibliothèque, évoque le projet (*Comment traiter les photographies d'un fonds d'archives dans une bibliothèque ? Analyses et réflexions dans l'optique du programme allemande Kalliope*. Mémoire d'étude, dir. Sylvie Aubenas, Enssib, 2004, p. 55-57).

Le traitement documentaire : un enjeu pour la valorisation

La finesse du traitement documentaire employée pour structurer le fonds photographique Bettmann montre que qualité descriptive et impératif commercial ne sont pas incompatibles, ce qui prouve une fois de plus l'importance du traitement documentaire appliqué à l'image dès lors que l'on souhaite la vendre ou la rendre disponible à la consultation, autrement dit dans les deux cas, la valoriser.

LES COLLECTIONS PHOTOGRAPHIQUES ET LA GESTION ÉLECTRONIQUE DOCUMENTAIRE (GED)

Caractéristiques d'un corpus photographique : la série Terre

Les cotes vont de 1 à 11246, sachant que le classement adopté de la cote 1 à la cote 9997 est un classement cliché par cliché, et que les cotes 10001 à 11246 correspondent à un classement reportage par reportage. La méthode d'archivage et de cotation a été modifiée en cours d'inventaire, au fur et à mesure que le principe d'une numérotation sérielle image par image devenait impraticable. En outre, elle présentait l'inconvénient de faire totalement disparaître le niveau reportage de la structuration documentaire. Les reportages sont composés de un à une centaine de photographies couvrant les territoires d'Afrique du Nord, l'Italie, la Corse, la France, l'Allemagne et l'Autriche. Les dates extrêmes sont le 21 novembre 1942 et le mois de décembre 1946. Les thèmes des reportages sont divers, mais les sujets prédominants sont les cérémonies militaires, les revues de troupe, les troupes en stationnement, les troupes coloniales, la libération des villes et villages, les destructions des bombardements, les populations civiles. Des reportages plus spécifiques sont consacrés à la libération des camps (Vaihingen, Dachau et le Struthof).

Une des particularités des collections photographiques de l'ECPAD réside dans les documents secondaires, qui accompagnent les prises de vue et les renseignent. En ce qui

concerne la série Terre, il existe dix albums, contenant les photocopies des fiches dactylographiées remplies par les photographes pour chaque reportage photographique, avec renvoi vers les cotes des reportages correspondant (annexes 4 et 5). Ce sont des documents de travail, au même titre que des planches-contacts. Sont consignées avec plus ou moins de précision et de régularité les informations suivantes : nom du photographe, date du reportage, titre, nombre de photographies, format de prise de vue, type de pellicule utilisée, condition climatique de la prise de vue, légende. Les légendes proprement dites sont de nature très diverses : description image par image, identification des personnages, commentaire rédigé par le photographe lui-même, absence totale de commentaire ou d'information. L'ordre de classement des reportages n'est pas purement chronologique, mais correspond plutôt à leur ordre d'arrivée dans le service central et à leur consignation dans les répertoires.

Caractéristiques d'un logiciel de GED : Armadillo

Toute numérisation doit s'inscrire dans un contexte GED, quelque soit la nature de cette GED (archivage ou diffusion)⁵⁹.

Le « progiciel documentaire » Armadillo a été installé en 2003 suite à un appel d'offre avec marché à définition pour la réalisation de l'architecture technique et logicielle de la médiathèque de la défense. La collaboration avec l'entreprise est interrompue depuis 2006, à échéance de l'appel d'offre. Un nouvel appel d'offre est en cours (projet Médiathèque Défense 2). La société n'est qu'un sous-traitant (pour la partie documentaire), dans le cadre d'un appel d'offre plus vaste du chantier Médiathèque de la défense, dont la maîtrise d'ouvrage a été remportée par INEO.

Même si la collaboration avec la société produisant Armadillo s'est arrêtée, le logiciel n'est pas sans atout ; multifonction et multisupport, il doit correspondre aux utilisations des trois pôles et des personnels concernés (photographes, documentalistes et techniciens de laboratoire) ainsi que du grand public. Le futur changement de logiciel est l'occasion d'approfondir le critère de la polyvalence :

- traitement documentaire effectué par les documentalistes, sur l'image fixe et l'image animée
- analyse technique effectuée par les cellules techniques film et négathèque
- gestion des prêts en interne
- reversement des données numériques issues des plans de numérisation et reversement des images produites par les équipes en opérations extérieures
- accès grand public aux ressources, en Intranet et sur Internet (possibilité de faire une recherche documentaire et une commande en ligne)

⁵⁹ SITRUK, Albert. « La mise en œuvre de la numérisation ». Dans BURESI, Charlette, CEDELLE-JOUBERT, Laure (dir.). *Op. cit.* , p. 54-55.

- création d'un réseau d'archives audiovisuel englobant les organismes producteurs d'image de la Défense
- mise en place d'un système de validation informatique par les organismes de tutelle pour certains types de documents⁶⁰.

Nous retrouvons la volonté de créer un système qui centralise toutes les activités de l'établissement directement en lien avec les documents, ainsi que le souhait d'une collaboration accrue avec les organismes chargés de la communication au sein de la Défense (les SIRPA). Précisons toutefois que cette ouverture ne dépasse pas les limites du secteur Défense. Le futur système devra gérer des types différents de fichiers (JPEG, TIFF, DNG, etc.), mais l'objectif sur le long terme est d'uniformiser les formats.

Il prend en charge les images fixes et animées, et se caractérise en outre par une grande rapidité. Il se présente sous une version légère, consultable grâce à un navigateur, et une version lourde, utilisée en interne uniquement. La base est alimentée par les documentalistes du département du traitement et de l'enrichissement documentaire, au sein du pôle des archives. 100 000 photographiques accompagnées de leurs notices sont versées dans la base chaque année, après vérification de conformité : bonne liaison entre les photographies et les notices de reportage, absence de virus, colorimétrie, etc.

Des versions améliorées du logiciel devaient ensuite être développées, mais elles n'ont jamais été finalisées. C'est donc la version bêta qui continue d'être exploitée. La collaboration entre une institution et une société fabriquant des logiciels de gestion électronique documentaire est une affaire délicate, qui nécessite une bonne communication et une bonne connaissance des besoins de l'un et des compétences de l'autre. Ici, des problèmes de calendrier et de budget se sont en outre posés. À l'heure actuelle, il existe des logiciels de gestion de qualité pour l'image animée et pour l'image fixe, mais ils sont rares à offrir une qualité de fonctionnement équivalente pour les deux types de documents combinés. Ainsi la base de données présente-t-elle quelques bugs qui n'entravent cependant pas gravement la recherche documentaire et qui seront examinés dans le sous-chapitre sur la navigation dans Armadillo.

Il convient de faire la part des choses en ce qui concerne les difficultés liées au fonctionnement d'Armadillo. L'offre de logiciels de GED répondant au besoin des établissements documentaires, qui plus est spécialisés dans un type de document particulier comme l'image, n'est pas pléthorique. Comme l'explique Isabelle Westeel, « les sociétés spécialisées dans l'informatique documentaire peinent à inventer et à développer des systèmes de navigation et des moteurs de recherche satisfaisants [...] ; la consultation de photographies cataloguées à la pièce au sein d'un dossier impose des systèmes de navigation différents et parfois difficiles à mettre en cohérence »⁶¹. Cela

⁶⁰ Extrait du cahier des clauses techniques et particulières du futur projet, actuellement en cours d'élaboration, et d'après les entretiens.

⁶¹ WESTEEL, Isabelle. « Le patrimoine passe au numérique ». *Bulletin des Bibliothèques de France*, 2009, n° 1, p. 28-35.

s'explique notamment par un paradigme de l'offre et de la demande bien particulier : les établissements documentaires achètent une version « standard » d'un logiciel, mais ne se donnent pas toujours les moyens de faire évoluer cette version – c'est-à-dire investir en temps et en argent – pour une meilleure adéquation à leurs besoins. De plus et pour peu que le dialogue entre les deux contractants soit insuffisant, les concepteurs du logiciel, des techniciens souvent très spécialisés, ne sont pas toujours au fait de ces besoins particuliers.

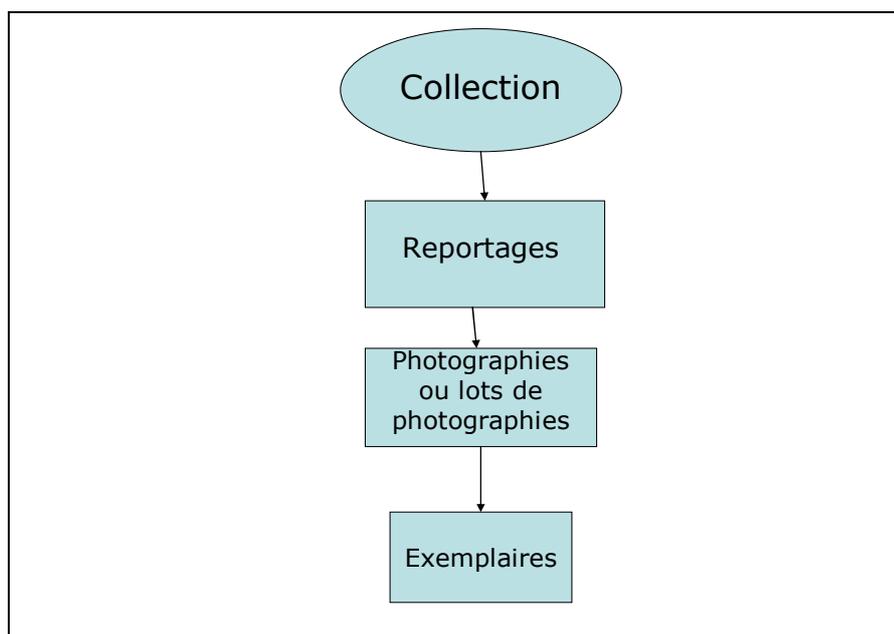
STRUCTURATION DES NOTICES ET ALIMENTATION DE LA BASE DE DONNÉES

En guise de préalable : la structuration des collections photographiques de l'ECPAD

Objectif 2.4 [du rapport d'activité 2008] : établir l'inventaire du fonds archives et poursuivre l'enrichissement documentaire [...]

La politique de traitement documentaire a évolué depuis 2005, du fait de la numérisation des fonds photographiques. Elle comprend désormais deux niveaux de traitement des reportages photographiques : la description du reportage dans son ensemble et la description des photographies à l'unité ou en groupes significatifs. Par conséquent, la ligne "notices photos" a été scindée en deux lignes : "notices de reportages photos" et "notices individuelles de photos" ».

Dans le cadre du prochain marché incluant la GED, la structure des fonds documentaires est amenée à connaître des modifications qui permettront à terme de la rendre plus claire.



2. Structure documentaire actuelle du corpus photographique⁶²

Plusieurs strates documentaires existent :

- le document original argentique : il s'agit en général du négatif, mais en l'absence de ce dernier, le tirage prend le statut d'original ;
- le tirage monté en album de consultation à une époque indéterminée ;
- la prise de vue de l'original, c'est-à-dire le contretypage numérique, au format TIFF, ou brut de scan ;
- un contretypage numérique au format JPEG, destiné à la consultation.

Ces différentes strates documentaires posent la question du niveau de description à adopter. La notice telle qu'elle existe dans la base de données décrit le document original, c'est-à-dire le négatif en support nitraté.

Parmi les projets envisagés figure l'élaboration d'un plan de classement abouti, qui est un point d'accès indispensable à tout fonds d'archives. Pour l'instant, la navigation dans la banque d'images peut se faire par mots-clés et par les différents champs de la notice (titre, photographe, date, etc.), mais jamais par niveau documentaire, qu'il s'agisse d'un fonds, d'un reportage, ou d'une photographie. Cela empêche l'utilisateur, qu'il soit public ou professionnel, d'entrevoir correctement la structuration des fonds et par extension l'histoire du service à travers sa production documentaire. En d'autres termes, l'entrée dans les collections se fait par un point de détail, tandis que dans l'idéal et par souci de complémentarité, elle devrait être également possible par le haut, pour ensuite arriver à des points de détail.

Le plan de classement des photographies se présente de la façon suivante :

Collection → Fonds → Séries → Reportage

Deux termes voisins mais appartenant à des univers documentaires différents sont employés pour décrire deux niveaux différents de l'arborescence documentaire : « fonds », habituellement employé pour les archives, et « collections », qui est plus courant en bibliothèque. Cela peut bien sûr entraîner des confusions. « Collection » désigne :

- les entités documentaires produites par le service à différentes époques de 1915 à nos jours ;
- des ensembles thématiques qui sont le fruit d'un choix de l'établissement à un moment donné, comme « 14 juillet » ou « 11 novembre ».

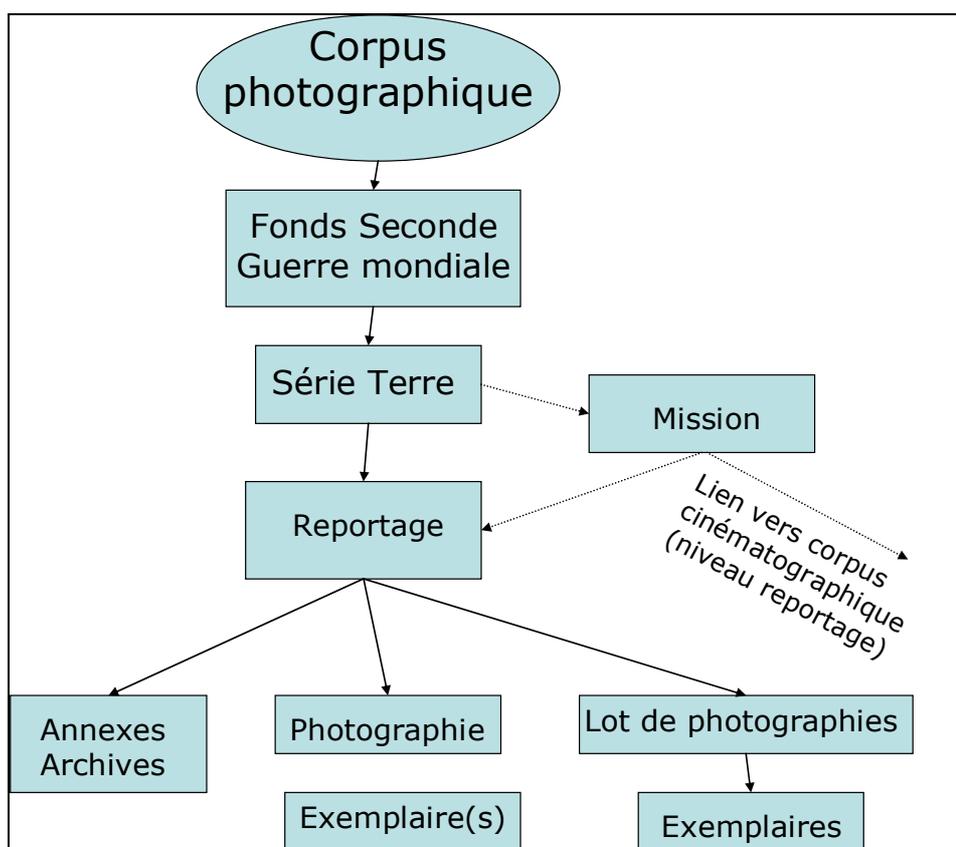
Dans le premier cas, c'est l'histoire de la constitution des fonds qui prime, avec le principe du respect des fonds, fondamental en archivistique ; dans le second cas, l'ensemble est le résultat d'une sélection réunissant des documents sans autre lien les uns avec les autres que la similarité de leur contenu. Finalement, l'appellation de

⁶² D'après ECPAD (Établissement de communication et de production audiovisuelle de la défense). *Cahier des clauses (charges) techniques et particulières de la Médiathèque de la Défense 2* [document de travail]. 121 p.

« collection » se justifie davantage dans le second cas que dans le premier, qui s'apparente davantage à un « fonds ».

La navigation dans Armadillo participe à cette confusion : il n'est pas possible de passer d'un niveau documentaire à l'autre au fil de la recherche, ce qui nuit considérablement à la lisibilité de l'arborescence. Une recherche combinant les notices photographies et les notices reportages permet de remédier à cet écueil, mais affiche alors les deux types de notices et les deux niveaux documentaires, en une succession de vignettes sans aucune distinction hiérarchique.

La future structure documentaire devrait se présenter de la manière suivante :



3. Projet de structure documentaire du corpus photographique : exemple du fonds Seconde Guerre mondiale⁶³

La hiérarchisation des fonds est accrue et complexifiée, de manière à refléter davantage la constitution et l'organisation des fonds. Il est prévu de faire correspondre cette structure avec la structure des fonds d'images animées, et de réaliser une notice regroupant la version film et la version photographie d'un même reportage⁶⁴.

Le nouveau plan de classement des photographies suit l'ordre suivant :

Corpus photographique → Fonds → Collection → Série [→ Mission] → Reportage

⁶³ D'après ECPAD (Établissement de communication et de production audiovisuelle de la défense). *Cahier des clauses (charges) techniques et particulières de la Médiathèque de la Défense 2* [document de travail]. 121 p.

⁶⁴ En effet, les équipes de reportage étaient le plus souvent des binômes composés d'un photographe et d'un cameraman, et ce à différentes époques de l'histoire du service. Dans l'étude du nouveau plan de classement, la notice résultante de cette production multisupport correspondrait à un nouveau niveau hiérarchique intitulé « Mission ».

« Fonds » correspond à un ensemble documentaire cohérent et conformément à la définition archivistique, obéit à une logique de producteur : l'organisation assurant la production iconographique de l'armée à une période donnée. « Collection » désigne un ensemble thématique. « Série » correspond à un ensemble documentaire à l'intérieur d'une collection. Le niveau « Annexe archives » permet de lier les documents d'accompagnement aux images, en l'occurrence les cahiers de reportage, ce que le système documentaire actuel ne permet pas. La structure documentaire est également amenée à évoluer en même temps que des innovations technologiques sont développées.

De la SCPA à l'ECPAD : genèse de la description documentaire

Remarques préalables

Dans un souci de formalisation et d'homogénéité, le corps des notices intégrées dans la base est le même quelque soit le fonds et ce, malgré la grande hétérogénéité qui caractérise le niveau d'information concernant chacun des fonds⁶⁵. Trois niveaux d'accès sont possibles : reportage, photographie, lots de photographies. Certains reportages pouvant contenir jusqu'à plus de deux cent prises de vue, il était nécessaire de créer un niveau intermédiaire. Un lot de photographies correspond à une série d'images tirées du même reportage et illustrant la même scène dans un laps de temps très court. Cette scène littéralement « mitraillée » par le photographe ne nécessite qu'une seule notice. En guise de bémol, signalons qu'à l'affichage, la notice lot de photographies et la notice photographie sont d'apparence identique, la notice de lot étant illustrée par l'une des photographies du lot. Le fonds Seconde Guerre mondiale possède des notices individuelles pour 20 000 photographies, sur 80 000 au total.

Considérations théoriques

Les notices rédigées par les documentalistes de l'ECPAD et intégrées dans la base Armadillo sont établies selon une architecture élaborée en interne et qui a connu une évolution notable. Cet établissement public, tel que nous le connaissons aujourd'hui, est l'héritier de l'agence de production d'images dont il conserve la production depuis ses débuts durant la Grande Guerre. La structuration des notices reprend par conséquent fidèlement les principales informations qui doivent servir, hier comme aujourd'hui, à

⁶⁵ Cette partie sur la description documentaire s'applique aux notices présentées en exemple (annexe 5).

identifier les images, mais dans un contexte nouveau : l'émergence de la notion de patrimoine et une redéfinition globale de ses missions.

Il n'est plus question aujourd'hui de constituer des documents de propagande devant maintenir le moral et la cohésion de la nation, mais de préserver un patrimoine iconographique unique de par sa volumétrie et son caractère encyclopédique. Le public a également changé : il est plus varié, moins spécialiste et moins institutionnel. Quelles sont les répercussions de cette évolution dans la longue durée, et de cette modification en profondeur du rôle de l'établissement dans la société, sur le traitement documentaire ? Très concrètement, un outil qui se veut simple et fonctionnel comme la base de données est-il perturbé par des considérations théoriques voire idéologiques ?

La notice dans Armadillo : une efficacité éprouvée

À première vue, la notice telle qu'elle figure dans la base de données iconographique remplit efficacement sa fonction descriptive, puisque ses champs ont été définis en interne, par des documentalistes de l'ECPAD qui connaissent le fonds et qui ont réfléchi aux différents moyens de l'exploiter (en fonction de la nature du public principalement). Les éléments qui la composent apparaissent essentiels à la description et à l'accompagnement de l'image, quel que soit leur format d'expression. Les voici énumérés brièvement : titre, date de la prise de vue (ou dates extrêmes dans le cas des reportages), lieu(x) de la prise de vue, légende, mots-clés, identité du ou des photographe(s), nombre de clichés dans le cas d'un reportage, format(s) d'origine, support d'origine, mention de copyright, origine du reportage (c'est-à-dire identité du producteur), ancienne référence (pour faire le lien avec le système de cotation d'origine) et informations diverses concernant la création de la notice.

Il existe d'ailleurs une grande continuité dans la structuration de ces notices, que les changements de logiciel ou la succession des équipes n'a pas bouleversée⁶⁶. Dès avant l'informatisation, des fichiers thématiques, incluant une analyse filmique, plan par plan, représentaient déjà une base de départ, quasi exhaustive mais perfectible. Le logiciel Westhèque, utilisé de 1994 à 2005, se contentait de reprendre ce schéma, la seule – mais importante – amélioration apportée par Armadillo étant l'affichage de l'image numérisée et son corolaire, les champs de gestion des techniques numériques. Succédant à BRS, Westhèque est le premier véritable logiciel de gestion documentaire utilisé par l'établissement, avec possibilités de décrire le document, d'effectuer une recherche et de gérer la base de données.

⁶⁶ Voir l'annexe 4 : Brigitte Schreiber, opérateur du SCA de janvier à octobre 1945 et sœur de Jean-Jacques Servan-Schreiber, décrit cliché par cliché son reportage mais ne lui donne pas de titre ; pour constituer la notice de reportage, le documentaliste restitue par conséquent un titre générique.

Introduction des notions de valeur ajoutée et de neutralité active à la notice

Un paramètre peut-être plus significatif encore de l'évolution de la structuration de l'information à l'ECPAD, est l'idée de *valeur ajoutée* à la notice, introduite par les conservateurs du patrimoine arrivés dans l'établissement. La notice ne se contente alors plus d'être une simple transcription de la légende du reportage et induit un travail d'édition. Nous verrons par la suite combien ce principe entre en contradiction avec d'autres principes de description reposant sur la transcription, notamment l'ISBD. Citons en particulier le concept de « neutralité active » développé par Karine Leboucq, conservateur du patrimoine en fonction à l'ECPAD à la fin des années 1990, qui implique un certain recul par rapport à l'information brute mais prévient toute interprétation de l'image. La notion de neutralité et par extension, de non existence de la notion d'auteur, implique le recours au présent, dit « présent historique ». Ainsi que le préconisent les conventions d'écriture du pôle des archives, il faut à tout prix proscrire les « termes qui trahissent très nettement la partialité du descripteur ; on se borne à employer un style neutre, sans effets de style, en s'efforçant de choisir les termes adéquats dépourvus de connotation douteuse »⁶⁷. Comme nous le verrons dans la troisième partie, le concept de neutralité active adoptée pour la description documentaire disparaît de manière parfois radicale dans certains projets de valorisation dont l'ECPAD est pourtant co-auteur.

La part dite « active » de ce concept induit quant à elle une reformulation du titre qui est impossible si l'on applique par exemple la norme ISBD. Alors que le titre d'origine est une description idéologiquement orientée – propre au temps de guerre – de la scène représentée, le titre restitué rend « compte au mieux du thème principal des images, éventuellement resitué dans le contexte historique et [se] caractérise par trois notions : action, acteur(s), lieu »⁶⁸. Il est néanmoins possible de s'inspirer des légendes d'origine, notamment pour des éléments d'information factuels. Le but de la description documentaire n'est pas d'orienter la lecture des images mais plutôt de donner le maximum d'éléments d'information factuels, parfois non visibles à l'œil nu. Par exemple, une photographie numérisée révèle, à l'aide d'un zoom sur les détails de l'uniforme et ses insignes, l'unité de rattachement des soldats représentés, puis par recoupement avec le *Journal des marches et opérations* (JMO), le lieu et/ou la date de la prise de vue. Ce travail très minutieux est effectué par des documentalistes dédiés chacun à une période chronologique précise⁶⁹.

⁶⁷ ECPAD (Établissement de communication et de production audiovisuelle de la défense). *Conventions de dactylographie et d'écriture pour la rédaction des résumés dans ARMADILLO*. Version mise à jour, décembre 2008.

⁶⁸ ECPAD (Établissement de communication et de production audiovisuelle de la défense), pôle des archives, département du traitement et de la consultation des fonds. *Traitement documentaire des reportages photos : création de notices documentaires photo* [document interne]. 2009, p. 7.

⁶⁹ Entretien avec le lieutenant David Sbrava, responsable du fonds 14-18, 23 octobre 2009.

La notice telle qu'elle a été conçue par le personnel spécialisé de l'EPCAD présente l'avantage d'être adaptée aux collections puisque spécialement étudiée pour les décrire, mais possède aussi les défauts de ses qualités. Très spécifique, non normée et recourant à un vocabulaire contrôlé établi en interne, elle contribue à l'isolement relatif du fonds. Elle se révèle malgré tout très performante et plutôt bien adaptée à la multiplicité des demandes du public, qu'il soit spécialisé ou non. Lorsque l'on essaie d'établir une description des documents selon un format et des normes empruntés à d'autres univers documentaires, la transposition n'est pas sans poser quelques difficultés.

Autres formats, autres normes : tentatives de description documentaire

Le format ISBD et la norme Z 44-077, une normalisation applicable ?

Une notice d'une photographie extraite d'un reportage de la série Terre est réalisée au format ISBD et en appliquant la norme Z 44-077 en vigueur pour l'image fixe⁷⁰. Un tel exercice permet de s'interroger sur les possibilités d'application d'un système de description exogène à un type de collections particulier, tout en se rendant compte de l'avantage que représenterait cette évolution en termes d'ouverture, de visibilité et de liens avec d'autres fonds documentaires. Traduit en langage ISBD, le reportage photographique devient « un ensemble non factice non édité de documents multipliables ».

Les inconvénients de cette norme, calquée sur les règles de description des ouvrages édités et excluant *de facto* la notion de description iconographique des images⁷¹, sont souvent évoqués par les études traitant de l'identification et de la description des images. Frédéric Blin rappelle que si le « traitement archivistique d'un fonds d'archives n'est pas suffisant pour permettre des recherches croisées ou indépendantes du contexte de création et de conservation », les normes de description bibliothéconomiques en matière de photographie sont très imprécises⁷². Il est d'ailleurs révélateur que l'image fixe soit la dernière catégorie de document à recevoir sa norme de description⁷³.

⁷⁰ Association française de normalisation. *Catalogage de l'image fixe : rédaction de la description bibliographique : FD Z 44-077 : fascicule de documentation*. Paris : AFNOR, 1997.

⁷¹ Il faut pour remédier à cet inconvénient grâce à des systèmes d'indexation ou des accès par vedettes (Association française de normalisation. *Catalogage de l'image fixe : rédaction de la description bibliographique : FD Z 44-077 : fascicule de documentation*. Paris : AFNOR, 1997, p. 9).

⁷² BLIN, Frédéric. *Comment traiter les photographies d'un fonds d'archives dans une bibliothèque ? Analyses et réflexions dans l'optique du programme allemande Kalliope*. Mémoire d'étude, dir. Sylvie Aubenas, Enssib, 2004. Partie II : le traitement documentaire des photographies, p. 43.

⁷³ COLLARD, Claude, GIANNATTASIO, Isabelle, MELOT, Michel. *Op. cit.*, p. 208.

L'idée d'appliquer un format de description bibliographique à la série Terre n'est pourtant pas saugrenue : outre la prise en compte du caractère sériel de l'image, elle part du principe que l'image ne se suffit pas à elle-même pour être identifiée et décrite. Pour cela, elle s'appuie si besoin sur les documents d'accompagnement. Ce dispositif s'applique idéalement au cas de la série Terre puisque la majeure partie des reportages photographiques sont renseignés de manière plus ou moins détaillée par les comptes rendus des opérateurs. Malgré les avantages de la norme, l'ambiguïté qui entoure la notion d'édition bibliographique (et qui concerne en particulier les zones 2 et 4 de l'ISBD) dès lors que l'on s'attache à la photographie, est prégnante. Elle s'exprime de façon aigüe dans le cas des collections de l'ECPAD. La série Terre est représentative de ces collections dans la mesure où elle est le résultat de l'activité de son ancêtre, le Service de production iconographique de l'armée française, à une période donnée. Cette activité se situe quelque part entre production de documents considérés comme images d'archives dès leur création, et activité de reportage au service de la Défense.

Pour caractériser les images qui résultent de cette activité, l'élément capital à prendre en compte est bien l'instant de leur création et non de toute autre utilisation qui pourrait être faite en aval (ici, tirage en laboratoire, identification et classement dans une photothèque, diffusion ultérieure dans divers médias). Or, la norme ISBD s'attache à la notion d'édition, de tirage et d'état, dans le cas des documents non édités. Aucune indication de ce genre n'est apportée par le cliché lui-même ou par ses documents d'accompagnement. De plus, restituer des informations telles que « [nég. original] » ne ferait pas progresser la recherche documentaire. Il est donc préférable de considérer que l'on ne dispose pas d'informations suffisantes pour distinguer les éditions, tirages ou état successifs. C'est dans de telles circonstances que la description bibliographique allégée et son tableau des trois niveaux de description de l'image fixe prouve toute son utilité : la zone de l'édition est supprimée dans les niveaux moyen (en l'absence d'informations sur la source principale d'information) et minimum⁷⁴.

En revanche, il n'est pas possible de contourner la zone de l'adresse, qui pose la question cruciale de la pertinence de l'application de la norme. En conformité avec cette dernière, la mention devrait être celle du tirage, c'est à dire « [Paris : SCA, 1944] ». Or, les informations concernant les circonstances de la prise de vue sont primordiales (et restituées dans la notice dite non-conforme).

La zone de l'adresse contient « les informations relatives à la publication ou à la diffusion du document décrit, *au sens large* du terme : mise en vente ou circulation, fourniture ou production d'exemplaires ». Il serait à la limite possible de rappeler que l'adresse est ici entendue *au sens large* pour y inclure les informations liées à la prise de vue, mais les indications suivantes réduisent immédiatement à néant cette tentative :

⁷⁴ Association française de normalisation. *Catalogage de l'image fixe : rédaction de la description bibliographique : FD Z 44-077 : fascicule de documentation*. Paris : AFNOR, 1997, p. 100-104.

sont exclus « les lieux de création qui ne seraient pas également des lieux de publication ou de diffusion »⁷⁵.

Une autre difficulté survient avec le renseignement de la zone de titre. La norme prescrit sans ambiguïté sa transcription à partir de la source d'information (le compte rendu de reportage). Nous remarquons d'emblée un décalage entre le titre propre, rédigé par l'opérateur et le titre restitué par le documentaliste⁷⁶. Ce décalage est bien sûr exacerbé dans l'exemple car il s'agit d'une mise en scène, reprise dans le titre propre, tandis que le titre restitué s'en tient à la plus stricte dénotation. Le titre propre, tel qu'il figure dans la notice ISBD, véhicule une information intellectuellement erronée mais tout à fait conforme au principe de transcription propre à la norme. Certes, l'information concernant la mise en scène peut être incluse dans la zone des notes, mais elle ne peut en aucun cas figurer dans le premier bloc. Il convient donc de faire le choix de ce qui est préférable, entre cette règle de description pure et l'enrichissement documentaire apporté par la notice EPCAD.

Les photographies du SCA ont une mention de responsabilité composée d'un ou de deux noms de personnes et d'un nom de collectivité : les noms de personnes sont séparés par une virgule (ou reliés entre eux par un mot de liaison), les noms de collectivités sont séparés par un point-virgule (bien que celles-ci remplissent la même fonction) ou reliés entre eux par un mot de liaison.

La zone de la collection assimile le reportage photographique à un ensemble éditorial. L'indication du titre du reportage dans la notice ne pose donc pas de problème majeur, si l'on exclut la question du choix entre transcription et édition, qui vient d'être évoquée à propos du titre de document.

La zone des notes comprend deux catégories de notes dans le cas des documents multipliables (celle relative à la description bibliographique et celle relative à l'exemplaire décrit), tout en recommandant de suivre un ordre logique qui tiendrait compte de l'importance de l'information (par exemple, des zones 1 à 6). Ici, les notes portent sur : l'histoire bibliographique du document (traces d'édition et de diffusion), sur la zone de titre et la mention de responsabilité (indication de la source : l'album contenant le cahier de reportage correspondant et sa référence) avec mentions textuelles, sur l'iconographie du document (sujet figuré, identification), sur l'histoire du document (lieu, date et circonstances de création), sur la gestion de la communication, la reproduction et la diffusion du document (existence d'un document de substitution : tirages montés en albums avec indication de la référence). C'est donc dans cette zone « vide-poches »⁷⁷ que figurent les informations essentielles à la description d'une

⁷⁵ *Ibid.*, p. 43.

⁷⁶ Ce titre restitué correspond en fait au « titre factice » à ceci près que le titre factice est censé pourvoir à l'absence de titre propre.

⁷⁷ CAZABON, Marie-Renée. *Unimarc : manuel de catalogage*. 3^e éd. Paris : Éditions du Cercle de la Librairie, 2005. (Bibliothèques), p. 74.

photographie : les circonstances de la prise de vue (date et lieu) et l'iconographie du document. Enfin, est mentionnée la cote ou « numéro d'identification » du cliché, dont la structure reprend le numéro d'identification de la collection. Il est obligatoire de mentionner, entre parenthèses, la source lorsqu'il ne s'agit pas d'un numéro international normalisé, soit « Terre 339-8052 (ECPAD) ».

Le format Unimarc, une alternative ?

Dans la problématique qui nous intéresse, il est nécessaire d'amorcer une réflexion sur les échanges de données et la possibilité d'établir des relations entre ces données. Le format Unimarc est une transposition de l'ISBD conçue pour la saisie et la lecture informatique, grâce à l'attribution d'étiquettes. Il contribue en toute logique à accélérer et accroître ces échanges de données. Certaines des remarques émises précédemment à propos de l'ISBD sont valables pour l'exemple de notice en Unimarc, en particulier concernant la notion d'adresse bibliographique. Cependant, de nouvelles possibilités sont offertes, notamment grâce aux liens.

Les étiquettes 200 et 210 reprennent les zones de titre et de l'adresse bibliographique ; l'étiquette 225, celle de la collection, le 2^e indicateur signifiant que la forme saisie est semblable à la forme d'autorité saisie en zone de lien (bloc 4XX).

Le bloc 3XX reprend la zone de notes sans problème de transposition.

Le bloc 4XX donne la possibilité de faire des liens avec d'autres notices et donc avec la notice de reportage (c'est-à-dire la collection). Mais si l'on regarde plus en avant les possibilités de liens offertes par cette zone, il est possible d'établir des relations plus complexes entre les notices, reflétant ainsi la profondeur documentaire du fonds : ensemble, sous-ensemble, unité matérielle, c'est-à-dire reportage, lots de photographies, photographie, selon la division en niveaux adoptée par l'EPCAD. Cela donne, dans le cas d'une notice image, l'étiquette 482 « relié avec » un lien vers les notices de photographies du même lot, l'étiquette 462 « niveau du sous-ensemble » avec lien ascendant vers la notice lot et l'étiquette 461 « niveau de l'ensemble » avec un lien ascendant vers la notice reportage. Dans le cas d'une notice lot, les étiquettes 461 « niveau de l'ensemble » avec un lien ascendant vers la notice reportage et les étiquettes 463 « niveau de l'unité matérielle » avec lien descendant vers notices images. Les possibilités offertes par le langage documentaire se heurtent parfois à des considérations techniques : très peu de SIGB sont capables de gérer les relations sur les zones 4XX des notices Unimarc.

L'étiquette 856 permet de faire un lien vers une adresse électronique, et offre donc la possibilité de lier la notice avec une ressource en ligne. L'exemple présenté ici correspond à la source imprimée qui était auparavant citée dans la zone des notes sur

l'histoire bibliographique du document : une affiche reproduisant le cliché, numérisée par une autre institution⁷⁸.

Le bloc 5XX propose de « générer et d'indexer tous points d'accès titres et auteur/titre autres que le 1^{er} titre propre déjà saisi dans la zone 2XX \$a ». Nous pouvons donc en profiter pour indiquer à cet emplacement le titre restitué dans Armadillo et qui n'était pas retenu pour la notice ISBD (étiquette 540 : « titre ajouté par le catalogueur »).

Enfin, en zone 8, le numéro ISBN est remplacé par le « cotage » avec indication de l'organisme ayant attribué le numéro.

La partie concernant la description de l'image est achevée en Unimarc. Il reste encore à ajouter les accès auteurs, matière et indexation. Les accès auteurs n'étant – en principe – pas reliés à des notices d'autorités ; il convient de les renseigner avec soin dans l'optique de l'alimentation d'un index auteur. Dans l'exemple, l'un des deux auteurs bénéficie d'une notice d'autorité BnF ; un lien vers cette notice est ajouté. Mais dans la plupart des cas, les opérateurs du SCA sont faiblement identifiés : dans les comptes rendus de reportage, l'indication du prénom n'est pas systématique et les graphies approximatives font légion. L'index des opérateurs de la base Armadillo reproduit ces imprécisions, en l'absence de sources complémentaires ; rien de comparable, ici, avec le *Who's who in Australian military history* proposé par l'AWM⁷⁹.

Les étiquettes quant à elles expriment la notion d'œuvre collective : 700 pour le 1^{er} auteur physique (Jacques Belin), 701 pour le second (Roland Lennad, et 711 pour la collectivité auteur, SCA).

L'indexation matière est spécialement pensée pour des listes contrôlées. C'est le cas du système d'indexation utilisé à l'ECPAD, bien qu'il ne soit pas hiérarchisé. En suivant les recommandations des professionnels, qui préconisent de fonder l'indexation non pas sur le document, mais sur la question posée par le chercheur⁸⁰, ce système s'avère performant lors de la recherche, effectuée en plein texte le plus souvent. L'étiquette 640 autorise l'indexation en vocabulaire libre.

Les limites de l'ISBD et du format MARC se font cependant ressentir. Unimarc ne permet une description que sur deux niveaux alors que le fonds iconographique présente une structure plus proche du fonds d'archives que de la collection comme ensemble bibliographique. Ses niveaux documentaires sont multiples.

⁷⁸ MEMORIAL DE CAEN. Affiches Seconde Guerre mondiale : <http://www.affiches-memorial.unicaen.fr/cindoc.web/memorial/> Consulté le 14 novembre 2009. *Victoire dans les Vosges*. Direction des services de presse du ministère de la Guerre, 1944. Localisation : Musée de la Résistance et de la Déportation, Besançon : inv.973.62.16. En cas de défaillance du lien, se rendre à l'adresse suivante : <http://www.affiches-memorial.unicaen.fr/cindoc.web/memorial/>, effectuer une recherche thématique en sélectionnant « France – 1944-1945 (Libération) ». L'affiche correspond à la 27^e réponse. Ou consulter l'annexe 5.

⁷⁹ *Who's who in Australian military history > Artists, photographers, correspondents, historians, authors*. URL : <http://www.awm.gov.au/people/> Consulté le 20 décembre 2009.

⁸⁰ COLLARD, Claude, GIANNATTASIO, Isabelle, MELOT, Michel. *Op. cit.*, p. 208.

Le schéma de description Dublin Core, un avenir proche ?

Le schéma de description Dublin Core constitue une alternative au catalogage mais ne remplace pas les notices MARC, dont il partage la finalité, c'est-à-dire la description de document⁸¹. Il présente l'avantage d'une plus grande souplesse, au détriment d'une moindre finesse de description. Mais nous avons vu que le format MARC exigeait un niveau de précision et de rigueur dans le renseignement des champs tel, que les documents principaux et d'accompagnement n'y suffisent point, et plus important encore, que la recherche documentaire ne l'exige pas. Les champs de la notice ECPAD suffisent, et c'est ce critère de pertinence par rapport à la recherche documentaire qui a déterminé sa transposition d'après le jeu de données Dublin Core, dont les 15 éléments de base, répétables et facultatifs, sont régis par la norme ISO 15836 : 2009.

L'exemple reprend les éléments jugés pertinents pour la description des images (les éléments *Source* et *Language* n'ont pas été retenus). Les deux auteurs physiques sont indiqués par l'élément *Creator* et la collectivité auteur, par l'élément *Contributor*, dans la mesure où l'on peut considérer que la responsabilité du service est « moins grande » que celle des deux opérateurs⁸². Les informations concernant la propriété intellectuelle sont indiquées grâce aux éléments *Publisher* et *Rights*, cette dernière notion étant absente du format MARC.

La principale amélioration apportée par Dublin Core est la possibilité d'ajouter autant d'éléments *Subject* reprenant les mots-clés de la notice ECPAD, avec pour limite l'absence de normalisation de ce vocabulaire. De même, l'élément *Coverage* convient idéalement, bien mieux en tout cas que le format ISBD et sa zone de l'adresse, à la description d'une prise de vue, dans le temps et dans l'espace. En ce qui concerne « l'instanciation », le format de la date suit la norme ISO 860. L'élément *Description*, en texte libre, englobe complètement le champ Légende de la notice ECPAD. L'élément *Identifier* relie la notice à la ressource : la cote, pour l'instant, et la notice en ligne, à l'avenir.

L'élément *Relation* est particulier à Dublin Core dans la mesure où il offre la possibilité de faire des liens entre plusieurs ressources, aux origines diverses (les formats de catalogage conventionnels possédaient déjà cette fonction, mais celle-ci s'appliquait dans un autre contexte). Un lien est établi avec le reportage photographique, comme dans les cas de l'ISBD et Unimarc, avec un lien supplémentaire au fonds (Terre), ainsi qu'un lien vers une source imprimée en ligne (qui apparaissait déjà avec l'étiquette 856 au format MARC).

⁸¹ JACQUESSON, Alain. *Bibliothèques et documents numériques : concepts, composantes, techniques et enjeux*. Nouvelle édition. Paris : éditions du Cercle de la Librairie, 2005. (Bibliothèques), p. 371.

⁸² HILLMANN, Diane. *Guide d'utilisation du Dublin Core* [en ligne]. Traduction de Guy Teasdale. Université de Laval : janvier 2001. URL : <http://www.bibl.ulaval.ca/DublinCore/usageguide-sectc-20000716fr.htm#contributor> Consulté le 13 novembre 2009.

Cette analyse s'applique à la version simple du Dublin Core. L'utilisation d'une notice ainsi renseignée ne présente aucun problème d'interopérabilité et peut être reversée, en vertu du protocole OAI PMH, dans les entrepôts OAI. Cependant, le raffinement des éléments propre à la version qualifiée de Dublin Core permet de préciser les données et d'exprimer MARC dans toutes ses fonctionnalités et sans perte d'information (par exemple, les qualificatifs *Spatial* et *Temporal* pour *Coverage*). Cette précision accrue n'est pas anodine, puisque dans le cas d'une notice reportage par exemple, qui s'inscrit dans une durée délimitée par deux dates, la notion de « couverture temporelle » prend tout son sens. De même, le qualificatif *Created* de l'élément *Date* fait apparaître la notion de prise de vue, c'est-à-dire l'instant où est créé le document et non son édition, utilisation ou diffusion ultérieure. L'inconvénient de la version qualifiée du Dublin Core est qu'elle pose encore des problèmes d'interopérabilité, mais les éléments de raffinement sont gérés par certaines banques de données numériques à l'instar de *Picture Australia*, pour la localisation des fichiers numériques d'une partie des établissements participant au projet⁸³.

Néanmoins et à l'avenir, les métadonnées font partie intégrante des projets envisagés en matière de traitement documentaire. Le standard IPTC/IIM est couramment utilisé par les agences photographiques pour la recherche d'images et propose un jeu de « 33 métadonnées de type interne, c'est-à-dire stockées à l'intérieur des fichiers images JPEG, TIFF ou PSD (Photoshop) ». De plus, si les métadonnées de type EXIF ou IPTC sont employées par les organismes officiels nationaux, les institutions et les associations internationales, la plupart des banques de données n'y ont pas recours pour décrire leurs images⁸⁴.

Si le schéma de description Dublin Core a l'avantage d'être pris en charge par le logiciel Armadillo, il présente l'inconvénient de nuire à la richesse du travail d'indexation effectué en amont par les documentalistes (en supprimant la hiérarchisation entre les mots-clés, par exemple). Le schéma XMP IPTC Core le remplace désormais⁸⁵. Appliquées au corpus photographique de l'ECPAD, les métadonnées pouvant être prises en compte sont la description, la légende, le lieu et la date de la prise de vue ; elles peuvent être incluses dans le fichier numérique. Elles ne seront toutefois pas utilisées pour le fonds historique, qui est le sujet de notre étude et qui sera décrit en XML structuré avec des champs normatifs (de légende, titre et lieu). Ces données seront ensuite réinjectées dans les fichiers de conservation et serviront à fournir des fichiers

⁸³ NATIONAL LIBRARY OF AUSTRALIA. *The Picture Australia Metadata Collection Policy* [en ligne]. URL : http://www.pictureaustralia.org/documents/MetadataCollectionPolicyweb2_000.pdf Consulté le 12 décembre 2009.

⁸⁴ DOUCET, A.V. « Les éléments formels de la fiche descriptive des banques d'images et leur nécessaire normalisation ». *Documentation & Bibliothèques*, n° 54, juillet-septembre 2008, p. 209-218.

⁸⁵ D'après PECCATTE, Patrick. *Métadonnées : une initiation* [en ligne]. Dernière mise à jour : 13 décembre 2007. URL : <http://peccatte.karefil.com/software/Metadata.htm#IPTC> et le billet du blog du même auteur : « Quelques remarques sur l'indexation des photos », 28 avril 2009. URL : <http://blog.tuquoque.com/post/2009/04/28/Quelques-remarques-sur-l-indexation-des-photos> Consulté le 9 décembre 2009.

avec métadonnées pour la mise en ligne. Le temps de réponse sera ainsi beaucoup plus court. À l'heure où l'on commence à parler d'indexation visuelle, l'interface de recherche fonctionnera grâce à un « super thésaurus » avec des relations sémantiques illimitées, un traitement automatisé des langues, une sorte d'intelligence artificielle. Ce ne sont ici que des conjectures, avec une perspective qui va au-delà de la dizaine d'années⁸⁶.

Les choix d'autres établissements conservant des collections photographiques

Finalement, il n'existe pas de méthode idéale pour décrire les collections photographiques. Ce sont les choix des établissements documentaires, à propos de la structuration des fonds ou encore du public visé, qui sont décisifs. Ceux-ci n'agissent d'ailleurs pas de concert.

La Bibliothèque historique de la Ville de Paris (BHVP) a choisi de recourir au format Unimarc pour cataloguer ses collections d'images fixes, tandis que la bibliothèque de l'INHA recourt au système de description en EAD (*Encoded Archival Description*) pour son projet de base de données fédérée, en vertu de la nature archivistique de ses photographies, décrites par série⁸⁷. La norme de description EAD est également adoptée par l'AMW ainsi que par les Archives fédérales allemandes⁸⁸. Frédéric Blin note toutefois que « l'EAD n'est pas idéale pour la description des documents [...] particuliers comme les photographies, estampes ou objets en trois dimensions » et propose comme alternative le projet Sepia, déjà évoqué⁸⁹. Le modèle SEPIADES laisse toute liberté de créer sa propre structure hiérarchique et les niveaux et sous-niveaux nécessaires : institution (I=*Institute*), collection (C=*Collection*), groupe (G=*Grouping*), photographie (S=*Single item*), provenance (A=*Acquisition*).

La BDIC est une bibliothèque qui possède des fonds d'archives photographiques. Elle décrit ces derniers dans sa base Archives et images, qui fonctionne avec le logiciel Flora. Trois niveaux documentaires sont distingués, correspondant à trois types de notices : reportage (notice chapeau), cliché (notice fille) et planche-contact (l'équivalent des albums photos de l'ECPAD). Tout comme l'ECPAD, la légende est reprise sur les documents d'accompagnement, mais n'obéit pas à une règle de transcription pure qui caractérise par exemple la norme ISBD. En revanche, une indexation Rameau par sujet, personne et lieux est adoptée, avec une rubrique complémentaire de mots-clés libres.

⁸⁶ Entretien avec le capitaine Cazorla, adjoint au chef du pôle des archives, 9 octobre 2009.

⁸⁷ D'après les interventions de Dominique Morelon (INHA) et Carole Gascard (BHVP) lors des rencontres Henri-Jean Martin organisées à l'Enssib les 12 et 13 octobre 2009, sur le thème suivant : « les collections photographiques : traitement et valorisation ».

⁸⁸ D'après le site de l'association des archivistes américains (The Society of American Archivists. URL : <http://www.archivists.org/saagroups/ead/> Consulté le 5 décembre 2009).

⁸⁹ BLIN, Frédéric. *Comment traiter les photographies d'un fonds d'archives dans une bibliothèque ? Analyses et réflexions dans l'optique du programme allemande Kalliope*. Mémoire d'étude, dir. Sylvie Aubenas, Enssib, 2004, p. 26.

L'indexation, une autre voie d'accès au document

Il est passé le temps où l'on croyait pouvoir lire une image comme un texte, la mettre en discours et l'enfermer dans des thésaurus [...] Ce n'est qu'insérée dans une suite que l'on peut commencer à parler non pas d'une grammaire mais au moins d'une syntaxe de l'image, et espérer pouvoir lui dire autre chose que ce qu'elle montre.

Ainsi s'exprime Michel Melot à propos de l'indexation de l'image, dont il dit d'elle qu'elle ne parle pas⁹⁰. Il est nécessaire de tenir compte des textes qui l'entourent – les documents secondaires –, mais aussi de l'usage qui en sera fait et donc du public. C'est l'optique dans laquelle a été conçu le thésaurus de l'ECPAD.

Tout comme les champs de description de la notice, le thésaurus employé pour renseigner les collections est un thésaurus « maison », élaboré en interne et implanté à l'époque dans la base Westhèque⁹¹.

Il possède une structure arborescente et a pour particularité, la description détaillée des unités et des matériels militaires. Il porte sur les thèmes suivants :

- contexte ;
- événement, action ;
- structure ;
- personnes ;
- matériel (type et fonction) ;
- site ;
- point de vue, cadrage.

Le travail d'indexation accompli par les documentalistes rend compte des principes de description adoptés par l'établissement, et notamment du concept de neutralité active déjà évoqué. Ainsi, « l'indexation relève-t-elle à la fois de la connotation et de la dénotation c'est-à-dire de l'idée et de la description visuelle pure »⁹².

L'histoire des armées et de l'armement

Le soin apporté à la description et à la qualification de tout ce qui est spécifique au domaine militaire est loin d'être superflu ou obsolète par rapport à la demande du public, bien au contraire. Les recherches documentaires à partir d'unités ou d'armes particulières sont très courantes et font la réputation de l'établissement auprès d'un public passionné d'histoire militaire et donc exigeant. L'histoire et la vie des armées représentent 25 % des demandes de recherche émanant du secteur Défense, et 19 % des

⁹⁰ MELOT, Michel. « L'image n'est plus ce qu'elle était », dans *Documentaliste – Sciences de l'information*, vol. 42, n° 6, décembre 2005. p. 361-365.

⁹¹ Voir l'annexe 7.

⁹² ECPAD (Établissement de communication et de production audiovisuelle de la défense), pôle des archives, département du traitement et de la consultation des fonds. *Traitement documentaire des reportages photos : création de notices documentaires photo* [document interne]. 2009, p. 8.

demandes du public ; les armes, matériels et bâtiments représentent entre 11 et 13 % des demandes de recherche pour tous les publics (professionnels, particuliers, Défense)⁹³. Nous verrons par la suite qu'il s'agit d'un axe de valorisation prolifique pour l'établissement, loin de tomber en désuétude.

Voici un exemple d'indexation double : « Mirage 2000, avion de chasse – France post-1945 ». Le type d'arme, ainsi que la période et le pays de fabrication, sont indiqués. La précision de l'indexation entraîne une certaine complexité, parfois mal maîtrisée par les documentalistes, sans parler de l'intelligibilité pour le public. En effet, l'arborescence des mots-clés n'apparaît pas dans la version légère du logiciel ; elle est remplacée par une liste. À cela s'ajoute la méconnaissance de cette version par les documentalistes, qui travaillent exclusivement sur la version lourde. Pour remédier à cela, le cahier des charges du nouvel appel d'offre prévoit comme critère d'évaluation l'intuitivité et une liste de choix de mots-clés, plus fonctionnelle.

À propos de la précision et de la qualité de l'indexation, hétérogènes, la responsabilité n'incombe pas tant au personnel qu'à un manque de rigueur et de formalisation de l'enrichissement documentaire au fil des décennies. En conséquence, la variabilité et la succession des personnels se sont fait ressentir ; certains documentalistes ou stagiaires se sont abstenus, par crainte de commettre des erreurs notamment, de détailler précisément le matériel (sa fonction, son modèle, etc.). À l'inverse, la quantité de termes candidats en attente de validation, proposés par d'autres documentalistes, a enflé de manière démesurée. Le contrôle des termes d'indexation s'est depuis accru.

L'histoire culturelle et l'histoire des représentations

À l'inverse, il est intéressant de constater que la qualification des champs lexicaux qui ne sont pas spécifiques au domaine militaire est plus vague et en tout cas plus générale. Le champ « Société » possède parmi ses termes « Vie quotidienne », utilisé pour « Vie courante », un « terme assez large concernant les activités habituelles accomplies par la population indigène (marché, artisanat ...) [et] la vie quotidienne du soldat : ménage, lessive, détente, foyer, lire ... » (annexe 7). Il caractérise un pan entier de ce qui définit l'armée mais ne peut se désigner par un nom d'arme ou d'unité et que l'on nomme par défaut la culture militaire. Un niveau d'indexation plus fin de ce champ lexical permettrait de décrire plus en détail un univers visuel hautement symbolique et donc très présent sur l'image. Le cliché de la Libération d'Hindisheim inséré en annexe 5 reprend une partie de ces symboles : les jeunes filles acclamant les soldats, les bouquets de fleur, la présence d'enfants, et les manifestations de joie au passage de l'armée. Seuls les mots-clés « liesse », « acclamation », « femme », « population civile » sont susceptibles

⁹³ D'après ECPAD (Établissement de communication et de production audiovisuelle de la défense). *Contrat d'objectifs et de moyens 2009-2011*. Novembre 2008.

de correspondre à ces informations. L'image échappe alors au filtre d'une recherche documentaire par mot-clé qui s'écarterait de ces termes, et qui utiliserait par exemple les termes « fleur » ou « enfant ».

Fait d'autant plus révélateur de la démarche adoptée par l'établissement pour la description documentaire, le titre restitué se concentre uniquement sur les termes techniques, à la différence de la légende d'origine qui faisait mention des fleurs. Celle-ci est certes, très subjective, mais aussi plus narrative et moins technique. Une recherche simple, en mode plein texte, permet d'éviter cet écueil et aboutit tout de même puisque les termes non indexés figurent ailleurs dans la notice, ou au moins dans la notice de reportage qui implique ensuite de parcourir l'ensemble des 193 images. Un accès aux collections par un plan de classement permettrait également de ne pas passer à côté de l'image puisqu'il nécessiterait, une fois le périmètre de recherche restreint, d'adopter le principe du « dépouillement » exhaustif propre à un fonds d'archives comme démarche de recherche.

Il ne serait pas correct de dire que le thésaurus de l'ECPAD est conçu pour un public trop spécialisé, composé de documentalistes, de chercheurs ou de passionnés, puisque ce public existe bel et bien. Le thésaurus remplit par conséquent une partie de son objectif. Encore faut-il établir une distinction entre plusieurs types de chercheurs. Ceux spécialisés dans l'histoire de l'armement et des techniques trouveront leur bonheur ; ceux spécialisés dans l'histoire culturelle et sociale le trouveront également, mais peut-être avec plus de patience. André Thiéblemont évoque le manque d'intérêt des historiens pour l'imaginaire de l'armée, pourtant grande consommatrice de symboles et soucieuse de son apparence⁹⁴. Un meilleur signalement, et donc une meilleure valorisation de cet aspect des collections, contribueraient sûrement à combler ce désintérêt.

LA RECHERCHE DOCUMENTAIRE

La navigation dans Armadillo

Une base de données est consultable à la médiathèque de l'ECPAD, et permet d'effectuer une recherche selon plusieurs critères : la date du reportage, le nom du photographe, le fonds iconographique, mais aussi selon une série de mots-clefs (lieux, personnages, divisions militaires, type de sujet, etc.) ayant trait au contenu de l'image. À la différence des archives matérielles, les documents numérisés sont assortis d'une notice renseignant le reportage. Cette dernière est réalisée à partir des informations

⁹⁴ THIEBLEMONT, André. « Les paraîtres symboliques et rituels des militaires en public ». *Culture et logiques militaires*, Paris : 1999, p. 199.

fournies par les albums papiers, mais aussi de recherches postérieures effectuées par des documentalistes. Toutefois, la consultation de cette base de données ne peut se suffire à elle-même, notamment dans le cadre d'un travail de recherche, qui peut impliquer la volonté de partir de l'information brute telle qu'elle a été produite dans son contexte d'époque et de bien connaître la constitution organique du fonds. L'établissement d'un plan de classement et sa valorisation par le biais de son intégration dans le système de recherche documentaire permettraient de remédier à cette lacune en offrant au public la possibilité d'explorer les fonds en fonction de leur contexte de production, à l'instar de ce qui est pratiqué dans un centre d'archives. Ainsi Norman Charbonneau n'émettrait-il pas la remarque suivante :

*[...] nous sommes forcés de constater le peu d'intérêt [que le chercheur] a pour la valeur de témoignage et pour le respect des fonds puisqu'il recherche des informations spécifiques. Si cet utilisateur est parfois curieux de connaître l'identité du créateur (pour en faire mention dans une légende), il est rare qu'il s'intéresse au contexte de production des documents*⁹⁵.

Dans le cadre d'un travail de recherche, la base de données se révèle toutefois utile pour effectuer une vérification rapide. Il est intéressant de noter que même si l'on souhaite travailler à partir des sources, c'est-à-dire les albums photographiques constitués peu après la guerre, ceux-ci contiennent en fait des traces d'ajouts ultérieurs (annotation au crayon ou au stylo de visiteurs, documentalistes, employés de l'ancien Service cinématographique des armées). Elles servent le plus souvent à l'identification des personnages, des lieux ou des armes, mais elles peuvent modifier considérablement le niveau d'information relatif à une photographie (voir annexes 4 et 5).

Armadillo pêche plutôt par un excès de complexité dans la recherche documentaire et ses possibilités. Celle-ci inclut en effet des opérateurs booléens et des troncatures, peu utilisées du grand public et susceptibles d'éliminer des éléments pertinents dans les résultats. Par exemple, le terme « mortier » génère trop de bruit en plein texte, mais s'avère insuffisant lorsqu'il est sélectionné dans la liste des mots-clés, car il exclut les notices référençant parmi leurs mots-clés « mortier d'infanterie ». Les arborescences les plus utiles sont les mots-clés et les noms de lieux, mais finalement, la recherche par mots-clés est peu utilisée.

Prenons l'exemple d'une photographie de la série Terre représentant une scène de fraternisation entre soldats indigènes et Alsaciennes en costume. Comme dans le cas des « mortiers d'infanterie », le problème des termes d'indexation exclusifs se pose, mais peut être contourné par une requête plus complète, avec les mots-clés de « tirailleur » et « tirailleur marocain » et « tirailleur algérien ». Un lecteur effectuant une recherche sur les tirailleurs trouvera cette image ; en revanche, il passera à côté s'il effectue une

⁹⁵ CHARBONNEAU, Normand, ROBERT, Mario. *La gestion des archives photographiques*. Sainte-Foy : Presses de l'université du Québec, 2001, p. 101.

recherche sur les croix, les symboles ou les croix de Lorraine, aucun de ces termes désignant la représentation de la croix de Lorraine sur le drapeau n'étant inclus en mots-clés, ce qui rappelle au passage le problème de l'indexation des termes d'histoire des représentations évoqué dans le sous-chapitre précédent (p. 15).



4. Photographie du SCA diffusée dans la presse aux armées (*La Patrie*, n° 96, 2 mars 1945)

Le public a désormais la possibilité de créer un compte client, ce qui n'était pas le cas il y a quelques années, lorsqu'il fallait noter à la main les références des documents que l'on souhaitait acquérir sous format numérique. Toutefois, le compte client n'est toujours pas mis en lien avec l'activité du département vente et demeure donc pour l'instant le simple équivalent d'un historique de recherche.

Finalement, l'appréciation de la base de données par ses utilisateurs est positive⁹⁶.

La recherche documentaire : comparaisons

Picture Australia

Picture Australia, est un service Internet hébergé par la Bibliothèque nationale australienne. Il donne accès aujourd'hui à 1,7 millions de notices d'image et rassemble plus d'une cinquantaine de partenaires, issus du secteur privé et du secteur public, dont

⁹⁶ Selon l'enquête conduite auprès du public par le département de traitement et de consultation des fonds. ECPAD (Établissement de communication et de production audiovisuelle de la défense), pôle des archives, département du traitement et de la consultation des fonds. *Traitement documentaire des reportages photos : création de notices documentaires photo* [document interne]. 2009, 13 p.

l'AWM⁹⁷. Le système repose sur une base centrale (*central data repository*). Chaque institution dispose de son propre serveur de documents numériques, avec description normalisée des images en Dublin Core. Un moissonnage est effectué tous les deux mois. Lorsque l'on veut afficher l'image, un basculement s'opère alors vers le site source, notamment dans l'optique d'une acquisition des images⁹⁸.

Depuis 2006 et dans une démarche innovante de portail collaboratif, *Picture Australia* développe un partenariat avec Flickr qui permet à ses utilisateurs de « raconter l'histoire » par le biais de photographies qui sont autant de représentations de l'Australie et de sa population. La plateforme Flickr fait office de passerelle entre la galerie d'images collaborative et la bibliothèque numérique institutionnelle à visée patrimoniale. Il suffit pour cela de rejoindre les différents groupes liés à *Picture Australia* dans Flickr puis de charger ses images sur la plateforme. Sur la base du volontariat, une procédure existe ensuite pour faire de sa production personnelle un candidat à l'acquisition par le consortium (elle implique une licence *Creative Commons*, une description détaillée dotée de mots-clés, ainsi qu'une haute résolution)⁹⁹. Les fonds photographiques de l'AWM sont valorisés sur *Picture Australia* grâce à des diaporamas thématiques, avec notices et vignettes téléchargeables, qui rappellent les dossiers pédagogiques élaborés par les documentalistes de l'ECPAD, mais qui sont disponibles sur le site de l'institution uniquement. Une caution pédagogique (*Educational Value Statement*), correspondant à un label gouvernemental (*the Learning Federation*) est apportée¹⁰⁰. Le diaporama dans sa forme aboutie graphiquement est uniquement consultable en ligne.

La bibliothèque du Congrès et l'université de l'Indiana

When archivists and librarians plan projects to contribute descriptions of photographs, drawings, prints, and other pictorial materials to online information systems, they often look for models among sister institutions.

En partant avec beaucoup de justesse de ce principe fédérateur, le département dédié aux photographies de la Bibliothèque du Congrès possède un espace en ligne très riche. Une page recense des banques d'images représentatives d'une organisation ou d'une utilisation particulières des collections photographiques¹⁰¹. L'exemple qui nous intéresse plus particulièrement ici utilise un catalogue avec accès par sujet hiérarchisé et intégrant un thésaurus : le fonds Charles W. Cushman, conservé à la Bibliothèque de l'Université

⁹⁷ NATIONAL LIBRARY OF AUSTRALIA. *Picture Australia : Metadata Collection Policy* [en ligne]. 2009. URL : http://www.pictureaustralia.org/documents/MetadataCollectionPolicyweb2_000.pdf Consulté le 12 décembre 2009.

⁹⁸ JACQUESSON, Alain. *Op. cit.*, p. 428.

⁹⁹ NATIONAL LIBRARY OF AUSTRALIA. *Picture Australia*. « *Contributing as an individual* ». URL : <http://www.pictureaustralia.org/contribute/individual.html> Consulté le 12 décembre 2009.

¹⁰⁰ NATIONAL LIBRARY OF AUSTRALIA. *Picture Australia*. « *Caring for the war wounded* » (« Soigner les blessés ») [diaporama]. URL : <http://www.pictureaustralia.org/trails/slideshows.html> Consulté le 12 décembre 2009.

¹⁰¹ LIBRARY OF CONGRESS. *Prints and Photographs Division*. Catalog and Finding Aid Systems for Pictorial Materials : Representative Examples. URL : http://www.loc.gov/rr/print/resource/229_catfindaid.html Consulté le 12 décembre 2009.

de l'Indiana aux États-Unis¹⁰². Le producteur du fonds est un photographe amateur et ancien étudiant de l'université de l'Indiana, qui a réuni une collection de 14 500 Kodachrome (la diapositive couleur, grand succès commercial lancé par Kodak en 1935) documentant ses voyages à travers le monde de 1938 à 1969.

L'étude de ce fonds photographique s'avère instructive, tant sur la question du traitement documentaire que de la valorisation des images qui en est le corolaire, en raison de ses similitudes avec les collections photographiques de l'ECPAD. Au-delà du contenu des images, fort éloigné des théâtres d'opération couverts par les opérateurs aux armées, le fonds Cushman se caractérise par une logique de producteur, une production photographique continue sur plusieurs décennies, à caractère encyclopédique, ainsi que par l'existence de documents écrits, les carnets de note de l'auteur, qui viennent renseigner les images, tout comme les comptes rendus de reportage des photographes du SCA¹⁰³.

Les outils techniques utilisés sont le moteur de recherche Oracle pour l'indexation et la recherche dans les métadonnées, et Microsoft Access pour l'alimentation des champs de métadonnées ; les images sont stockées sur un serveur au format JPEG. Un projet d'adaptation à Dublin Core et OAI-PMH est en cours de développement, avec pour objectif l'interopérabilité avec d'autres collections d'images, utilisant par exemple le schéma de métadonnées MODS¹⁰⁴.

Le principal attrait de la base de données en ligne est donc d'offrir, en complément des notices détaillées des photographies, un lien vers l'extrait du carnet de note correspondant, afin de mettre en lien le document iconographique et le document écrit contemporain de la prise de vue¹⁰⁵. La notice, et donc la photographie, acquiert alors une valeur documentaire largement supérieure à une notice d'image plus classique, dépourvue de son document d'accompagnement. Dans la base de données de l'ECPAD, cela reviendrait à une recherche combinant l'image photographique et le compte rendu de reportage. C'est dans cet optique que l'entité documentaire « Annexes Archives » a été ajoutée dans la future structure documentaire (voir schéma p. 15).

Le champ « description » est une transcription des carnets de note de Cushman qui inclut les abréviations et les fautes d'orthographe ; un lien hypertexte vers le carnet est disponible en passant par la référence de la bobine (selon une table de correspondance). L'emploi d'un vocabulaire contrôlé et d'autorités permet d'explicitier et de formaliser les transcriptions et constitue un mode d'accès complémentaire aux images. Le catalogue

¹⁰² Charles W. Cushman Photograph Collection. URL : <http://webapp1.dlib.indiana.edu/cushman/index.jsp;jsessionid=AB401FC8DCA6AF435E7DD54CC503A0FE> Consulté le 12 décembre 2009.

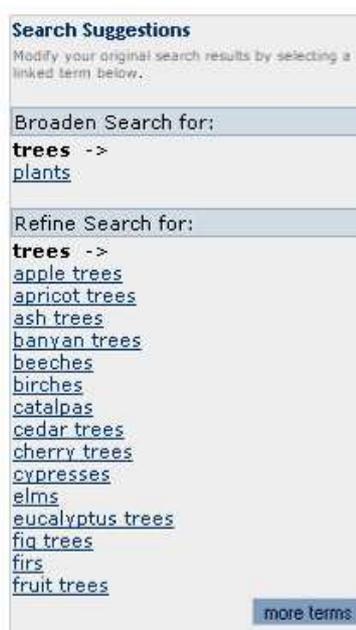
¹⁰³ Un exemple de notice détaillée : <http://webapp1.dlib.indiana.edu/cushman/results/detail.do?pnum=P01438> Consulté le 1^{er} décembre 2009.

¹⁰⁴ Charles W. Cushman Photograph Collection : technical implementations. URL : <http://webapp1.dlib.indiana.edu/cushman/projectInfo/techImplementation.jsp> Consulté le 14 décembre 2009.

¹⁰⁵ Page numérisée du carnet de note correspondant à la notice image utilisée en exemple. URL : <http://webapp1.dlib.indiana.edu/cushman/browse/notebook.do?nb=C223.1&nbpage=3> Consulté le 14 décembre 2009.

exploite le *Thesaurus for Graphic Materials* de la Bibliothèque du Congrès, qui offre la possibilité d'effectuer une recherche, pour un terme donné (« automobiles »), à partir d'un terme vague (« cars ») comme d'un terme spécifique (« station wagon »)¹⁰⁶. De plus, la table d'indexation renvoie automatiquement à un terme choisi (« cars » aboutit à « automobiles »).

Le système d'indexation est également exploité selon le principe suivant : « *we are able to provide the ability to limit or expand users' original queries in context* ». À partir d'un terme renvoyant à la table *TGM I*, la base de données offre la possibilité de rebondir lors de la recherche, soit en l'élargissant, soit en la précisant. L'utilisateur poursuit alors sa recherche à partir des termes proposés, comme le montre l'illustration suivante à partir d'un des mots-clés de la notice présentée en exemple :



5. Suggestions de recherche dans la base de données du fonds Cushman

L'entrée dans les collections se fait soit par l'intermédiaire du thésaurus (mode recherche), soit par l'intermédiaire des champs de la base de données (mode parcours par dates, lieux, sujets, genre ou en parcourant les pages du carnet de notes), tout en permettant la combinaison de ces deux accès lors de la recherche¹⁰⁷. En effet, en fonction de la requête formulée, l'un ou l'autre mode de description aboutira à un résultat pertinent. Ce principe permet de tenir compte du caractère imprévisible et aléatoire des demandes du public.

Parmi les autres exemples énumérés dans les ressources du département Photographie de la bibliothèque du Congrès, nous pouvons citer le catalogue des Archives nationales des États-Unis, qui propose de limiter la recherche par niveau de description (série et

¹⁰⁶ La traduction de ces termes correspond respectivement à « automobile », « véhicule » et... « break ».

¹⁰⁷ DALMAU, Michelle, FLOYD, Randall, JIAO, Dazhi *et alii*. « Integrating thesaurus relationships into search and browse in an online photographic collection ». *Library Hi Tech*, vol. 23, n° 3, 2005, p. 425-452.

pièce)¹⁰⁸, ainsi que le catalogue des Archives du Mexique, qui propose une recherche par niveau de description encore plus fine (collection, série, dossier et pièce)¹⁰⁹.

Pour en revenir à la série Terre et à la recherche documentaire dans Armadillo, l'absence d'accès par niveau documentaire nécessite le recours à des manipulations parfois alambiquées pour retrouver un ensemble précis, par exemple le reportage Terre 339 dont est issue la photographie qui a servi d'exemple à l'élaboration des notices (annexe 5). La recherche de l'expression « Terre 339 », en plein texte et en combinant les notices de reportage et les notices de photographies, est l'unique moyen de retrouver l'ensemble des notices concernées (niveau reportage et niveau photographie). En effet, une recherche avancée dans la série Terre échoue, que l'on sélectionne le niveau reportage ou le niveau photographie. Toutefois, parmi les 72 éléments proposés, 12 font partie du « bruit » généré par la requête et correspondent à des reportages et photographies contenant le terme « Terre » dans leur notice. L'élément correspondant à la notice de reportage Terre 339 et qui devrait être le plus pertinent ne propose, une fois sélectionné, que quatre photographies numérisées, en lieu et place des 139 prises de vue du reportage. En outre, l'absence de basculement de la notice de reportage aux notices de photographies, déjà soulignée, impose au lecteur de retourner systématiquement vers l'écran principal de sa recherche, affichant l'ensemble des résultats.

LES ARCHIVES PHOTOGRAPHIQUES DE LA DÉFENSE DANS UNE NOUVELLE ÈRE ?

Le traitement et la valorisation des collections des images fixes à l'ECPAD aujourd'hui se caractérisent à l'heure actuelle par les projets suivants,

→ au niveau documentaire :

- poursuite du Plan de Sauvegarde et de Numérisation dans le cadre du deuxième Contrat d'objectif et de Moyens (2009-2011) ;
- ouverture vers les plateformes multimédia grand public de type Dailymotion ;
- accentuation de l'axe thématique des collections avec des documentalistes dédiés à une période chronologique et non plus un support ;
- réflexion sur l'intégration des métadonnées dans la future base de données, pour une exploitation de l'information structurante et un outil interopérable ;
- une plus grande flexibilité du thésaurus.

¹⁰⁸ THE NATIONAL ARCHIVES. *Archival Research Catalog*. URL : <http://www.archives.gov/research/arc/index.html> Consulté le 14 décembre 2009. En exemple : recherche Ansel Adams.

¹⁰⁹ NEW MEXICO STATE RECORDS CENTER AND ARCHIVES. *On-line Catalog*. URL: http://164.64.110.131/webcat/request/DoMenuRequest?SystemName=New+Mexico+State+Archives&UserName=NMA+Public&Password=&UniqueID=0&TemplateProcessID=6000_12202_20097&bCachable=1&MenuName=Advanced+Search Consulté le 14 décembre 2009.

La question des droits liés aux images est essentielle à toute réflexion sur un programme de numérisation. Les métadonnées rentrent dans la question plus vaste de l'organisation et de la description des collections à numériser. Selon les recommandations de l'université de l'Indiana, le niveau de description existant doit être évalué par « *the Metadata Librarian* » en fonction du potentiel de moissonnage de métadonnées. Un seuil normatif minimum pour le partage d'informations doit être fixé, tout en mettant en garde dans le même temps, au sujet du coût supplémentaire de l'opération. Plus que jamais, il est important d'alimenter « l'apparat critique » d'une collection numérique autant que possible : sources imprimées, partenariats et liens avec collections numériques existantes¹¹⁰.

→ au niveau de la politique d'établissement :

- évolution du cadre juridique à prévoir concernant les droits moraux et les droits patrimoniaux des images, et en particulier les droits d'auteur des agents publics ;
- développement de l'axe de formation ;
- mise en place d'une comptabilité analytique.

¹¹⁰ INDIANA UNIVERSITY. *Indiana University Digital Library Program : Selection guidelines* [en ligne]. URL : <http://www.dlib.indiana.edu/about/planning/selection.shtml> Consulté le 28 Octobre 2009.

Concilier vocation commerciale et vocation patrimoniale : une acception polysémique de la notion de valorisation

La pluralité des missions de l'établissement a été exposée dans la première partie. Il s'agit maintenant d'examiner ses conséquences dans le fonctionnement de l'ECPAD au quotidien, et dans la manière dont il est perçu par les différents publics. Nous avons vu que sa grande proximité avec son ministère de tutelle facilitait le reversement de la production institutionnelle, à la différence de ses équivalents étrangers. Cependant ces derniers s'inscrivent – dès leur création comme dans les cas de l'*AWM* et de l'*IWM* – dans une logique de diffusion de la connaissance et d'accès au grand public qui n'est finalement que très récente en France. Ils sont surtout dépourvus de la fonction d'agence de communication au service de la défense, qui leur permet de se concentrer sur l'aspect pédagogique et mémoriel de la valorisation des collections. Si l'on souhaite effectuer une étude comparative, il faut chercher du côté de l'INA, dont la différence de statut d'avec l'ECPAD a déjà été évoquée.

L'ECPAD EN LIGNE : ARCHIVES PHOTOGRAPHIQUES OU BANQUE D'IMAGES ?

Le rôle du site Internet dans la valorisation des collections

Le site Internet de l'ECPAD a reçu 300 000 visites en 2008. 6 millions de pages ont été consultées ; 8 000 photos ou extraits de films ont été consultés. Dans sa forme aboutie, il devrait constituer les archives photographiques et audiovisuelles du ministère de la Défense.

	2007	2011
Total des pages visitées	5 301 155	+ 20 %
Nombre de liens avec les autres sites	20	30

6. Fréquentation du site Internet (extrait du contrat d'objectif et de moyens 2008)

Dans l'attente du versement des images numérisées dans une version en ligne de la base de données, les dossiers thématiques sont depuis deux ans l'un des principaux modes de valorisation des collections photographiques sur Internet. Élaborés par les documentalistes, ils se sont calés sur le calendrier des commémorations dans un premier temps. Depuis 2008, un dossier mensuel constitué de photographies légendées et d'un extrait de film sont visualisables mais non téléchargeables. Un « dossier pédagogique » est téléchargeable au format PDF, mais en l'absence de statistiques, son usage n'est pas vraiment connu. Depuis 2009, la valorisation institutionnelle s'ajoute à la valorisation des collections : les thèmes se détachent du calendrier commémoratif et sont destinés prioritairement à montrer la spécificité de l'établissement et la variété de ses collections, à travers son histoire (« le fort d'Ivry à travers les fonds ») ou l'éclairage d'un événement ou de sujets méconnus (« Campagne de reconnaissance du lieutenant Guillo Lohan au Sahara, 1900-1903 », « Le corps expéditionnaire britannique en France, septembre 1939-juin 1940 »). La politique éditoriale obéit d'ailleurs à ce même principe. Une personne est en charge de la coordination thématique. Les dossiers nécessitent un travail de préparation d'une durée deux semaines. Le dossier du mois de décembre est consacré au Maréchal de Lattre de Tassigny. Selon un déroulement chronologique, la vie de ce personnage historique, sous l'angle de sa carrière militaire, est présentée en une quinzaine de pages et une quarantaine d'illustrations. On peut regretter la présence du filigrane de l'établissement sur la plupart des vignettes, qui nuit à la visibilité des images. Une courte bibliographie, sur laquelle se fonde le commentaire, clôt le document.

L'exemple comparé des sites Internet de l'ECPAD et de l'INA

La fonction commerciale du site de l'ECPAD doit être traitée de manière adaptée et tenir compte des spécificités propres aux sites marchands tout en assurant un fonctionnement interne à l'établissement optimal, c'est-à-dire

une compatibilité entre Armadillo et les outils et procédures propres au pôle commercial¹¹¹.

Le site Internet, « partagé » entre les trois pôles, reprend la division du travail induite par l'organisation de l'établissement. Conçu par la société Matra, qui a remporté l'appel d'offre pour l'architecture du site, il est pour l'instant dénué de lien physique avec la base d'images. Géré par le service de communication récemment pourvu d'un agent chargé de sa refonte technique et éditoriale, il fait le relais entre les différents pôles. En l'absence de coordination entre ces derniers, l'espace en ligne est partitionné en fonction de la source d'où proviennent les informations et même si les contenus se recoupent. Il faut cependant noter que cette partition est amenée à évoluer, notamment avec la mise en ligne des images.



7. Page d'accueil du site Internet de l'ECPAD (20 décembre 2009)

Sur la partie supérieure de la page d'accueil¹¹², le logo du ministère et un bandeau horizontal animé à visée promotionnelle établissent la nature institutionnelle du site. Des onglets indiquent l'organisation thématique, qui reprend la division en trois pôles et orientent donc l'internaute en fonction du service ou du produit qu'il recherche. La partie centrale est constituée de deux pavés : celui de gauche permet d'accéder directement au cœur de l'établissement, c'est-à-dire aux images, qu'elles soient récentes (la WebTV) ou patrimoniales (un dossier sur Jean de Lattre de Tassigny dans l'exemple ci-dessus). Elle constitue donc une évolution par rapport à la division traditionnelle entre les pôles puisque l'actualité côtoie le contenu patrimonial.

Le pavé de droite, dit « des brèves », est à l'origine destiné à un usage interne même si en pratique le contenu de ces brèves est susceptible d'intéresser tout le monde. Il s'agit

¹¹¹ ECPAD (Établissement de communication et de production audiovisuelle de la défense), pôle commercial, département des ventes ; FTULISIAK, Sophie (aspirant). *Partie commerciale du site Internet : schéma directeur*. Juillet 2007, 3 p.

¹¹² Site Internet de l'ECPAD. URL : www.ecpad.fr Consulté le 28 novembre 2009.

d'un fil d'actualité consacré à l'établissement et ses diverses activités. Un bandeau vertical situé à l'extrême-droite de la page d'accueil, est réservé au pôle des archives et permet d'accéder à l'espace de la Médiathèque de la Défense proprement dit, soit « plus de 7 000 photos et vidéos en ligne ». En dessous de ce bandeau se trouvent, de haut en bas, les points d'accès à la boutique en ligne et à l'espace culturel et pédagogique, dépendant du pôle des archives. Ainsi le volet commercial est-il figuré par une vignette qui occupe une place relativement réduite et discrète sur la page d'accueil.

La stratégie de présence sur Internet adoptée par l'établissement ressemble par bien des aspects au cas de l'INA, qui se décline dans sa version en ligne en non pas deux, mais quatre sites : institutionnel (www.ina-entreprise.com), grand public (www.ina.fr), spécialisé (www.ina-sup.com), commercial (boutique.ina.fr), dont le nom de domaine présente la même structure que le site commercial de l'ECPAD (boutique.ecpad.fr). Le site de l'INA destiné aux universitaires, étudiants et professionnels fait le lien avec le centre de formation de l'INA, un « pôle européen des sciences et métiers de l'image et du son » auquel aspire pour l'instant l'ECPAD, au sein du secteur Défense. Celui-ci, à plus petite échelle, rassemble sur son site principal les volets grand public, institutionnel et spécialisé et, à la grande différence de l'INA et de son statut d'EPIC, n'affiche aucun espace publicitaire.

La distinction entre site commercial et site institutionnel accroît la lisibilité de l'établissement en même temps qu'elle sépare les collections des produits qu'elles ont permis de réaliser. Car tout comme l'INA, l'ECPAD met en ligne et en vente les produits réalisés à partir de ses collections numérisées. L'équivalent australien de l'ECPAD n'applique pas la même politique : il diffuse son caractère commercial au sein d'un même espace de navigation, par le truchement du panier de sélection, mais atténue l'ambiguïté en demandant à l'internaute quelle utilisation il va faire de l'image, tout en lui indiquant les coûts d'exploitation éventuels.



8. Modes de sélection des images (*Australian War Memorial*)



9. Processus de sélection des images dans un panier et acquittement des droits (*AWM*)

Le cas du fonds Bettmann, preuve que commerce et culture ne sont pas antinomiques¹¹³

Un fonds photographique à vocation commerciale

À l'examen de tous les types de corpus iconographiques, au sens large, disponibles en ligne, ainsi que des tentatives de définition des termes, il est aisé de voir combien la frontière entre archives photographiques et banque d'images est plutôt ténue. Dans une étude comparative de trente banques d'images, Anne-Véronique Doucet emploie la définition suivante : « une banque d'image ou base de données d'images est une base de données qui contient à la fois le document secondaire (registres de description des images) et le document primaire (les images) »¹¹⁴. Dans un essai de définition des profils des bases, Annie Pralong définit les archives photographiques comme un « ensemble de photos à valeur patrimoniale provenant de photothèques et/ou publiées »¹¹⁵. « Archives photographiques » le terme qui qualifie le mieux le corpus photographique de l'ECPAD et à terme, son équivalent en ligne, sachant que le terme de « photothèque » n'est pas discriminant pour les institutions publiques ou privées. Pour Estelle Blaschke, le principe de reproductibilité et d'indexabilité de la photographie lui confère une valeur, voire une nature marchande.

Le but des agences photographiques est de vendre le plus d'images possible. Or, les tâches nécessaires à une valorisation commerciale suffisante sont identiques à celle d'un centre d'archives photographiques, c'est-à-dire la collecte, la gestion et l'archivage. Pour les institutions publiques, les pratiques inspirées du secteur marchand peuvent être riches d'enseignement à plus d'un titre.

Estelle Blaschke étudie les cas d'un fonds photographique à vocation commerciale : les archives Bettman, aujourd'hui propriété de l'agence Corbis. Le travail de valorisation de son fonds entrepris par Bettmann durant la première moitié du 20^e siècle est ambitieux : mise en perspective de l'information visuelle et des données textuelles au sein d'un catalogue, conception d'un système d'indexation et d'un « ensemble de mots-clés retenus pour leurs qualités descriptives ou associatives et qui, combinés avec la légende et la date, forment les métadonnées de l'image ». Ce n'est pas un hasard si ce dernier, formé aux métiers de la documentation, se qualifiait lui-même de « bibliothécaire d'images ».

¹¹³ Cette analyse s'appuie sur l'article suivant : BLASCHKE, Estelle. « Du fonds photographique à la banque d'images : l'exploitation commerciale du visuel via la photographie : le fonds Bettmann et Corbis ». *Études photographiques*, n° 24, novembre 2009, p. 150-181.

¹¹⁴ DOUCET, A.V. « Les éléments formels de la fiche descriptive des banques d'images et leur nécessaire normalisation ». *Documentation & Bibliothèques*, n° 54, juillet-septembre 2008, p. 209-218.

¹¹⁵ INSTITUT NATIONAL D'HISTOIRE DE L'ART ; PRALONG, Annie. *Glossaire des types de bases* [en ligne]. 7 août 2008. URL : <http://www.inha.fr/IMG/pdf/glossaire-types-bases.pdf> Consulté le 14 décembre 2009.

Les domaines marchand et non marchand s'entremêlent encore davantage dans la mesure où ces fonds photographiques d'origine commerciale représentent un pan de l'histoire de la photographie et donc une source documentaire au même titre qu'un cliché du Service cinématographique de l'armée. Ainsi les prix pratiqués par l'entreprise Bettmann étaient-ils identiques à ceux des centres de documentation. Bettmann fait d'ailleurs de son index un argument de vente primant sur le contenu des images. L'index constitue une véritable preuve du caractère encyclopédique de la collection. Mais peu à peu, le système de classification, trop méticuleux et académique, doit être simplifié pour des questions de rentabilité et aussi parce que l'acquisition de nouvelles collections, dotées de leurs propres systèmes de classification, pose des problèmes de compatibilité avec le classement Bettmann. Ainsi l'entreprise établit-elle une « ligne subtile entre historiographie visuelle et promotion des collections, entre outil pédagogique ou épistémologique et catalogue de produits », qui rappelle à bien des égards le concept d'agence d'images du ministère de la Défense. Le cas du fonds Bettmann démontre également que la logique d'interopérabilité entre différents systèmes documentaires n'est pas une préoccupation récente.

Les droits liés à l'image, un critère discriminant ?

Avec le rachat par Corbis en 1995, un paramètre supplémentaire vient s'ajouter au modèle : les droits revendiqués par l'agence au titre des modifications techniques opérées sur les prises de vues, en particulier pour les reproductions numériques d'œuvres d'art. Dans ce contexte, le risque est que l'*image*, c'est-à-dire la reproduction, prenne le pas sur l'original et les droits qui y sont rattachés – œuvre d'art, personnage, paysage remarquable, etc. Or, dans le cas de l'ECPAD, la question des droits est épineuse et n'a malheureusement pas été éclaircie lors de la création de l'EPA en 2001. Selon Albane Brunel, documentaliste à l'ECPAD, la notion de dépôt légal apparaît avec le nouveau statut, dans la mesure où ce dernier fait de l'ECPAD un « dépositaire exclusif » de la production audiovisuelle de la défense¹¹⁶. Cette notion fait d'ailleurs écho à la mission de conservation qui incombe à l'établissement.

Concrètement, l'ECPAD réalise une part de son chiffre d'affaires grâce à la vente des droits liés aux images, destinée à couvrir les frais liés à cette même vente : frais techniques (coût du consommable et temps machine et technicien pour la copie d'une image), ainsi que les droits d'exploitation. Selon la loi, les droits d'exploitation peuvent être perçus soixante-dix ans après la mort de l'auteur, ou soixante-dix ans après la publication dans le cas d'une œuvre collective. Les opérateurs de l'armée étant considérés comme des agents publics, dotés d'un statut de fonctionnaire pour la plupart,

¹¹⁶ Entretien avec Albane Brunel, documentaliste responsable de la série Terre 39-45, 12 août 2009. Il est fait allusion à l'alinéa 8 de l'article 2 du statut (voir annexe 1).

sinon en contrat avec l'État, l'ECPAD les rémunère directement et s'attribue les droits patrimoniaux des images, de même que les droits moraux. Les droits d'auteur ne sont donc pas usurpés à proprement parler, puisqu'il s'agit clairement d'une production institutionnelle, et qu'en la matière, le « véritable producteur est donc plus l'institution que le photographe lui-même »¹¹⁷. Grâce au jeu de métadonnées Dublin Core et comme nous le verrons par la suite, il est possible de convoquer la notion de *copyright* pour la gestion documentaire, improprement transposée au modèle français, en distinguant la notion de créateur ou de contributeur (l'opérateur et son organe de rattachement, le SCA), de celle de détenteur des droits (l'ECPAD)¹¹⁸.

Cette situation, forcément ambiguë du fait du flou juridique actuel, est amenée à évoluer selon le contexte établi par les décrets d'application de la loi DADVSI, notamment en ce qui concerne la mise en œuvre de la perception de droits d'auteurs par les agents publics. Selon Violaine Challéat, la direction empruntée est celle d'une répartition conjointe des droits moraux entre l'ECPAD et l'auteur, systématiquement créditée. La notion de bénéficiaire commercial serait établie : les opérateurs percevraient des droits une fois que l'institution serait rentrée dans ses frais.

Les opérateurs officiant comme agents de l'État cèdent *de facto* leurs droits d'exploitation et il en va de même pour ceux rémunérés au gage, à la signature de leur contrat. Dans l'attente d'une clarification juridique et pour contourner la question des droits rattachés aux images, l'ECPAD a déplacé cette notion de droits d'exploitation vers la notion de « participation aux frais de conservation et traitement documentaire », qui n'apparaît cependant pas dans la grille tarifaire. Concrètement, il fait payer le travail ajouté aux images (numérisation, restauration, légendage) et ce système fonctionne dans la mesure où aucune contestation n'est venue le remettre en cause. Cette pratique rappelle par certains aspects celle de l'agence Corbis évoquée plus haut, lorsqu'elle réclame un droit lié aux modifications techniques apportées aux images. On peut encore citer le cas de Gaumont-Pathé archives, dont le fonds est censé être en partie tombé dans le domaine public et qui continue malgré tout à percevoir des droits d'exploitation.

Finalement, la politique de tarification est une nécessité économique pour l'établissement, même si le pôle des archives, dans le but de favoriser un accès démocratique à l'image, tente de simplifier et d'amoindrir la grille tarifaire, par le biais de conventions établies avec des chercheurs et étudiants notamment. Par ailleurs, il est révélateur que l'effort de mise à disposition des collections auprès du grand public soit salué à l'occasion de visites officielles¹¹⁹. C'est tout simplement un argument politique.

¹¹⁷ PARINET, Elisabeth. « Diplomatie et photos institutionnelles ». *La gazette des archives*, n° 172, 1996, p. 88-94.

¹¹⁸ Voir en annexe 5.

¹¹⁹ D'après l'entretien avec Violaine Challéat, 15 avril 2009.

LE PATRIMOINE AUDIOVISUEL DE LA DÉFENSE, ENTRE EXIGENCE SCIENTIFIQUE ET POLITIQUE MÉMORIELLE

Le « patrimoine des armées », tentative de définition officielle

De par leurs attributions, l'ECPAD et la DMPA sont impliqués dans l'élaboration de la politique mémorielle. Ainsi le *Rapport de la commission de réflexion sur la modernisation des commémorations publiques sous la présidence d'André Kaspi* est-il l'occasion d'évoquer le rôle de l'Éducation nationale ou encore du tourisme de mémoire¹²⁰. L'ECPAD est présenté comme un fournisseur « d'images qui aident les enseignants » tandis que la DMPA est son équivalent pour les documents écrits. Toutefois, la critique suivante est émise à propos de ces deux institutions : « peut-être serait-il bon qu'ils se fassent encore mieux connaître, qu'ils utilisent davantage le courrier électronique, que leur site soit plus vivant et plus interactif ».

Un protocole d'accord entre le ministère de la Défense et le ministère de la Culture et de la Communication, datant du 17 septembre 2005, tente de prendre en compte de la spécificité du patrimoine de l'armée française, « monumental, muséographique, écrit audiovisuel, musical ou scientifique [...] d'intérêt historique, culturel, mémoriel et scientifique », tout en traçant de grands axes de valorisation¹²¹. Il lie ostensiblement l'héritage du passé à une pédagogie dans le présent, portant sur « des traditions qui illustrent les valeurs spécifiques des armées et du monde combattant ». Le patrimoine n'est pas seulement une source pour l'histoire et la connaissance, c'est aussi témoignage du « lien entre la Nation et les forces armées, lien modifié par la professionnalisation des armées et dont le renforcement est une priorité pour le ministère de la Défense ». Le protocole contient donc un programme étatique voire idéologique qui dépasse largement le cadre habituellement réservé aux entreprises patrimoniales, à savoir la préservation des traces du passé, quelle que soit leur nature, pour une meilleure diffusion de la connaissance. En ce sens, il est plus explicite que le décret de 2001 portant statut de l'ECPAD et reprend le principe énoncé dans le rapport de la commission Kaspi : « la mémoire, qui ne correspond pas exactement avec l'histoire relève du politique », d'où la notion de politique mémorielle.

La préservation du lien entre la Nation et les forces armées n'est pas une mission toute récente ; elle s'inscrit dans un travail sur le long cours entrepris par l'armée française

¹²⁰ *Rapport de la commission de réflexion sur la modernisation des commémorations publiques sous la présidence d'André Kaspi* [en ligne]. Novembre 2008. URL : <http://www.cheminsdememoire.gouv.fr/telechargement/Pdf/RapportCommissionKaspi.pdf> Consulté le 19 décembre 2009.

¹²¹ FRANCE. Ministère de la culture et de la communication ; Ministère de la défense. *Protocole d'accord du 17 septembre 2005* [en ligne]. URL : <http://www.cheminsdememoire.gouv.fr/telechargement/Pdf/ProtocoleCulture.pdf> Consulté le 15 décembre 2009.

depuis la Libération, pour lutter contre son effacement progressif de l'espace public et contre l'amointrissement de l'influence de la culture militaire dans la société, évoqués par André Thiéblemont. Le protocole fait une allusion directe à cet effacement, en évoquant la professionnalisation des armées. La production audiovisuelle et photographique devait servir d'instrument à ce grand œuvre. Au service de presse de l'armée française « incombe entièrement la responsabilité de faire connaître à la France et sur un plan très vaste l'activité de son armée », indiquait déjà, en avril 1945, une directive de l'État-major¹²².

Cela ne signifie en aucun cas que la stratégie de communication de l'armée française n'a connu aucune évolution depuis cette date. Au contraire et même si l'esprit de promotion a perduré, il s'est adapté à un nouveau contexte. Ainsi se traduit-il aujourd'hui par des actions en faveur « du tourisme de mémoire et de la coopération internationale, notamment dans le domaine de la mémoire partagée ». L'objectif rejoint ici ceux que se sont fixés les équivalents étrangers de l'ECPAD cités dans toute cette étude, à l'image de l'*Imperial War Museum* britannique (« *the study and understanding of the history of modern war and "war-time experience"* »¹²³). C'est également dans cet esprit que Jean-Jacques Becker, historien ayant participé à la commission chargée de définir les orientations pour la célébration du 90^e anniversaire de l'Armistice de 1918, déclare qu'est « révolu le temps où l'on commémorait la victoire de certains pays sur d'autres [et que] c'est ensemble qu'il faut se souvenir de la fin de la guerre »¹²⁴.

Les préconisations du protocole en ce qui concerne plus particulièrement le patrimoine sonore, photographique et audiovisuel des armées, sont les suivantes :

- favoriser les partenariats pour la production d'œuvres cinématographiques et d'ouvrages basés sur l'exploitation de leurs fonds respectifs ;
- mettre en commun leur expérience en matière de conservation et de restauration des supports de ce patrimoine ;
- réaliser des expositions photographiques sur des thèmes communs aux deux ministères dans le cadre notamment du programme de commémorations arrêté chaque année par le Haut conseil de la mémoire combattante présidé par le Chef de l'État et au sein duquel siègent les ministres chargés de la défense, de la culture et des anciens combattants.

Un établissement grand public ?

Dès 2005, l'ECPAD établissait parmi ses objectifs « la valorisation des archives, en particulier par le biais de la Médiathèque de la défense, qui permet un accès facilité et une diffusion élargie à l'attention de nouveaux publics ». Trois ans après, valorisation et

¹²² Note sur la réorganisation du Service de presse à l'intérieur de la 1^{re} Armée française, 16 avril 1945 (SHD DAT 10 P 223, 1^{re} Armée française, 5^e bureau, notes et directives concernant la presse et les questions juridiques, 1944-1945).

¹²³ Site Internet de l'IWM. URL : <http://www.iwm.org.uk/server/show/nav.213> Consulté le 19 décembre 2009.

¹²⁴ Interview de Jean-Jacques Becker [en ligne]. *Les chemins de la mémoire*, n° 180, février 2008. URL : http://www.cheminsdememoire.gouv.fr/telechargement/Pdf/Interview_JJ_Becker.pdf Consulté le 19 décembre 2009.

grand public sont encore et toujours mis en étroite corrélation, que ce soit dans l'axe de promotion du patrimoine et d'augmentation des revenus, avec l'amélioration de l'offre à destination du grand public, ou bien dans l'axe d'accroissement de la contribution de l'ECPAD dans la communication de défense, avec l'élargissement du public concerné par la mise à disposition des archives¹²⁵.

En ce qui concerne la mise à disposition des documents, l'ECPAD entre dans le cadre réglementaire spécifique aux établissements du secteur de la défense et se trouve directement concerné par les mesures de protection du secret établies selon une gradation et par une série d'instructions. Violaine Challéat remarque que ces mesures induisent une certaine contradiction avec la loi de 1979 sur les archives ou encore la loi de 1978 sur l'amélioration des relations entre l'administration et le public. Elle ajoute que « dans les faits, la classification d'images intervient surtout pour assurer l'anonymat des forces spéciales et protéger le secret industriel »¹²⁶. L'ECPAD choisit de ne pas porter à la connaissance du public l'existence de ces documents classifiés ; la totalité des collections n'est donc pas accessible par tous, encore moins visible de tous. Même s'il est argumenté, il s'agit là d'un obstacle à la volonté d'ouverture et de diffusion du patrimoine de la défense. En-dehors de tout cadre législatif, une partie des documents est signalée dans la base de données comme pouvant porter atteinte à la sensibilité d'une partie du public (voir annexe 4). Comme le remarque Violaine Challéat, ce jugement « repose trop sur la subjectivité d'une personne », c'est-à-dire et en l'occurrence, le chef du pôle des archives.

D'une certaine manière, la politique de numérisation permet de pallier la faible fréquentation de la médiathèque par le public (729 visiteurs en 2007, 996 en 2008, soit un retour aux chiffres des années 1999-2004). Une partie des demandes de consultation se fait par correspondance, leur nombre a augmenté en 2008, avec une part accrue de demandes émanant de particuliers, de professionnels de la presse et de l'édition et d'employés de l'administration et de l'Éducation nationale. Parmi ces demandes, les étudiants font leur apparition – très discrètement, ce qui rejoint les considérations à propos de la valorisation de la recherche à l'ECPAD.

Le public est composé d'hommes pour les deux tiers, âgés de 36 à 50 ans, et se rend pour la première fois dans l'établissement dans un tiers des cas, ce qui montre une meilleure visibilité de l'institution.

Clairement, l'accessibilité du site physique est insuffisante à faire de l'ECPAD un établissement grand public, et ce malgré une proximité avec la capitale qui finalement le dessert, ainsi que des efforts sur la signalisation et sur l'extension des horaires

¹²⁵ D'après ECPAD (Établissement de communication et de production audiovisuelle de la défense). *Contrat d'objectifs et de moyens 2009-2011*. Novembre 2008, 60 p.

¹²⁶ CHALLEAT, Violaine. *Les archives audiovisuelles et photographiques au ministère de la Défense*. Rapport de mission, Direction de la mémoire, du patrimoine, des archives. Septembre 2005, p. 60.

d'ouverture. Les transports urbains et l'impression de fermeture intrinsèquement liée à une architecture de forteresse placent comme seule issue possible une diffusion des collections par le biais d'autres canaux.

Les facteurs de dynamisme

La mémoire, un enjeu politique et économique

Il serait dommageable de ne pas profiter de l'intérêt renouvelé du public pour l'histoire, ravivé grâce à un contenu émotionnel, parfois injecté dans le récit historique, et dont l'image est le vecteur idéal. Les commémorations sont représentatives de ce territoire aux frontières floues où se mélangent histoire et mémoire¹²⁷.

L'histoire militaire, un centre d'intérêt

Le succès de librairie qu'ont rencontré les ouvrages ayant bénéficié du soutien conjoint du pôle commercial et de circuits de distribution extérieurs à la Défense confirme l'intérêt continu du public pour l'histoire militaire, l'histoire scandée par les épisodes guerriers, et l'illustration des événements par la photographie. En témoignent la proportion des consultations de la base de données portant sur les « armes, matériels et bâtiments » ou encore « l'histoire et la vie des armées », et la diversité des publics concernés. En témoigne encore le succès d'un ouvrage au contenu aussi spécifique que *Légionnaires parachutistes*, qui est le résultat d'une collaboration entre l'ECPAD et la Légion étrangère et dont les « illustrations choisies mettent en valeur l'engagement et les valeurs des légionnaires : culture de la mission et respect de la parole donnée »¹²⁸. Quoiqu'on en dise, un tel succès présente l'avantage de faire connaître auprès du grand public un métier peu connu ou connu de réputation seulement. L'intérêt pour l'histoire militaire et les techniques d'armement justifient encore à l'heure actuelle le recours à un système d'indexation très fin qui cause par ailleurs des soucis pour des recherches documentaires.

¹²⁷ Pour plus de détails, nous renvoyons au chapitre sur le « patrimoine des armées » (p. 15) ainsi qu'aux documents de la DMPA cités, notamment le *Rapport de la commission de réflexion sur la modernisation des commémorations publiques sous la présidence d'André Kaspi*, *op. cit.*

¹²⁸ *Légionnaires parachutistes : 60 ans au service de la France, 1948-2008*. Ivry-sur-Seine : ECPAD, 2008. (Images d'Histoire), 2 800 exemplaires vendus dont 1 300 par l'ECPAD et 1 500 par le coéditeur selon le rapport d'activité 2008 (*op. cit.*).

L'exploitation commerciale

La mission qui incombe au pôle commercial n'a pour l'instant été qu'effleurée dans l'étude. Elle est pourtant capitale dans l'optique d'une valorisation des collections. Autrement dit, sans cette activité d'édition et de recherche de partenariat, pas de promotion véritable des collections, auprès du grand public du moins. L'activité serait restreinte à un cercle confidentiel de connaisseurs ou de professionnels¹²⁹. Pôle commercial et pôle des archives n'agissent pas de manière totalement déconnectée : le premier conçoit des « produits », trouve des contacts et établit des partenariats, le second effectue le travail de sélection et de valorisation documentaire des images visant à la réalisation de ces « produits ».

Un vocabulaire spécifique

Même si les objets restent les mêmes, ce qui distingue d'emblée le pôle commercial du pôle des archives est le vocabulaire employé : on parle plus volontiers de « produit » que de « collection », de « communication » que de « pédagogie », de « chiffres des ventes » que de « diffusion ». Plusieurs raisons expliquent ce glissement sémantique : très logiquement, c'est le pôle commercial qui est chargé de la politique commerciale de l'établissement et qui traite donc les collections sous l'angle de leur rentabilité économique. Le profil de l'équipe, composée de professionnels de la communication et de l'édition, induit une approche différente, complémentaire de celle des documentalistes. Les emplois du temps et les échéances ne sont pas les mêmes non plus.

Deux axes de valorisation commerciale

La définition de la politique éditoriale incombe au chef du pôle commercial, ce qui est assez symptomatique de la répartition des rôles au sein de l'ECPAD. Cette politique obéit à deux axes issus d'une impulsion extérieure pour le premier et d'une impulsion intérieure pour le second : le calendrier des commémorations annuelles et la conception de projets élaborée en interne¹³⁰.

Le calendrier des commémorations annuelles est déterminé par le ministère de la Défense et un comité interministériel (composé de représentants des ministères de la Culture et de la Communication, de l'Éducation nationale et de la Défense). Il émet des orientations et non des directives. Des historiens de renom, comme Jean-Jacques Becker

¹²⁹ Les informations sur lesquelles s'appuie cette partie proviennent des entretiens conduits le 23 octobre 2009 auprès de Juliette Gohaud, chargée de la promotion et des partenariats (Pôle commercial, département marketing) et de Sophie Ftulisiak, adjointe au chef du département des ventes.

¹³⁰ Ces axes reprennent les objectifs édictés dans le protocole d'accord du 17 septembre 2005, à savoir l'établissement de partenariats d'édition ou de production et l'organisation d'expositions photographiques en fonction du programme de commémorations arrêté par le Haut conseil de la mémoire combattante.

et André Kaspi, participent à ce comité. Il faut savoir que les commémorations ont beaucoup d'impact sur la vente des produits édités par l'ECPAD. Un label « 90^e anniversaire » a été conçu en 1998 pour l'anniversaire de l'Armistice de 1918¹³¹.

En interne, les projets sont conçus en fonction de l'opportunité, de l'avancement du traitement documentaire sur les fonds ou encore des possibilités de coédition (pour les photographies) et coproduction (pour les films). La valorisation des photographies par le biais de la coédition, est le fruit d'une initiative externe ou interne ; cela varie beaucoup en fonction des cas, de même que le degré d'implication de l'établissement dans le contenu éditorial, les modalités de diffusion, etc. Cependant, une chose est sûre : l'impact médiatique lié à un produit est plus fort s'il y a un partenaire extérieur¹³². Les productions exclusivement EPCAD se font d'ailleurs de plus en plus rares. La nature des partenariats est contractuelle. Pour produire un DVD, une maison de production contacte l'établissement, qui met à disposition des volumes d'images à des tarifs préférentiels, ainsi que des salles de post-production. La maison de production s'occupe ensuite de la diffusion en démarchant les chaînes de télévision. L'ECPAD collabore avec un distributeur qui opère sur plusieurs réseaux : un réseau classique incluant les enseignes de grande distribution (Fnac, Leclerc) d'une part, et l'*e-boutique*, par l'intermédiaire du prestataire Alteo, d'autre part. À ce niveau est incluse une tâche de référencement des produits sur Internet, mais l'effort de communication n'est pas suffisant, y compris au sein du réseau Défense.

À la différence de l'axe constitué par le calendrier commémoratif, qui oriente clairement les choix à un niveau national, l'axe pensé en interne privilégie une approche originale (les soldats coloniaux, les femmes) de sujets autrement très connus ou médiatisés (la Grande Guerre)¹³³. Les orientations sont parfois le fruit des expériences de travail et des apports personnels, toutes raisons qui ont conduit à une ouverture thématique vers l'Europe de l'Est (voir exemples en annexes). *Stefanik, l'incroyable destin* (réal. Marcela Feraru, prod. ECPAD, 52 min, 2009) a fait l'objet d'une promotion dans un cadre officiel et diplomatique en Slovaquie.

Des réseaux émergent de ces différentes collaborations : au sein du secteur Défense avec le SHD ; en dehors, avec l'Institut d'Histoire du Temps Présent (IHTP).

¹³¹ Il a notamment orné un coffret DVD *La Grande Guerre* réunissant quatre documentaires construits à partir des collections audiovisuelles de l'ECPAD et qui s'est traduit par un succès commercial immédiat et une rupture de stock au bout de trois mois.

¹³² Sans qu'il soit possible de fournir une preuve chiffrée, la diffusion de la série documentaire *Apocalypse* (réal. Isabelle Clarke, prod. Clark Costelle & Co et ECPAD, 2009) sur France 2 le septembre 2009 a probablement généré une augmentation du trafic (ou *buzz*) sur le site Internet *ecpad.fr* et une augmentation des ventes sur l'*e-boutique*, bien que le documentaire pioche ses images dans de multiples sources et que la participation de l'ECPAD, simple fournisseur d'images, soit mineure.

¹³³ *Ensemble, ils ont sauvé la France* [images animées], réal. Eric Deroo, Paris : ECPAD, 2009 ; *Une vie de femme pendant la Grande Guerre* [images animées], réal. Cédric Condom, Ivry-sur-Seine : Toute l'histoire, ECPAD et Kilahom Productions, 2009.

La promotion sans publicité ou les contradictions de l'ECPAD

De manière indéniable, le contexte statutaire entrave la promotion commerciale des produits de l'EPCAD et indirectement, la diffusion des collections. La position de l'établissement est très claire à ce sujet : aucun espace publicitaire ne peut être acheté. Du point de vue du pôle commercial, elle paraît contre-productive ; du point de vue global de l'établissement, elle est directement liée à la nature d'EPA et des subventions qui vont dans ce sens.

En conséquence, le pôle commercial doit faire preuve d'inventivité et trouver d'autres moyens de promotion, en établissant des partenariats avec des maisons d'édition ou des maisons de presse et en proposant la solution du « pack », alternative à la publicité traditionnelle. Cela consiste à injecter du contenu rédactionnel et informatif, autrement dit à habiller les produits, à l'occasion par exemple d'un numéro spécial qui contiendra alors une page de publicité consacrée aux produits concernés par le thème abordé¹³⁴. La valorisation des collections de l'ECPAD par le biais de l'illustration dans la presse généraliste ou spécialisée est une chose, la mise en avant de l'institution et de ses missions en est une autre : il faut que les producteurs et éditeurs partenaires jouent le jeu et citent leur source.

La politique éditoriale

La politique éditoriale de l'ECPAD a connu un nouveau développement en 2009 avec la création d'un organe intitulé « EPAD éditions », doté d'un catalogue et d'un label DVD « Cinéma des armées ». Elle se décline en plusieurs catégories¹³⁵ :

- le documentaire de patrimoine ;
 - le documentaire et le livre historiques ;
 - le documentaire historique hors la France ;
 - les portraits de personnages historiques ;
- et selon les thématiques suivantes :
- le patrimoine militaire ;
 - les forces armées : histoire des unités militaires ;
 - images de guerre ;
 - les reporters de guerre : histoire du service et de ses hommes ;
 - les inédits de la Défense.

¹³⁴ Par exemple : EPCAD ; HOFSTEIN, Cyril. « L'ECPAD ouvre ses archives inédites, 1917 : les Américains débarquent ». *Le Figaro Magazine*, n° 3, 30 juin 2007, p. 50-53.

¹³⁵ ECPAD (Établissement de communication et de production audiovisuelle de la défense), pôle commercial. *La politique éditoriale de l'ECPAD*. Document interne, [s.d.], 2 p.

LA MISSION DE VALORISATION ET SES APPLICATIONS : EXEMPLES COMPARÉS

L'Almanach 1918, une initiative en interne

L'Almanach de 1918 est un ouvrage illustré réalisé à partir des dossiers thématiques élaborés par les documentalistes de l'ECPAD, et le résultat d'une initiative personnelle du responsable du fonds Première Guerre mondiale, le lieutenant David Sbrava, en collaboration avec Constance Leman, documentaliste, et d'après une idée originale d'Alain Dussert, collectionneur de sources imprimées et employé du département multimédia¹³⁶. Cette initiative concorde parfaitement avec la volonté de l'établissement dans la mesure où elle est un vecteur de promotion.

Selon le principe du fac-similé, l'ouvrage reprend la structure des almanachs de la Grande Guerre, retraçant les petits et grands événements qui font le quotidien des soldats des tranchées. Une dizaine de pages illustrées d'une trentaine de photographies de la SPCA, accompagnées de textes et d'agréments divers (des encarts publicitaires d'époque, des extraits de journaux de tranchés, des lexiques, etc.) représentent chacun des mois de l'année 1918. Les textes d'accompagnement sont composés des légendes d'origine ainsi que du travail d'enrichissement documentaire identique à celui effectué pour les notices de la base de données. La bibliothèque réservée à un usage interne, des contacts établis avec l'Historial de la Grande Guerre, les extraits des *Journaux des marches et opérations* mis en ligne par la DMPA et le Secrétariat général pour l'administration¹³⁷, ainsi que d'autres ressources en ligne, ont servi de support pour ce travail d'édition. Les pages sont imprimées dans une teinte jaunie et les photographies, en sépia, pour procurer un aspect authentique à l'ouvrage.

L'ensemble conserve des allures de fabrication artisanale pour plusieurs raisons : l'urgence du calendrier commémoratif qui a dû précipiter les étapes, l'absence de politique éditoriale encore clairement établie à l'époque et donc de relais dans les circuits de distribution. Les dossiers ont été élaborés à partir d'octobre 2007, dans l'optique de la commémoration ; la décision d'éditer a été prise en mars 2008 seulement. L'obtention de crédits financiers a été quasi immédiate. Une fois les dossiers achevés, au mois de juin, le maquettage a été réalisé durant l'été par une cellule dédiée au sein du pôle production de l'établissement. L'impression, en 2 500 exemplaires, a été lancée en septembre 2008, pour une livraison prévue en octobre, autrement dit bien tard dans l'année de la commémoration. De plus, le livre n'emprunte pas les circuits de distribution classique et se trouve uniquement sur les stands de l'ECPAD à l'occasion de

¹³⁶ ECPAD. *Almanach 1918*. Ivry-sur-Seine : 1918, 232 p. ISBN : 978-2-11-098444-9.

¹³⁷ <http://www.memoiredeshommes.sga.defense.gouv.fr/jmo/pages/index.html> Consulté le 19 décembre 2009.

manifestations diverses, ainsi que dans les boutiques *in situ* et en ligne. Enfin, les chiffres des ventes ne sont pas connus.

Malgré la richesse des illustrations, la réalisation pêche à plusieurs niveaux, à commencer par un problème de signalement : l'ouvrage n'est référencé ni dans le SUDOC, ni dans le Catalogue général de la BnF. Se pose également un problème de cohérence entre le fond, qui se veut une étude historique, et la forme, qui cherche à imiter la source historique elle-même. L'ouvrage se veut à la fois pédagogique et représentatif d'une production d'époque très orientée sur le plan idéologique, deux logiques difficilement conciliables. Ce problème est clairement visible dans le souci de l'équipe rédactionnelle de s'appuyer sur des sources établies telles que les *Journaux de marche et opérations*, et le décalage avec le produit fini : la bibliographie conséquente, de même que les sources historiques qui ont appuyé le propos, ont été occultées à l'étape de la finalisation projetée par le pôle commercial.

Une alternative : le partenariat avec les institutions scientifiques reconnues

Cette incohérence fait ressortir l'absence de comité scientifique à l'ECPAD, qui présiderait à tout projet d'édition ou de production et qui est pour l'instant contourné par des partenariats ponctuels avec des institutions extérieures qui font référence, comme le CNRS ou l'IHTP, ou des historiens reconnus¹³⁸. Ces collaborations ont débouché sur des ouvrages comme *Sacrifice de soldat*, fruit d'une collaboration entre deux officiers spécialistes de la culture militaire, un anthropologue du CNRS et un historien spécialiste des représentations sociales, coloniales et militaires, et qui allie par ailleurs rigueur scientifique et orientation grand public¹³⁹. Un comité scientifique apporterait, comme son nom l'indique, une caution scientifique qui serait également un gage de qualité et donc une forme de valorisation des collections.

Elle révèle également des dissonances occasionnelles entre la mission de valorisation scientifique du pôle des archives et la mission de valorisation commerciale du pôle commercial, ainsi qu'une hésitation entre production d'ouvrages de référence et production grand public. Une des solutions visant à s'accommoder de cette hésitation constante est la distinction entre documentaire de patrimoine et documentaire historique établie par la politique éditoriale. Ainsi *le Film du poilu* est-il cité comme exemple de documentaire de patrimoine, et *Une vie de femme pendant la Grande Guerre*, comme exemple de documentaire historique. Encore faut-il que la distinction corresponde à des critères tangibles ce qui n'est pas vraiment le cas : les deux produits sont des

¹³⁸ Cette lacune a d'ailleurs été évoquée à son grand regret par le concepteur du projet lui-même, le lieutenant David Sbrava.

¹³⁹ *Le sacrifice du soldat : corps martyrisé, corps mythifié*, dir. Christian Benoit, Gilles Boëtsch, Antoine Champeaux, Eric Deroo et alii. Paris : CNRS éd. ; Ivry-sur-Seine : ECPAD, 2009.

coproductions, la seule différence étant l'intégration de la fiction dans le premier. De plus, cette différence ne porte pas sur le fond mais sur la forme, puisque cinéma de fiction et cinéma documentaire ne sont pas strictement opposables et sont tous deux considérés comme des sources historiques. *L'Almanach 1918*, dont nous avons vu qu'il présentait les caractéristiques d'un livre historique tout en revêtant la forme d'une source historique, est cité en exemple de livre historique, alors qu'il pourrait très bien se targuer de l'appellation de « livre de patrimoine ».

Finalement, cette distinction n'est claire ni dans la théorie, ni dans ses applications. Le point commun à l'ensemble de la production éditoriale et audiovisuelle de l'ECPAD est l'adéquation aux missions : faire découvrir le patrimoine des armées tout en augmentant les revenus de l'activité commerciale. Du point de vue du pôle commercial, ce dernier objectif est rempli : « malgré une conjoncture morose dans le domaine du DVD, les chiffres de la distribution des documentaires de l'ECPAD sont dans la moyenne supérieure du secteur avec des tarifs de vente parmi les plus bas »¹⁴⁰.

Lorsqu'il s'agit de déterminer des axes de valorisation, le bilan des ventes tient lieu de juge imparable, grâce notamment à certaines recettes d'édition éprouvées. Un ouvrage richement illustré, à la manière des beaux livres, et pourvu d'une caution scientifique en la personne d'un historien, au nom connu si possible, qui signe la préface, a toutes les chances de devenir un succès commercial¹⁴¹.

Les limites de la politique éditoriale conçue par un service commercial

La définition de la politique éditoriale en fonction d'un principe commercial de valorisation et l'absence de comité scientifique débouchent sur des incohérences dans la conception des ouvrages. L'exemple de *L'Almanach 1918* l'a déjà montré. Les conséquences sont parfois plus dommageables, à l'examen d'une partie de la production éditoriale, en particulier dans le domaine des « beaux livres » et dont l'ouvrage sur la Grande Guerre cité dans le paragraphe précédent relève.

Les ambiguïtés de la politique éditoriale ressortent lorsque les sujets abordés ont pendant longtemps été des terrains historiographiques et mémoriels très délicats, notamment concernant le rôle de l'armée française. Deux ouvrages consacrés respectivement à la guerre d'Indochine et à la guerre d'Algérie illustrent cette ambiguïté¹⁴². Les textes des quatrièmes de couverture et de la plaquette promotionnelle donnent un ton aux résonances quelque peu étranges : la guerre d'Indochine fut certes

¹⁴⁰ ECPAD (Établissement de communication et de production audiovisuelle de la défense). Rapport d'activité 2008. 7 avril 2009, p. 27.

¹⁴¹ C'est le cas d'un ouvrage sur la Grande guerre préfacé par l'académicien Max Gallo et paru en 2008, à l'occasion des commémorations (BUISSON, Patrick ; SOUDAGNE, Jean-Pascal. *La grande guerre 1914-1918*. Paris : XO, 2008).

¹⁴² BUISSON, Patrick. *La guerre d'Indochine*. Paris : Albin Michel, 2009 et *id.* *La Guerre d'Algérie*, Paris : Albin Michel, 2009.

« une sale guerre, mais aussi une aventure héroïque et une histoire d'amour entre ces soldats de la vieille Europe et les populations issues de la cinquantaine d'ethnies qui constituaient alors le Vietnam, le Laos, le Cambodge. [...] Les soldats du Service cinématographique des armées (SCA) ont rapporté des images et des visages inattendus. Tous disent, encore aujourd'hui, l'abomination, la désolation et la grandeur d'une guerre morte [...]. Nombre de ces images authentiques illustrent cet ouvrage ». La présentation de l'ouvrage laisse à penser, si on la considère littéralement, que le contexte de propagande dans lequel les images ont été produites se poursuit sciemment avec la publication du présent ouvrage, comme si tout recul critique et historique avait été oblitéré au profit d'un regard chargé d'émotions nostalgiques un peu malsaines. Les images ramenées des colonies par les opérateurs aux armées sont même considérées et présentées comme « authentiques », alors que l'histoire des médias étudie depuis des années l'illusion du réel véhiculée par le médium photographique. Les textes accompagnant l'ouvrage consacré à la guerre d'Algérie abondent dans ce sens et rendent caduque l'hypothèse d'une mauvaise interprétation ou d'une surinterprétation des intentions des auteurs. « Cinquante ans après, les événements d'Algérie demeurent très proches du cœur de beaucoup de Français [...]. On croyait déjà tout connaître de l'implacable enchaînement des faits, et puis voici qu'avec cet ouvrage, le Service cinématographique des armées ouvre ses archives [...]. Plus que les souvenirs d'une guerre morte, ce livre-DVD lègue un formidable témoignage pour l'Histoire »¹⁴³. L'histoire est vue comme une succession d'événements inexorables où les êtres ne sont pas des acteurs mais des spectateurs passifs, sous le coup de leur destinée. Par ailleurs, le témoignage se voit pourvu d'une valeur de vérité historique, au détriment de son statut de source historique devant être soumise à la critique.

Ces ouvrages, de même que celui consacré à la Grande Guerre, une période moins sujette à polémiques, ont été pilotés par Patrick Buisson, dont la personnalité et le rôle politique sont par ailleurs connus et critiqués. Journaliste et politologue, ancien responsable de la rédaction de *Minute*, il est actuellement président de la chaîne Histoire et conseiller du président de la République¹⁴⁴. En ce qui concerne son activité d'auteur d'ouvrages coédités par l'ECPAD proprement dite, contentons nous de dire qu'une fois replacé dans son contexte, ce mélange des genres est pour le moins malencontreux. On comprend mieux en tout cas l'ambiguïté idéologique des ouvrages cités.

Certes, ces publications ne sont en aucun cas représentatives de l'ensemble de la production éditoriale de l'EPCAD, mais leur succès commercial (qui est à mettre au crédit du pôle commercial pour la conception et le relais par les circuits de distribution)

¹⁴³ ECPAD (Établissement de communication et de production audiovisuelle de la défense), pôle commercial. *Dossier de presse : nouveautés produit automne 2009*. Document interne, [s.d.], 18 p.

¹⁴⁴ LECLERE, Thierry. « Patrick Buisson, conseiller très à droite du Président » [en ligne]. *Télérama* n° 3121, 10 novembre 2009. URL : <http://www.telerama.fr/idees/patrick-buisson-un-conseiller-du-president-tres-a-droite.49134.php> Consulté le 20 décembre 2009.

et la réputation médiatique de l'auteur principal leur donnent une visibilité accrue, et rendent la question du contrôle scientifique du contenu éditorial encore plus prégnante. Elles alimentent la thèse, relevant désormais et dans la majeure partie des cas du stéréotype, d'une armée française réactionnaire et repliée sur elle-même, qui écrirait son propre récit des événements en y mêlant histoire et épopée.

Le web 2.0 comme mode de valorisation

Le web collaboratif a ceci de particulier qu'il est capable de se développer de manière autonome, en parallèle aux institutions. Il revient à ces dernières de s'immiscer dans la brèche ouverte par un public actif sur le plan éditorial. Si elles ne peuvent maîtriser totalement les contenus, elles peuvent toutefois les réguler.

L'intérêt pour l'histoire militaire a été évoqué, comme facteur de dynamisme pour la valorisation des collections spécialisées. Un signe de bonne santé de l'histoire des armées et de l'armement est *Milwiki*, un wiki militaire hollandais. Celui-ci est peut-être moins anecdotique qu'il n'en a l'air, dans la mesure où en renvoyant l'internaute vers la bibliothèque numérique de la New York Public Library et plus précisément vers une collection d'illustrations de costumes militaires, il établit un lien entre une utilisation sociale et collaborative et une utilisation institutionnelle d'Internet¹⁴⁵. L'initiative de valorisation revient aux usagers du wiki et non à l'institution.

L'exemple français qui vient à l'esprit est PhotoNormandie, un projet piloté par Patrick Peccatte, qui s'appuie sur la plate-forme Flickr pour documenter et diffuser un corpus d'images traitant du débarquement de Normandie en juin 1944. Les images proviennent de plusieurs établissements documentaires, selon le principe de l'indexation collaborative. Ainsi un corpus thématique est-il réuni, de manière virtuelle et grâce à un travail d'édition, sur une plate-forme qui gère par ailleurs les métadonnées IPTC/IIM en les stockant à l'intérieur de l'image numérique¹⁴⁶. À la différence du fonds Seconde Guerre mondiale de l'ECPAD, les images sont libres de droit et gratuites, ce qui rend le projet possible.

Il ne faut pas croire que les documentalistes délèguent leur tâche au grand public : une partie seulement des fonctionnalités de Flickr est exploitée ; l'indexation (ou *tagging*) directe n'est pas possible. Une étape de validation, par un comité réunissant un rédacteur en chef et un administrateur technique, est nécessaire. Selon Patrick Peccatte, il s'agit

¹⁴⁵ MilWiki : <http://www.milwiki.nl/milwiki/index.php?n=Onderzoek.Coll-Vink#toc4> et NYPL Digital Gallery : *Uniforms and Regimental Regalia: The Vinkhuijzen Collection of Military Costume Illustration*. URL : http://digitalgallery.nypl.org/nypldigital/explore/dgexplore.cfm?topic=history&col_id=206 Consultés le 20 décembre 2009.

¹⁴⁶ Tandis qu'*American Memory*, un projet similaire de la Bibliothèque du Congrès, n'exploite pas les métadonnées : un lien mécanique est établi entre les images déposées sur Flickr et les notices au format Marc). PECCATTE, Patrick. « Flickr et PhotoNormandie : une entreprise collective de redocumentarisation ». *Documentaliste – Sciences de l'information*, vol. 46, n° 1, février 2009, p. 52-53.)

d'une « démarche documentaire plus que folksonomique »¹⁴⁷. Le but du projet est également de créer un réseau associant professionnels de la documentation, spécialistes et éventuellement amateurs. Outre les problèmes de droit éventuels, l'utilité d'un tel programme appliqué au corpus photographique de l'ECPAD est relative, dans la mesure où de nombreuses sources documentent déjà les images.

¹⁴⁷ PECCATTE, Patrick. « Une plate-forme sociale pour la redocumentarisation d'un fonds iconographique ». Dans BROUDOUX, Évelyne, CHARTRON, Ghislaine. *Traitements et pratiques documentaires : vers un changement de paradigme ?* Paris : ADBS éditions, 2008, p. 373.

Conclusion

La variété des publics de l'ECPAD s'explique en partie par la variété des publics de l'image fixe. La photographie est un document aux utilisations multiples, polyvalent en quelque sorte. De cette polyvalence découlent la délicate question d'un logiciel de gestion documentaire véritablement adapté, la définition ambiguë de la politique éditoriale et plus largement, de la valorisation des collections. Michel Melot y voit également la difficulté d'aboutir à une norme qui convienne à tous (musées, archives, bibliothèques, agences de presse, etc.)¹⁴⁸.

Dans le contexte actuel, les retards rencontrés par le Plan de sauvegarde et de numérisation et concernant surtout la mise en ligne des images ne sont pas liés à un manque de financement, mais plutôt à des difficultés techniques. L'importance de la réussite de ce projet n'est plus à démontrer, en termes de visibilité dans le contexte documentaire actuel.

Si l'on pousse la réflexion sur la transition des collections physiques à leur équivalent numérique en ligne à son paroxysme, ainsi que le fait Michelle Misner dans le blog institutionnel de la *New York Public Library* consacré à sa bibliothèque numérique, on peut alors s'interroger sur la visibilité voire la viabilité des établissements documentaires et de leurs collections dans leur acception traditionnelle : « *But, what does a "collection" mean to a user of a library website? Does it matter if the library owns the collection or not? How can we make it easy for our users to create their own collections of library items?* (Que signifie vraiment le terme de « collection » pour l'utilisateur de la bibliothèque numérique ?) ». Ce dernier disposant d'outils qui lui permettent de constituer sa propre collection de documents, la notion de provenance des collections numériques et de leur appartenance à une institution culturelle a-t-elle encore vraiment un sens¹⁴⁹ ? Lorsque le portail *Picture Australia* propose au public d'alimenter lui-même le patrimoine numérique national, il intègre pleinement cette nouvelle définition de la collection documentaire et du patrimoine.

¹⁴⁸ Cité par DOUCET, A.V. « Les éléments formels de la fiche descriptive des banques d'images et leur nécessaire normalisation ». *Documentation & Bibliothèques*, n° 54, juillet-septembre 2008, p. 209-218.

¹⁴⁹ MISNER, Michelle. « What's in a name ? ». Dans *NYPL Labs : The Process Behind the Product* [en ligne]. 17 janvier 2008. <http://labs.nypl.org/2008/01/17/whats-in-a-name/> Consulté le 22 décembre 2009.

Bibliographie et sources

BIBLIOGRAPHIE

La photographie : approche historique

Études et ouvrages généraux

BARTLETT, Nancy. « Peut-on appliquer la diplomatique à la photographie ? ». *La gazette des archives*, n° 172, 1996, p. 94-103.

COUANET, Catherine, SOULAGES, François, TAMISIER, Marc (dir.). *Politiques de la photographie du corps*. Langres : 2007.

DENOYELLE, Françoise. « Les archives, une source de premier ordre pour les historiens de la photographie ». *La Gazette des archives*, 1^{er} et 2^e s., n^{os} 180-181, 1998, p. 15-17.

GROUPEMENT FRANÇAIS DE L'INDUSTRIE DE L'INFORMATION. *Des clichés et des clics : le poids de la photographie dans la société d'information*. Paris : ADBS éditions, 2007.

JOLY, Martine. *Introduction à l'analyse de l'image*. Paris : Nathan Université, 1993.

La photographie. *Culture & Recherche*, n° 89, mars-avril 2002.

MARTEL, Xavier. « L'image photographique : entre art et document, le chercheur est un pisteur ». *La Gazette des archives*, 1^{er} et 2^e s., n^{os} 180-181, 1998, p. 54-60.

MARTINEZ, Odette, VERAY, Laurent. « Face à l'archive : entre histoire, documentaire et fiction ». *Journal de la BDIC*, n° 24, septembre 2009, p. 10-11.

PARINET, Elisabeth. « Diplomatique et photos institutionnelles ». *La gazette des archives*, n° 172, 1996, p. 88-94.

SICONOLFI Ignace, *La communication audiovisuelle des armées*. Thèse de doctorat en histoire, dir. M. Laulan, Bordeaux III, 1993.

Du Service cinématographique de l'armée à l'ECPAD

AUSSAVY, Henry. « Les soldats de l'image, témoins pour la mémoire... ». *Revue de la Société des Amis du musée de l'Armée*, 1998, n° 116, p. 42-47.

BALSAMO, Catherine. « Les soldats de l'image, les combattants de l'information ». *Revue historique des armées*, n°3, 1986.

BOROT, François. *L'armée française et son cinéma, 1915-1940*. Thèse de doctorat d'histoire, dir. Marc Ferro, Paris X, 1978.

CHALLÉAT, Violaine. « Le cinéma au service de la défense, 1915-2008 ». *Revue historique des armées* [en ligne], n° 252, 2008, p. 3-15. Disponible sur : <http://rha.revues.org/index361.html> Consulté le 23 juillet 2009.

CHALLEAT-FONCK, Violaine. « L'ECPA-D, la recherche, la formation et l'Europe ». [en ligne]. *Cinéma et audiovisuel : quelles mémoires numériques pour l'Europe ?*. Colloque Archimages, 19-21 novembre 2008. Disponible sur http://www.inp.fr/index.php/fr/mediatheque_numerique/les_publications_electroniques/actes_de_colloque/archimages_08_cinema_et_audiovisuel_quelles_memoires_numeriques_pour_l_europe Consulté le 29 juillet 2009.

DARRET (commandant). « Le cinéma au service de l'armée 1915-1962 ». *Revue historique des armées*, n° 2, 1962, p.121-126.

DOMIN, Thierry (capitaine de corvette). « Soixante ans d'images ». *Armées d'aujourd'hui*, n° 73, sept. 1982, p. 40.

DUBOS, Jean-François. *Les bibliothèques de Marine : un réseau atypique de bibliothèques spécialisées*. Mémoire d'étude, dir. Jean-Philippe Lamy, Enssib, 2008.

LAUNEY, Stéphane. *Le Service cinématographique de l'armée de Vichy, 1940-1944*. Mémoire de maîtrise, dir. Georges-Henri Soutou, Paris IV, 2005.

LEMAIRE, Sandrine. « L'Agence générale des Colonies : instrument de propagande républicaine et terreau d'une culture coloniale ». Dans ROLLAND, Denis, GEORGAKAKIS, Didier, DÉLOYE, Yves. *Les Républiques en propagande. Pluralisme politique propagande : entre déni et institutionnalisation, XIX^e-XX^e siècles*. Colloque, IEP Strasbourg, IEP Paris, Paris : L'Harmattan, 2006, p. 161-173.

LESEIGNEUR, Jacques, MOUNIER, Claude. *Histoire de l'ECPA*. Mémoire de maîtrise, dir. Pierre Sorlin, Paris VIII, 1974. (Version mise à jour par Michel Courty en 2001).

LINDEPERG Sylvie. *Clio de 5 à 7, les actualités filmées de la Libération : archives du futur*. Paris : CNRS, 2000.

PASCAL, Dominique. « Les débuts du Service photographique des Armées ». *Prestige de la photographie*, n° 2, sept. 1977, p. 60-69.

ROLLAND, Frédéric. « Le pôle Archives de l'ECPAD ». *Infos-ciné*, n° 67, octobre 2007, p. 28-31.

THIÉBLEMONT, André (dir.). *Culture et logiques militaires*. Paris : PUF, 1999.

Les institutions conservant des collections photographiques : histoire et enjeux politiques et juridiques

AUSTRALIAN WAR MEMORIAL. *Collection Development Plan* [en ligne]. URL : http://www.awm.gov.au/about/collection_development_plan.pdf Consulté le 16 septembre 2009.

BATTISTI, Michèle. « Les droits de reproduction dans les bibliothèques, les archives et les musées : sources de revenus ou de partenariat ». *Documentaliste-Sciences de l'Information*, vol. 41, n° 3, 2004, p. 343-248.

BIBLIOTHEQUE NATIONALE DE FRANCE. *Rapport d'activité 2008* [en ligne]. URL : http://www.bnf.fr/rapport/html/annexes/2_budget.htm Consulté le 12 décembre 2008.

DEBBASCH, Charles. *Institutions et droits administratifs : tome 1 : Les structures administratives*. 5^e édition mise à jour. Paris : PUF, 1999, p. 121-125.

FRANCE. Ministère de la culture et de la communication ; Ministère de la défense. *Protocole d'accord du 17 septembre 2005* [en ligne]. URL : <http://www.cheminsdememoire.gouv.fr/telechargement/Pdf/ProtocoleCulture.pdf> Consulté le 15 décembre 2009

FRANCE. Performance publique. Analyse des coûts du programme et des actions. URL : <http://www.performance-publique.gouv.fr/farandole/2010/pap/html/DBGPGMANALCOUTPGM212.htm> Consulté le 27 novembre 2009.

FRANCE. Site de la révision générale des politiques publiques. La RGPP au ministère de la Défense. URL : <http://www.rgpp.modernisation.gouv.fr/index.php?id=36> Consulté le 27 novembre 2009.

Interview de Jean-Jacques Becker [en ligne]. *Les chemins de la mémoire*, n° 180, février 2008. URL : http://www.cheminsdememoire.gouv.fr/telechargement/Pdf/Interview_JJ_Becker.pdf Consulté le 19 décembre 2009

LAURENT, Sébastien (dir.). *Archives « secrètes », secrets d'archives ? L'historien et l'archiviste face aux archives sensibles*. Paris : CNRS Éditions, 2003.

LIBRARY OF CONGRESS. *A Brief History of the Library of Congress : the Collections* [en ligne]. Dernière mise à jour : 27 mars 2006. URL : <http://www.loc.gov/loc/legacy/colls.html> Consulté le 15 décembre 2009.

POIROT, Albert, « Les archives dans les bibliothèques ». *Bulletin des Bibliothèques de France*, 2001, n° 2, p. 4-14

Rapport de la commission de réflexion sur la modernisation des commémorations publiques sous la présidence d'André Kaspi [en ligne]. Novembre 2008. URL : <http://www.cheminsdememoire.gouv.fr/telechargement/Pdf/RapportCommissionKaspi.pdf> Consulté le 19 décembre 2009.

Le traitement et la valorisation des collections photographiques : approches bibliothéconomique et archivistique

Références générales

« Special Section on Archives and Photography ». *Archivaria*, Spring 2008, issue 65.

BAXTER, Guy. « The historical photograph : record, information source, object, resource ». *Art libraries Journal*, vol. 28, n° 2, 2003, p. 4-12.

BLIN, Frédéric. *Comment traiter les photographies d'un fonds d'archives dans une bibliothèque ? Analyses et réflexions dans l'optique du programme allemande Kalliope*. Mémoire d'étude, dir. Sylvie Aubenas, Enssib, 2004.

CHARBONNEAU, Normand, ROBERT, Mario. *La gestion des archives photographiques*. Sainte-Foy : Presses de l'université du Québec, 2001.

CHRISTOPHE, Anne. *Quelle place, quels usages pour le négatif photographique en bibliothèque ?* Mémoire d'études dir. Yves Desrichard, Enssib, 2008.

COLLARD, Claude, GIANNATTASIO, Isabelle, MELOT, Michel. *Les Images dans les bibliothèques*. Paris : éditions du Cercle de la Librairie, 1995. (Bibliothèques).

DE LEPINAY, Jean-Yves. « Repérages dans un paysage contrasté : évolution, situation et perspectives du traitement documentaire des images animées ». *Documentaliste – Sciences de l'information*, vol. 42, n° 6, décembre 2005, p. 412-419.

FLAMERIE DE LACHAPELLE, Frédérique, DION, Marie-Pierre. *Traitement et valorisation d'un fonds photographique contemporain : le fonds Bruchell à la bibliothèque municipale de Rouen*. Mémoire, Enssib, 2004.

FRANCE. DIRECTION DE LA DOCUMENTATION FRANÇAISE. *Le répertoire ICONOS : sources photographiques en France, 8^e édition*. Paris : La Documentation française, 1999. (Photodoc).

KATTNIG, Cécile. *Gestion et diffusion d'un fonds d'images*. Paris : Nathan université/ADBS, 2002.

LAVEDRINE, Bertrand, GANDOLFO, Jean-Paul, MONOT, Sybille *et alii*. (re)Connaître et conserver les photographies anciennes. Paris : éditions du Comité des travaux historiques et scientifiques, 2008. (Orientations et méthodes).

MELOT, Michel. « L'image dans les bibliothèques. Trente ans après ». *Bulletin des Bibliothèques de France*, t. 52, n° 2, 2007.

NORMAN, J. « Photographic collections management ». *Journal of Educational Media & Library Sciences*, vol. 39, n° 4, 2002, p. 362-373.

Traitement documentaire de l'image fixe

DIDIER, Marie. *Indexation, structuration et encodage des fonds iconographiques : le fonds Léon Lefebvre de la bibliothèque municipale de Lille*. Mémoire d'étude, dir. Pierre-Yves Duchemin, Enssib, 2005.

DESPRES-LONNET, Marie. « Thésaurus iconographique et modèles culturels ». *L'indexation*, dir. Jean-Michel Jolion, Paris : Hermès, 2000, p. 153-165. (Document numérique ; 4. 1/2).

PECCATTE, Patrick. « Quelques remarques sur l'indexation des photos » [en ligne]. *Du bruit au signal et inversement*, 28 avril 2009. URL : <http://blog.tuquoque.com/post/2009/04/28/Quelques-remarques-sur-l-indexation-des-photos> Consulté le 3 octobre 2009.

DALMAU, Michelle, FLOYD, Randall, JIAO, Dazhi *et alii*. « Integrating thesaurus relationships into search and browse in an online photographic collection ». *Library Hi Tech*, vol. 23, n° 3, 2005, p. 425-452.

HILLMANN, Diane. *Guide d'utilisation du Dublin Core* [en ligne]. Traduction de Guy Teasdale. Université de Laval : janvier 2001. URL : <http://www.bibl.ulaval.ca/DublinCore/usageguide-20000716fr.htm> Consulté le 16 octobre 2009.

ASSOCIATION FRANÇAISE DE NORMALISATION. *Catalogage de l'image fixe : rédaction de la description bibliographique : FD Z 44-077 : fascicule de documentation*. Paris : AFNOR, 1997.

CAZABON, Marie-Renée. *UNIMARC : manuel de catalogage*. 3^e éd. Paris : Éditions du Cercle de la Librairie, 2005. (Bibliothèques).

NATIONAL ARCHIVES AND RECORDS ADMINISTRATION. *Introduction to NARA's records holdings related to the World War II* [en ligne]. URL : <http://www.archives.gov/research/ww2/finding-aids.html#intro> Consulté le 15 novembre.

PECCATTE, Patrick. « Une plate-forme sociale pour la redocumentarisation d'un fonds iconographique ». Dans BROUDOUX, Évelyne, CHARTRON, Ghislaine, *Traitements et pratiques documentaires : vers un changement de paradigme ?* Paris : ADBS éditions, 2008, p. 373-389.

PICAULT, Coralie. « Usages et pratiques de recherche des utilisateurs d'une banque d'images : l'exemple de l'agence de photographie de presse Gamma ». *Documentaliste – Sciences de l'information*, vol. 44, n° 6, décembre 2007, p. 374-381.

PECCATTE, Patrick. « Flickr et PhotoNormandie : une entreprise collective de redocumentarisation ». *Documentaliste – Sciences de l'information*, vol. 46, n° 1, février 2009, p. 52-53.

BLASCHKE, Estelle. « Du fonds photographique à la banque d'images : l'exploitation commerciale du visuel via la photographie : le fonds Bettmann et Corbis ». *Études photographiques*, n° 24, novembre 2009, p. 150-181.

PRALONG, Annie. *Définition des profils des bases* [en ligne]. INHA, 7 août 2008. URL : <http://www.inha.fr/IMG/pdf/glossaire-types-bases.pdf> Consulté le 20 octobre 2009.

MEMORIAL DE CAEN. Affiches Seconde Guerre mondiale : <http://www.affiches-memorial.unicaen.fr/cindoc.web/memorial/> Consulté le 14 novembre 2009.

MISNER, Michelle. « What's in a name ? ». Dans *NYPL Labs : The Process Behind the Product* [en ligne]. 17 janvier 2008. <http://labs.nypl.org/2008/01/17/whats-in-a-name/> Consulté le 22 décembre 2009.

INDIANA UNIVERSITY. *Indiana University Digital Library Program : Selection guidelines* [en ligne]. URL : <http://www.dlib.indiana.edu/about/planning/selection.shtml> Consulté le 28 Octobre 2009.

KLIJN, Edwin (dir.). *Recommandations for cataloguing photographic collections* [en ligne]. SEPIADES (SEPIA Working Group on Descriptive Models for Photographic Collections) ; ECPA (European Commission on Preservation and Access) : Amsterdam, 2003. Disponible sur : <http://www.knaw.nl/ecpa/sepia/workinggroups/wp5/sepiadestool/sepiadesdef.pdf>. Consulté le 22 juillet 2009.

Banques d'images et techniques de numérisation

AUSTRALIAN WAR MEMORIAL. *PANDORA Selection Guidelines* [en ligne]. Mise à jour : 28 juillet 2009. URL : <http://pandora.nla.gov.au/guidelines.html> Consulté le 24 novembre 2009.

BALLEY, Noëlle. « Mise en ligne des fonds patrimoniaux ». *Bulletin des Bibliothèques de France*, 2008, n° 3, p. 103-103.

- BÉQUET, Gaëlle, CÉDELLE, Laure, « Numérisation et patrimoine documentaire ». *Bulletin des Bibliothèques de France*, 2000, n° 4, p. 67-72.
- BLANC, Aurélie. *Chaîne de numérisation et bibliothèque virtuelle : de l'acquisition des images à la consultation du le web*. Rapport de stage DESS Réseaux d'information et document électronique, dir. Véronique Lacroix, Enssib, 2004.
- BURESI, Charlette, CEDELLE-JOUBERT, Laure (dir.). *Conduire un projet de numérisation*. Villeurbanne : Presses de l'Enssib ; Paris : Tec et Doc, 2002. (Boîte à outils).
- CÉDELLE, Laure. « La numérisation dans les bibliothèques et les musées américains », *Bulletin des Bibliothèques de France*, 2001, n° 3, p. 101-104.
- CHANTEPIE, Philippe. « Usages numériques : patrimonialisation et/ou création ? ». *Numérisation & Recherche*, n° 118-119, automne-hiver 2008-2009, p. 30.
- COÛASNON, Bertrand *et alii*. *Numérisation et patrimoine*. Paris : Hermès, 2003. (Document numérique ; 7. 3/4).
- DESSAUX, Christophe, ZILLHARDT, Sonia (dir.). *Numérisation du patrimoine culturel*. *Numérisation & Recherche*, n° 118-119, automne-hiver 2008-2009.
- DOUCET, A.V. « Les éléments formels de la fiche descriptive des banques d'images et leur nécessaire normalisation ». *Documentation & Bibliothèques*, n° 54, juillet-septembre 2008, p. 209-218.
- FRANCE. Ministère de l'Enseignement supérieur et de la recherche. Mission de l'information scientifique et technique et du réseau documentaire. *Cadrer un projet de numérisation* [en ligne]. Version du 28 août 2002. URL : <http://www.sup.adc.education.fr/bib/>. Consulté le 21 juillet 2009.
- GOLDSTEIN, Bernadette. « L'histoire par l'image : regards croisés », dans *Numérisation du patrimoine culturel*, *Culture & Recherche*, n° 118-119, automne-hiver 2008-2009, p. 31.
- GREISDORF, Howard F., O'CONNOR, Brian. *Structures of Image Collections, from Chauvet-Pont-d'Arc to Flickr*. Westport, Connecticut : Libraries Unlimited, 2008.
- ILINE, Anastasia, « Créer un site Internet : quels contenus pour quels publics ? ». *La Gazette des archives*, n° 207, 2008, p. 87-107.
- JACQUESSON, Alain. *Bibliothèques et documents numériques : concepts, composantes, techniques et enjeux*. Nouvelle édition. Paris : éditions du Cercle de la Librairie, 2005. (Bibliothèques).
- La numérisation des textes et des images : techniques et réalisations*. Textes réunis par Isabelle Westeel et Martine Aubry. Lille : Éditions du Conseil scientifique de l'université Charles-de-Gaulle-Lille 3, 2003.
- Les bibliothèques numériques*, coord. Gérard Dupoirier, Paris : Hermès, 1998. (Document numérique ; 2. 3/4).
- LIBRARY OF CONGRESS. *For the Common Good: The Library of Congress Flickr Pilot Project* [en ligne]. 30 octobre 2009, 7 p. URL : http://www.loc.gov/rr/print/flickr_report_final_summary.pdf Consulté le 10 octobre 2009.
- PELTIER, Carine. « L'iconothèque du musée du quai Branly ». *Bulletin des bibliothèques de France*, n° 52, 2007, p. 10-11.
- PEYRARD, Sébastien. *L'accès aux collections numériques de masse*. Mémoire d'étude, dir. Emmanuelle Bermes, Enssib, 2008.

Photographie. *Bibliothèque(s)*, n° 33, juillet 2007.

Principes de qualité des sites Internet culturels : guide pratique [en ligne]. Publié par le groupe de travail 5 de Minerva. Disponible sur :

http://www.minervaeurope.org/publications/qualitycommentary/qualitycommentary_fr.pdf

Consulté le 17 juillet 2009.

ROOSA, Mark. *Entretien, manipulation et rangement des photographies*. [S.l.] : IFLA, 2003.

SALU, Luc. « A library and a bibliography to cope with the torrent of pictures ? A glimpse into the Antwerp FotoMuseum ». *Art Libraries Journal*, vol. 33, n° 3, juillet 2008, p. 25-29.

Society of American Archivists. *Photographs : archival care and management*. Chicago. 2006.

WESTEEL, Isabelle. « Le patrimoine passe au numérique ». *Bulletin des Bibliothèques de France*, 2009, n° 1, p. 28-35.

WESTEEL, Isabelle. Patrimoine et numérisation : la mise en contexte du document [en ligne].

Coll. *Le numérique : impact sur le cycle de vie du document*, Montréal, ESBI, Enssib, 13-15

octobre 2004. Disponible sur : <http://www.enssib.fr/bibliotheque-numerique/document-1215>

Consulté le 14 juillet 2009.

Webographie

Armadillo. Société spécialisée dans la gestion documentaire multimédia :

<http://www.armadillo.fr/fr/>

BIBLIOTHEQUE NATIONALE DE FRANCE. *Référentiels propres aux documents iconographiques* : <http://www.bnf.fr/pages/zNavigat/frame/infopro.htm>

BUNDESARCHIV. *The Digital Picture Archives of the Federal Archives* :

<http://www.bild.bundesarchiv.de/>

DICOD (Délégation à l'information et à la communication de la défense) :

<http://www.defense.gouv.fr/dicod>

ECPAD (Établissement de production et de communication audiovisuelle de la défense).

Médiathèque de la Défense : <http://www.ecpad.fr/>

FRANCE. Ministère de la Défense. DMPA (Direction de la mémoire, du patrimoine et des archives) :

http://www.defense.gouv.fr/sga/decouverte/organisation/direction_de_la_memoire_du_patrimoine_et_des_archives_dmpa/direction_de_la_memoire_du_patrimoine_et_des_archives_sga_dmpa

INDIANA UNIVERSITY. *Charles W. Cushman Photograph Collection* :

<http://webapp1.dlib.indiana.edu/cushman/index.jsp;jsessionid=AB401FC8DCA6AF435E7DD54CC503A0FE>

La Documentation française. Photothèque des collections diffusées par la médiathèque de l'ECPAD :

<http://photographie.ladocumentationfrancaise.fr/photographie/phototheque/search/search.html>

LIBRARY OF CONGRESS. *Prints & Photographs Reading Room. Cataloging & Digitizing Toolbox* :

<http://www.loc.gov/rr/print/cataloging.html>

NATIONAL LIBRARY OF AUSTRALIA. *Picture Australia* :

<http://www.pictureaustralia.org>

NEW MEXICO STATE RECORDS CENTER AND ARCHIVES. *On-line Catalog*:
http://164.64.110.131/webcat/request/DoMenuRequest?SystemName=New+Mexico+State+Archives&UserName=NMA+Public&Password=&UniqueID=0&TemplateProcessID=6000_1202_20097&bCachable=1&MenuName=Advanced+Search

NEW YORK PUBLIC LIBRARY. *NYPL Labs : The Process Behind the Product*. Blog institutionnel consacré aux coulisses de la bibliothèque virtuelle de la New York Public Library : <http://labs.nypl.org/category/digital-gallery/>

Patrimoine culturel : http://www.numerique.culture.fr/mpf/pub-fr/parcourir-instis.html?filename=browsing_insti.xml

Projet MINERVA (Réseau Ministériel pour la Valorisation des Activités de Numérisation) : <http://www.minervaeurope.org/>

THE NATIONAL ARCHIVES. *Archival Research Catalog*. URL : <http://www.archives.gov/research/arc/index.html>

The Society of American Archivists : <http://www.archivists.org/saagroups/ead/>

SOURCES

Sources historiques (Service historique de la Défense, département de l'armée de Terre)

Note sur la réorganisation du Service de presse à l'intérieur de la 1^{re} Armée française, 16 avril 1945 (SHD DAT 10 P 223, 1^{re} Armée française, 5^e bureau, notes et directives concernant la presse et les questions juridiques, 1944-1945).

Instruction provisoire sur l'organisation et le fonctionnement du Service cinématographique de l'armée, note n° 1210, 17 mars 1944 (SHD DAT 7 P 38, EMGG, 1^{er} bureau, organisation de l'administration centrale).

Contrats d'objectifs et de moyens et rapports d'activité

ECPAD (Établissement de communication et de production audiovisuelle de la défense). *Contrat d'objectifs et de moyens 2009-2011*. Novembre 2008, 60 p.

ECPAD (Établissement de communication et de production audiovisuelle de la défense). *Rapport d'activité 2008*. 7 avril 2009, 57 p.

ECPAD (Établissement de communication et de production audiovisuelle de la défense). *Rapport d'exécution du contrat d'objectifs et de moyens 2005-2007 : document présenté à l'approbation du conseil d'administration du 25 mars 2008*. 68 p.

ECPAD (Établissement de communication et de production audiovisuelle de la défense). *Rapport d'exécution du contrat d'objectifs et de moyens 2005-2007*. Version définitive. 8 juillet 2005, 95 p.

Documentation générale

- CHALLEAT, Violaine. *Les archives audiovisuelles et photographiques au ministère de la Défense*. Rapport de mission, Direction de la mémoire, du patrimoine, des archives. Septembre 2005, 69 p.
- ECPAD (Établissement de communication et de production audiovisuelle de la défense), pôle des archives. *Actions culturelles et pédagogiques*. 2009, 3 p.
- ECPAD (Établissement de communication et de production audiovisuelle de la défense), pôle des archives. Note de service n° 305 portant sur les principes de reversement des reportages photographiques numérique vers le Pôle des Archives. Ivry-sur-Seine, 16 mai 2007.
- ECPAD (Établissement de communication et de production audiovisuelle de la défense) ; THOMASSIN, Emmanuel. *Le Guide 2008 des références photographiques de l'ECPAD*. 57 p.
- ECPAD (Établissement de communication et de production audiovisuelle de la défense), pôle des archives. Schéma des collections [document PowerPoint]. [s.d.], 7 p.
- ECPAD (Établissement de communication et de production audiovisuelle de la défense). *Cahier des clauses (charges) techniques et particulières de la Médiathèque de la Défense 2* [document de travail]. 121 p.
- ECPAD (Établissement de communication et de production audiovisuelle de la défense). *Manuel simplifié Armadillo*. Août 2008.
- ECPAD (Établissement de communication et de production audiovisuelle de la défense). *Relation des termes dans le thésaurus* [document de travail]. [s.d.], 2 p.
- ECPAD (Établissement de communication et de production audiovisuelle de la défense). *Exemple média Photo* [document de travail]. [s.d.], 5 p.
- ECPAD (Établissement de communication et de production audiovisuelle de la défense). Thésaurus [document Microsoft Excel]. [s.d.].
- ECPAD (Établissement de communication et de production audiovisuelle de la défense). *Cahier des clauses techniques particulières n° 06-08 établie en application de l'article 13 du Code des Marchés Publics, relatif aux prestations de numérisation photo*. Mai 2008, 11 p.
- ECPAD (Établissement de communication et de production audiovisuelle de la défense). *Programme de numérisation des fonds photo janv. 2010-déc. 2010*. 1 p.
- ECPAD (Établissement de communication et de production audiovisuelle de la défense), Pôle commercial, département Ventes. *Droits d'exploitation des photographies*. Document interne, [s.d.], 8 p.
- ECPAD (Établissement de communication et de production audiovisuelle de la défense), Pôle commercial. Dossier de presse : nouveautés produit automne 2009. Document interne, [s.d.], 18 p.
- ECPAD (Établissement de communication et de production audiovisuelle de la défense), Pôle commercial. *La politique éditoriale de l'EPCAD*. Document interne, [s.d.], 2 p.
- ECPAD. *La mémoire de la nation en images* [brochure]. [s.d.].
- ECPAD. *Livret d'accueil des nouveaux arrivants* [brochure]. 2008.

FRANCE. Décret n° 2001-347 du 18 avril 2001 portant sur les statuts de l'Établissement de communication et de production audiovisuelle de la défense. *Journal officiel de la République française : lois et décrets* [en ligne]. Version consolidée au 28 novembre 2008. JORF n° 94, 21 avril 2001, p. 6231, texte n° 27. Disponible sur : http://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do;jsessionid=4E9D557532962049C21319EB781A6CF7.tpdjo15v_1?cidTexte=JORFTEXT000000579197&dateTexte=20081127 Consulté le 23 juillet 2009.

Développement du site Internet

ECPAD (Établissement de communication et de production audiovisuelle de la défense). *Travailler dans NetcpaD II : Préparation des données à fournir pour le démonstrateur Internet*. 15 avril 2005, 3 p.

ECPAD (Établissement de communication et de production audiovisuelle de la défense), pôle commercial, département des ventes ; FTULISIAK, Sophie (aspirant). *Partie commerciale du site Internet : schéma directeur*. Juillet 2007, 3 p.

ECPAD (Établissement de communication et de production audiovisuelle de la défense). Pôle Production. *Légendage et reversement des reportages photographiques par le pôle Production*. Note de service n° 160/DEF/ECPAD/PP. 23 juillet 2009, 7 p.

ECPAD (Établissement de communication et de production audiovisuelle de la défense). *Conventions de dactylographie et d'écriture pour la rédaction des résumés dans ARMADILLO*. Version mise à jour, décembre 2008, 1 p.

ECPAD (Établissement de communication et de production audiovisuelle de la défense). *Site Internet : spécifications fonctionnelles pour la mise en ligne Internet d'Armadillo – partie Archives*. 24 juillet 2007, 11 p.

ECPAD (Établissement de communication et de production audiovisuelle de la défense), pôle des archives, département du traitement et de la consultation des fonds. *Traitement documentaire des reportages photos : création de notices documentaires photo* [document interne]. 2009, 13 p.

Bilans

ECPAD (Établissement de communication et de production audiovisuelle de la défense), département Traitement et Consultation des fonds. *Les chiffres de l'année 2008*, [s.d.]. 13 p.

ECPAD (Établissement de communication et de production audiovisuelle de la défense), pôle des archives. *Bilan des actions pédagogiques et scientifiques : année 2008*. 7 p.

ECPAD (Établissement de communication et de production audiovisuelle de la défense), pôle des archives. *Bilan de l'activité du pôle des archives 2005*. Mars 2006. 84 p.

ECPAD (Établissement de communication et de production audiovisuelle de la défense), pôle des archives. *Bilan de l'activité du pôle des archives 2006*. Mars 2007. 125 p.

ECPAD (Établissement de communication et de production audiovisuelle de la défense), pôle des archives. *Bilan de l'activité du pôle des archives 2008*. Août 2009. 91 p.

ECPAD (Établissement de communication et de production audiovisuelle de la défense), pôle des archives. *Bilan de l'activité du pôle des archives 2007*. Mars 2008. 108 p.

LISTE DES ENTRETIENS

- 15 avril 2009 Violaine Challéat-Fonck, conservateur, chef du pôle des archives de l'ECPAD
- 12 août 2009 Emmanuel Thomassin, responsable du département traitement et consultation des fonds.
Albane Brunel, documentaliste responsable du fonds Terre 39-45 et le Commandant Coujoulat
- 28 août 2009 Magdalena Mazaraki, responsable de l'action culturelle et pédagogique
- 9 octobre 2009 Lieutenant Beuvier, responsable de la cellule numérisation
Sergent-chef Bolopion, chargé du contrôle qualité et de l'atelier restauration
Capitaine Cazorla, adjoint au chef du pôle des archives
Bastien Chastagner, documentaliste dédié au fonds Algérie
- 16 octobre 2009 Thierry Clavel, administrateur SIGB Sudoc, département des Services aux bibliothèques à l'Enssib.
- 20 octobre 2009 Marie-Dominique Broudin, service communication
- 23 octobre 2009 Lieutenant David Sbrava, responsable du fonds 14-18
Juliette Gohaud, chargée de la promotion et des partenariats (pôle commercial, département marketing)
Sophie Ftulisiak, adjointe au chef du département des ventes
Bastien Chastagnier, documentaliste dédié au fonds Algérie

Table des annexes

ANNEXE 1 : LES MISSIONS DE L'ECPAD	15
ANNEXE 2 : ORGANIGRAMME DE L'ECPAD.....	15
ANNEXE 3 : PLAN DE L'ECPAD.....	15
ANNEXE 4 : DE LA SCPA À L'ECPAD : GENÈSE DE LA DESCRIPTION DOCUMENTAIRE.....	15
ANNEXE 5 : NOTICES DE CATALOGAGE.....	15
ANNEXE 6 : RÉFÉRENCES PHOTOGRAPHIQUES DE LA SÉRIE TERRE	15
ANNEXE 7 : RELATIONS DES TERMES DE THÉSAURUS.....	15
ANNEXE 8 : PROTOCOLE D'ACCORD ENTRE LE MINISTÈRE DE LA CULTURE ET DE LA COMMUNICATION ET LE MINISTÈRE DE LA DÉFENSE SUR LA VALORISATION DU « PATRIMOINE DES ARMÉES ».....	15
ANNEXE 9 : OBSERVATOIRE DE LA PRÉSENCE DE L'ECPAD SUR INTERNET.....	15

Annexe 1 : les missions de l'ECPAD

Sous la tutelle du délégué à l'information et à la communication de la défense, l'Établissement de communication et de production audiovisuelle de la défense a pour missions :

1° De concevoir, de réaliser et d'assurer dans le domaine des techniques de l'information et de la communication la production, l'exploitation, la diffusion et la conservation de supports, d'œuvres, de documents audiovisuels et multimédias intéressant le ministre de la défense ;

2° De réaliser des reportages d'actualité intéressant le ministre de la défense en vue d'une exploitation immédiate ou de la constitution d'archives ;

3° De réaliser, éditer et diffuser à la demande des organismes d'information et de communication relevant du ministre de la défense, responsables de leur conception, des produits audiovisuels et multimédias ;

4° D'assurer dans le domaine de l'écrit la réalisation et la diffusion de publications périodiques et d'ouvrages qui lui sont confiés par les organismes relevant du ministre de la défense, responsables de leur conception ;

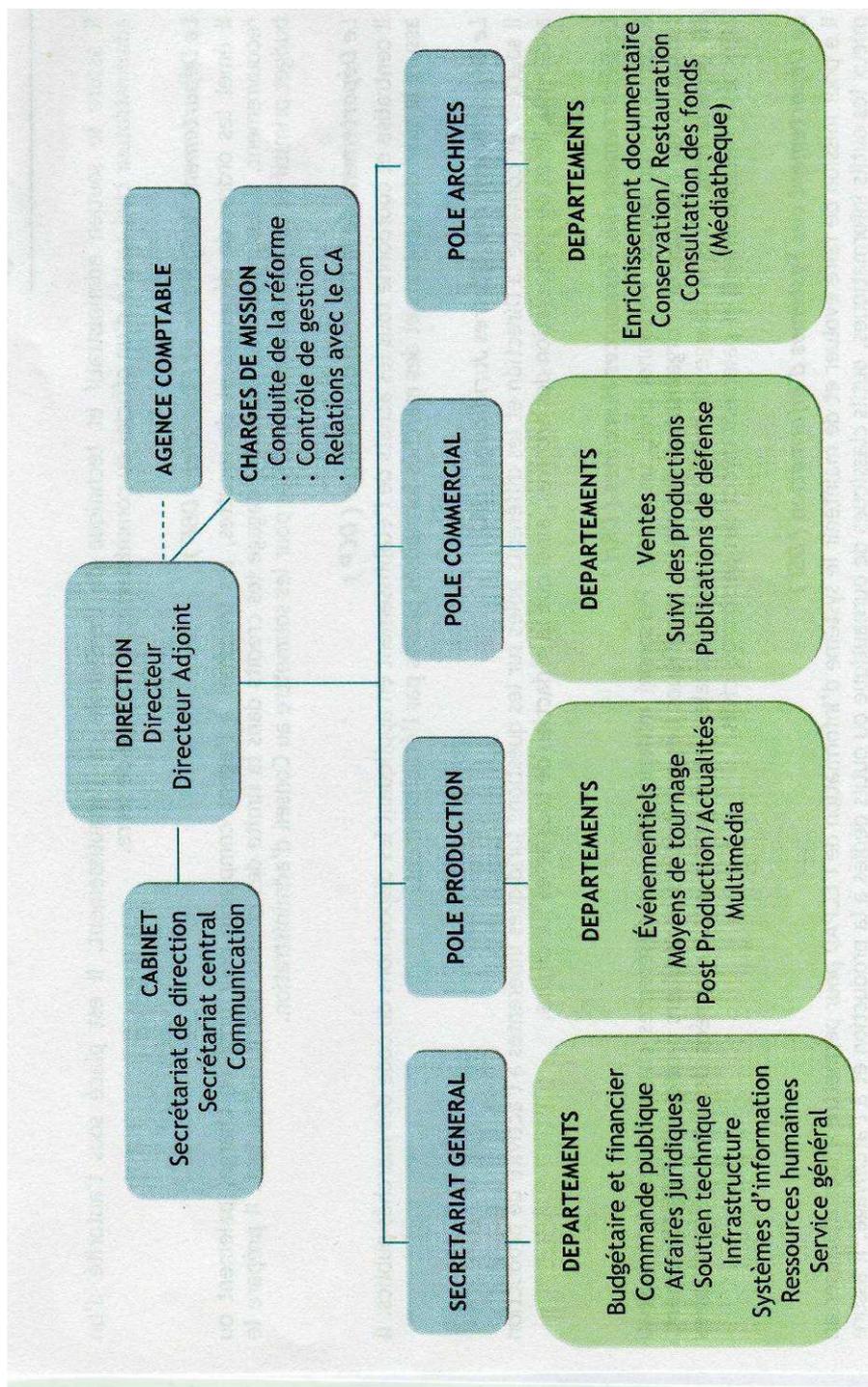
5° De concevoir et réaliser des produits au profit d'autres départements ministériels, de personnes publiques ou privées dont l'action présente un intérêt pour la défense ;

6° D'exercer dans son domaine de compétence des missions d'instruction, de formation initiale et continue et de perfectionnement en faveur du personnel relevant du ministre de la défense. Ces mêmes missions peuvent être exercées en faveur d'autres départements ministériels ou en faveur de personnes publiques ou privées dont l'action présente un intérêt pour la défense ;

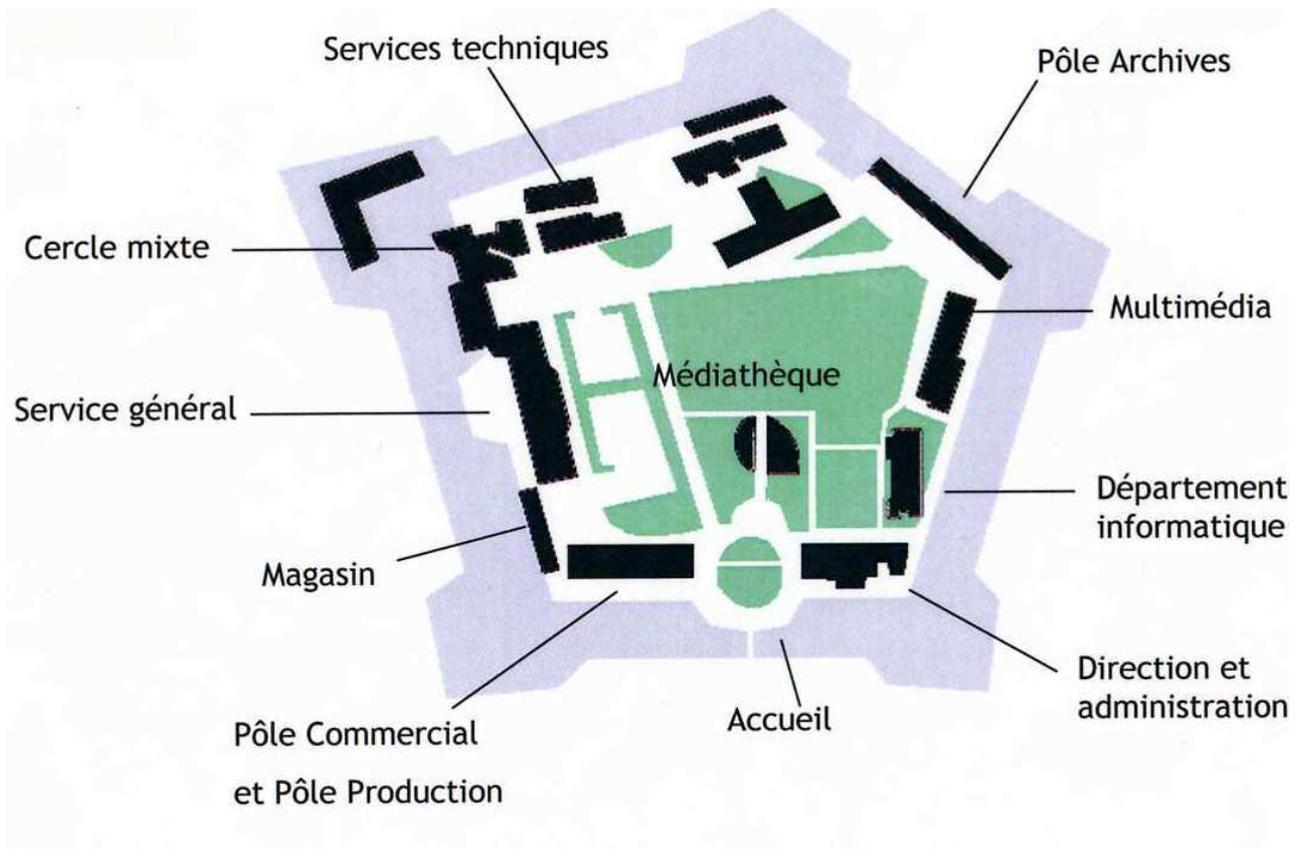
7° De contribuer à la promotion et à la diffusion de la réflexion en matière de défense et à l'information sur tous les aspects de la défense dans le cadre de la politique générale d'information et de communication élaborée par l'autorité de tutelle ;

8° D'être dépositaire exclusif de tous documents et productions audiovisuelles sur tous supports réalisés par des moyens humains et techniques relevant du ministre de la défense et en assurer l'exploitation dans le respect des droits reconnus par le code de la propriété intellectuelle à leurs titulaires

Annexe 2 : organigramme de l'ECPAD

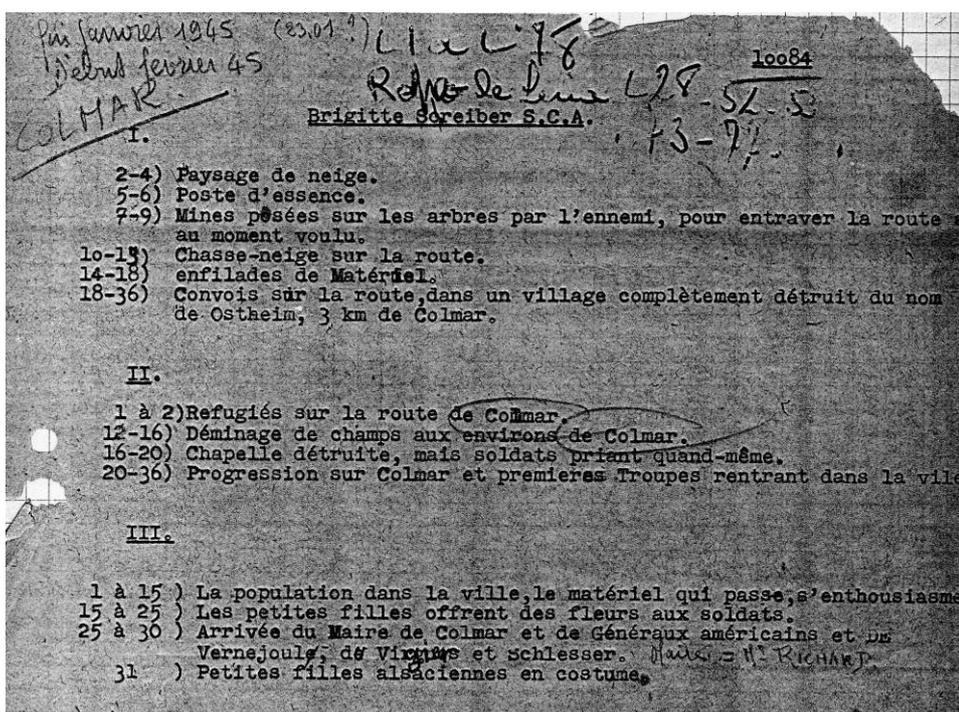


Annexe 3 : plan de l'ECPAD



Annexe 4 : de la SCPA à l'ECPAD : genèse de la description documentaire

DU COMPTE RENDU DE REPORTAGE (1945)...



... À LA NOTICE DANS ARMADILLO (2007)

Titre	La libération de Colmar.
Date début	02/02/1945
Date fin	02/02/1945
Lieux	France ; Alsace ; Haut-Rhin ; Colmar ; Ostheim ; Châtenois
Résumé	AVERTISSEMENT : ce reportage présente des images difficiles ou choquantes pouvant heurter la sensibilité de certaines personnes. La Libération de Colmar. Cliché L30 : personnels du Détachement de Circulation Routière (brassard DCR), bande blanche sur casque. Annotation du cahier de légendes : cliché 25 : ville de Châtenois (Bas-Rhin). Annotation du cahier de légende : maire de Colmar : M. Richard. Cliché 63 : de gauche à droite : un colonel, maire de Colmar, général de brigade de Vernejoul (casqué), général Schlessler, général Touzet du Vigier, général US, insigne 28th Division.

Mots Clefs	5 ^e DB ; Réfugié ; Prisonnier allemand ; Déminage ; Cadavre ; Libération ; Dodge 6x6 (France) ; Eglise ; Ruine ; Population civile ; M7 Priest (France) ; Light Armored Car (France) ; Circulation routière ; Thompson M1928 A1 (France) ; Sherman M4A1 (France) ; Half-track (France) ; Jeep (France) ; Browning 12,7 mm (France) ; Costume traditionnel ; Maire ; Autorité locale ; Armée de Terre Etats-Unis ; Général Etats-Unis
Nb de clichés	78
Noms propres	Vernejoul, Jenri de ; Touzet du Vigier ; Shlessler, Guy ; Richard (Film) 1
Photographe	Schreiber, Brigitte
Couleur	Noir et blanc
Format Origine	24x36 ; 9x12
Support origine	Nitrate négatif
Copyright	ECPAD
Origine reportage	SCA : Service cinématographique des armées
Ancienne référence	L1-L78 ; G28, 52, 53, 73
Date création	16/05/2007
Créé Par	GH
Date Modification	24/05/2007
ModifiéPar	BRUNEL
Niveau Validation	0
Exemplaire	36525

Annexe 5 : notices de catalogage

IMAGE NUMÉRISÉE (JPEG)



EXTRAIT DU COMPTE RENDU DE REPORTAGE

3010 BELIN LEHADE 26. Novembre 1944 : Prise de Strasbourg par la Division de choc (25) B

[...]

8084 Les jeunes filles du village de Hindisheim se précipitent au devant des Français
pude des fleurs. (den 8084)

8085 Prisonniers allemands conduits dans une cave de la ville.

8086 TP MARSOVIN devant Hindisheim. Le char sera détruit peu de jours après au carrefour ouest
(d'ERSTEIN. 12 morts = Nicolas et Provost et 1 disparu = Slomsky) 26/11/1944. Les prisonniers
sont en fait 2 jeunes de l'école qui ont revêtu une fausse allemande pour passer par la ville.

8087 Accueil organisé se des libérateurs par les habitants de la commune.

8088 (den 8086)

8089 Tandis que passent 2 prisonniers allemands les jeunes filles d'un village
alsacien offrent des fleurs à nos soldats. (den 8088)

8090 Des jeunes filles du village de Hindisheim sont venues attendre les Français
avec des fleurs

8091 Dans Hün Elsheim (15 kms au S/O de Strasbourg)

NOTICE DANS LA VERSION PROFESSIONNELLE D'ARMADILLO

The screenshot shows the 'photo_cons' window in the ARMADILLO software. The main form contains the following fields:

- Référence:** TERRE 339-L8087
- Séquentiel:** 236560
- Collection:** Terre
- Reportage:** TERRE 339
- Début:** 22/11/1944
- Date fin:** 25/11/1944
- Evénement:** (empty)
- Couleur:** Noir et blanc
- Titre:** Automitrailleuse M8 du 3e escadron du 1er RMSM acclamée à son passage par la population des villages libérés.
- Légende:** Photos 8081, 8084, 8086, 8087, 8088, 8089. La 2e DB (Division blindée) poursuit sa progression au sud de Strasbourg. Ici, dans la plaine alsacienne, l'automitrailleuse M8 du 3e escadron du 1er RMSM (
- Note:** (empty)
- Internet:** (empty)
- Photogr.:** Belin, Jacques ; Lennad, Roland
- Lieux:** Alsace ; Bas-Rhin
- MotsClés:** Libération ; 2e DB ; 1er RMSM ; Liesse ; Acclamation ; Population civile ; Femme ; Automitrailleuse Etats-
- Personnes:** (empty)
- N° CD:** (empty)
- Copyright:** (empty)
- Image:** A small thumbnail image of a tank in a field, labeled 'terre 339-l8088.jpg' with a resolution of 4000x2689 pixels, 300 dpi, and 5493 Kb.
- Créé par:** 16/12/2008 BRUNEL
- Modifié par:** 21/01/2009 BRUNEL

Below the main form is a section for 'Exemplaires' and 'Vignettes' with various fields for tracking the physical copies of the photo, including 'Référence', 'Code barre', 'Lieu', 'Kardex', 'Format', 'Tirage', 'Couleur', 'Statut', 'Prêté le', 'à', 'Retour prévu le', 'Rendu le', 'Date fabrication', 'Commentaires', 'Boîte', 'Étagère', 'Support', 'Qualité', 'Créé par', and 'Modifié par'.

NOTICE ARMADILLO (TEXTE LIBRE)

Titre : Automitrailleuse M8 du 3^e escadron du 1^{er} RMSM acclamée à son passage par la population des villages libérés

Date début : 22/11/1944

Date fin : 22/11/1944

Lieux : France ; Alsace ; Bas-Rhin ; Hindisheim

Légende : Photos 8081, 8084, 8087, 8088, 8089. La 2^e DB (Division blindée) poursuit sa progression au sud de Strasbourg. Ici, dans la plaine alsacienne, l'automitrailleuse du 8^e escadron du 1^{er} RMSM (Régiment de marche de spahis marocains) dont l'équipage reçoit un accueil chaleureux par la population des villages libérés (Hindisheim d'après la légende d'origine) ; à côté, passent des prisonniers allemands, l'air inquiet ou réjoui. Toujours d'après la légende d'origine, la scène a été organisée pour les besoins de la caméra.

Mots Clefs : Libération ; 2^e DB ; 1^{er} RMSM ; Liesse ; Acclamation ; Population civile ; Femme ; Automitrailleuse États-Unis 39-45 ; Light Armored Car (France) ; Prisonnier allemand ; Prisonnier de guerre

Nb de clichés : 78

Photographe : Belin, Jacques ; Lennad, Roland
Couleur : Noir et blanc
Format Origine : 24x36
Support origine : Nitrate négatif
Copyright : ECPAD
Origine reportage : SCA : Service cinématographique des armées
Ancienne référence : L1-L78 ; G28, 52, 53, 73
Date création : 16/05/2007
Créé Par : GH
Date Modification : 24/05/2007
ModifiéPar : BRUNEL
Niveau Validation : 0
Exemplaire : 36525

NOTICES ISDB+ACCÈS NORMALISÉ

Belin, Jacques. Auteur.

Les jeunes filles du village d'Hindisheim se précipitent au devant des Français avec des fleurs. Prisonniers allemands conduits dans une caserne de la ville / Jacques Belin, Roland Lennad [et] SCA. – Paris : SCA, 1944. – 1 fotogr. nég. n et b. ; 24x36. – (Prise de Strasbourg et sa région par la 2^e DB / Belin, Jacques ; Lennad, Roland ; SCA, Terre 339).

Dans : « Victoire dans les Vosges » / Ministère de la guerre, Direction des Services de Presses : novembre 1944. – Titre d'après document d'accompagnement. – La 2^e DB (Division blindée) poursuit sa progression au sud de Strasbourg. Ici, dans la pleine alsacienne, l'automitrailleuse du 8^e escadron du 1^{er} RMSM (Régiment de marche de spahis marocains) dont l'équipage reçoit un accueil chaleureux par la population des villages libérés ; à côté, passent des prisonniers allemands, l'air inquiet ou réjoui. Toujours d'après la légende d'origine, la scène a été organisée pour les besoins de la caméra. – Document de substitution : 8 (bis) Terre [album], [ff. 17].
Terre 339-8088 (ECPAD).

- Lennad, Roland
- Service cinématographique de l'armée

NOTICE ISBD NON CONFORME

Belin, Jacques. Auteur.

[Automitrailleuse M8 du 3^e escadron du 1^{er} RMSM acclamée à son passage par la population des villages libérés] / Jacques Belin, Roland Lennad [et] SCA. – [Hindisheim : SCA, 22 novembre 1944]. – 1 fotogr. nég. n et b. ; 24x36. – (Prise de Strasbourg et sa région par la 2^e DB / Belin, Jacques ; Lennad, Roland ; SCA, Terre 339).

Dans : « Victoire dans les Vosges » / Ministère de la guerre, Direction des Services de Presses : novembre 1944. – Légende d'origine : « les jeunes filles du village d'Hindisheim se précipitent au devant des Français avec des fleurs. Prisonniers allemands conduits dans une caserne de la ville ». – La 2^e DB (Division blindée) poursuit sa progression au sud de Strasbourg. Ici, dans la pleine alsacienne, l'automitrailleuse du 8^e escadron du 1^{er} RMSM (Régiment de marche de spahis marocains) dont l'équipage reçoit un accueil chaleureux par la population des villages libérés ; à côté, passent des prisonniers allemands, l'air inquiet ou réjoui. Toujours d'après la légende d'origine, la scène a été organisée pour les besoins de la caméra. – Document de substitution : 8 (bis) Terre [album], [ff. 17].
Terre 339-8088 (ECPAD).

- Lennad, Roland
- Service cinématographique de l'armée

NOTICE AU FORMAT UNIMARC

200 1# \$aLes jeunes filles du village d'Hindisheim se précipitent au devant des Français avec des fleurs. Prisonniers allemands conduits à une caserne de la ville\$fBelin, Jacques ; Lennad, Roland\$gSCA

210 ## \$aParis\$cSCA\$d1944

215 ## \$a1 fotogr.\$cn. et b.

225 2# \$aPrise de Strasbourg et sa région par la 2^e DB\$fJacques Belin, Roland Lennad [et] SCA\$xTerre 339

305 ## \$aDans : « Victoire dans les Vosges » / Ministère de la guerre, Direction des Services de Presses : novembre 1944

304 ##\$aTitre d'après document d'accompagnement

300 ##\$aLa 2^e DB (Division blindée) poursuit sa progression au sud de Strasbourg. Ici, dans la pleine alsacienne, l'automitrailleuse du 8^e escadron du 1^{er} RMSM [...].

À noter la mention manuscrite ajoutée à la légende d'origine qui révèle la mise en scène du cliché : les deux prisonniers sont en réalité deux Alsaciens qui ont revêtu l'uniforme allemand pour les besoins de la caméra

Document de substitution : 8 (bis) Terre [album], [ff. 17]

410 #1 \$tPrise de Strasbourg et sa région par la 2^e DB

540 11\$aAutomitrailleuse M8 du 3^e escadron du 1^{er} RMSM acclamée à son passage par la population des villages libérés

071 20 \$aECPAD\$bTerre 339-8052

700 #1\$3FRBNF14057698\$aBelin\$bJacques

701 #1\$aLennad\$bRoland

7110#2\$aSCA

856 4#\$u[http://www.affiches-memorial.unicaen.fr/scripts/cgi-bin/cindoc.web/dssexec.exe/s8C7?\\$command=APIWEBStandard&\\$display=binder.htm](http://www.affiches-memorial.unicaen.fr/scripts/cgi-bin/cindoc.web/dssexec.exe/s8C7?$command=APIWEBStandard&$display=binder.htm)

NOTICE DUBLIN CORE

<META NAME="DC.Title" CONTENT="Automitrailleuse M8 du 3^e escadron du 1^{er} RMSM acclamée à son passage par la population des villages libérés">
<META NAME="DC.Creator" CONTENT="Belin, Jacques">
<META NAME="DC.Creator" CONTENT="Lennad, Roland">
<META NAME="DC.Contributor" CONTENT="SCA">
<META NAME="DC.Publisher" CONTENT="ECPAD">
<META NAME="DC.Date.Created" scheme="ISO 860" CONTENT="1944-11-22">
<META NAME="DC.Type" CONTENT="image">
<META NAME="DC.Format" CONTENT="image/jpg">
<META NAME="DC.Subject" CONTENT="Libération">
<META NAME="DC.Subject" CONTENT="2^e DB">
<META NAME="DC.Subject" CONTENT="1^{er} RMSM">
<META NAME="DC.Subject" CONTENT="Liesse">
<META NAME="DC.Subject" CONTENT="Femme">
<META NAME="DC.Subject" CONTENT="Automitrailleuse Etats-Unis 39-45">
<META NAME="DC.Subject" CONTENT="Light Armored Car (France)">
<META NAME="DC.Subject" CONTENT="Prisonnier allemand">
<META NAME="DC.Subject" CONTENT="Prisonnier de guerre">
<META NAME="DC.Description.Abstract" CONTENT="La 2^e DB (Division blindée) poursuit sa progression au sud de Strasbourg. Ici, dans la pleine alsacienne, l'automitrailleuse du 8^e escadron du 1^{er} RMSM (Régiment de marche de spahis marocains) dont l'équipage reçoit un accueil chaleureux par la population des villages libérés (Hindisheim d'après la légende d'origine) ; à côté, passent des prisonniers allemands, l'air inquiet ou réjoui. Toujours d'après la légende d'origine, la scène a été organisée pour les besoins de la caméra.">
<META NAME="DC.Coverage.Spatial" CONTENT="France ">
<META NAME="DC.Coverage.Spatial" CONTENT="Alsace ">
<META NAME="DC.Coverage.Spatial" CONTENT="Bas-Rhin">
<META NAME="DC.Coverage.Spatial" CONTENT="Hindisheim">
<META NAME="DC.Identifier" CONTENT="lien vers notice en ligne (encore inexistante)">
<META NAME="DC.Identifier" CONTENT="Terre 339-8052">
<META NAME="DC.Relation.IsPartOf" CONTENT="Terre">
<META NAME="DC.Relation.IsPartOf" CONTENT="Prise de Strasbourg et sa région par la 2^e DB">
<META NAME="DC.Relation.IsReferencedBy" CONTENT="[http://www.affiches-memorial.unicaen.fr/scripts/cgi-bin/cindoc.web/dssexec.exe/s8C7?\\$command=APIWEBStandard&\\$display=binder.htm](http://www.affiches-memorial.unicaen.fr/scripts/cgi-bin/cindoc.web/dssexec.exe/s8C7?$command=APIWEBStandard&$display=binder.htm)">
>

Annexe 6 : références photographiques de la série Terre

- **TERRE 1 à TERRE 385**

Classement original : classement par photo, commence à 1 et finit à 9130

Classement actuel : classement par reportage

Présentation : documents en noir et blanc sur les Forces Françaises Libres à partir de décembre 1942, après le débarquement américain en AFN. Couvrent l'entraînement des forces françaises et alliées, la campagne de Tunisie, puis les débarquements en Italie et en Provence. Voir aussi ci-dessous, la suite de cette série.

Les négatifs sont des originaux du SCA.

Droits d'exploitation : OUI

Référencement : **TERRE + n° de reportage + n° du cliché**

Exemples de références correctes : **TERRE 1-4** ou **TERRE 66-1201**

A noter : actuellement cette série est numérisée. La lettre format n'est pas indispensable, dans la mesure où on ne trouvait pas de numéro identique attribué à deux clichés différents dans cette série.

Toutefois, il y a eu quelques erreurs lors des opérations de validation précédant la numérisation de cette série ; en effet, la lettre format a souvent été rajoutée devant le numéro de cliché, alors qu'elle n'était pas indispensable. Ce n'est pas très grave, et on sera donc amené à trouver deux types de références qu'on pourra considérer comme « bonnes » toutes les deux : des références comportant la lettre format (TERRE 385-L9097), et d'autres où celle-ci est absente (par exemple TERRE 1-6).

A éviter : certains clichés ont été commandés à l'époque sans leur numéro de reportage actuel, qui n'existait pas, par exemple TERRE 6397 ou TERRE 425. Il convient dans ce cas de trouver et de rajouter le numéro de reportage manquant. A chercher dans la base documentaire ou contacter le responsable de la salle de consultation de la médiathèque.

- **TERRE 10000 à TERRE 11249**

Classement original et actuel : classement par reportage

Présentation : documents en noir et blanc sur la progression de la 1^{ère} Armée De Lattre et sur la libération de la France (campagne d'Alsace, libération de Strasbourg, entrée en Allemagne, occupation de l'Allemagne etc.). Commence après le débarquement du 15 août 1944 et s'achève en 1946. C'est bien sûr la suite de la série précédente.

Les négatifs sont des originaux du SCA.

Droits d'exploitation : OUI

Référencement : **TERRE + n° de reportage + lettre format + n° du cliché**

Exemples de références correctes : **TERRE 10019 L10** ou **TERRE 10218 R10**

A noter :

Il se peut qu'on trouve d'anciennes références numérisées en interne où la lettre format n'apparaît pas (elle est parfois indispensable dans la mesure où un même numéro peut être attribué à deux photos différentes au sein d'un même reportage, par exemple

TERRE 10223 R10 et TERRE 10223 L10 ; la lettre format n'est pas toujours indiquée dans les albums, ce qui complique la chose...). On sera donc parfois amené à trouver des clichés « mal référencés » ne comportant pas la lettre format, par exemple TERRE 10019-12.

Annexe 7 :

relations des termes de thésaurus

Légende :

Raccourci

Voir aussi

Utilisé

Utilisé pour

Note d'application

Exemples

Action

>Action mécanique

>Chiffrage : Note d'application

Mettre en synonyme de "Cryptologie".

Employer "Cryptologie".

Utiliser Cryptage

>Cryptage : Utiliser pour Chiffrage

>Démantèlement : Utiliser Démontage

>Démontage : Utiliser pour Démantèlement

>Tir : Note d'application : Employé pour le tir au fusil, au canon...

>Action sur l'environnement

>Pollution

>Déchet : utiliser pour Ordures

>Ordures : Utiliser Déchet

>Activités physiques

>TIG : Utiliser Corvée

Raccourci : TIG

Note d'application : Travail d'intérêt général

>Connaître

>Test : Utiliser pour Essai

>Délit

>Meurtre : Utiliser pour Assassinat

>Entraînement : Utiliser pour Instruction

>Exercice

>Exercice « Prélude » : Raccourci PRELUDE

>Simulateur

>Simulateur Balistique d'Attaque et de Défense nucléaire :

Raccourci SIMBAD

Matériel militaire (matériel)

> Hélicoptère militaire (matériel)

> Hélicoptère France

> Alouette

> Alouette II SE 3130 : **Raccourci** 341

> Sikorsky H-34 (France) : **Voir aussi** Sikorsky S58

(France)

> Sikorsky S58 (France) : **Voir aussi** Sikorsky H-34

(France)

Société

> Vie quotidienne : **Note d'application** :

Terme assez large concernant les activités habituelles accomplies par la population indigène (marché, artisanat ...). A employer spécialement au niveau reportage.

Utilisé pour : Vie courante

> Vie courante : Note d'application :

A employer pour la vie quotidienne du soldat : ménage, lessive, détente, foyer, lire ...

A employer pour la vie quotidienne du soldat : ménage, repos, lecture de courrier, détente, foyer

...

Utiliser : Vie quotidienne

Annexe 8 : protocole d'accord entre le Ministère de la culture et de la communication et le Ministère de la défense sur la valorisation du « patrimoine des armées »

Le ministère de la défense est aujourd'hui dépositaire d'un patrimoine tant mobilier qu'immobilier d'intérêt historique, culturel, mémoriel et scientifique. Au cours des siècles, les forces armées ont développé des techniques et des formes propres d'architecture militaire ou industrielle, institué des formations musicales, fait appel aux talents d'ingénieurs, de cartographes, de peintres, de photographes ou de cinéastes. Elles ont promu des traditions qui illustrent les valeurs spécifiques des armées et du monde combattant. Elles ont constitué, préservé et enrichi des fonds d'archives et de bibliothèques.

Cet ensemble, qu'il soit monumental, muséographique, écrit, audiovisuel, musical ou scientifique, constitue le « patrimoine des armées », élément inséparable de la "culture militaire" et que le ministère de la défense a pour mission de conserver et de mettre en valeur.

Riche et diversifié, ce patrimoine est un élément important du lien entre la Nation et les forces armées, lien modifié par la professionnalisation des armées et dont le renforcement est une priorité pour le ministère de la défense.

Les ministères chargés de la défense et de la culture fixent par le présent protocole les principes d'une coopération renforcée et d'une action commune, lesquels s'organisent autour de deux objectifs :

- Le premier objectif est de préserver, d'enrichir et de mettre en valeur le patrimoine du ministère de la défense. La préservation du patrimoine monumental se trouvait déjà au centre des protocoles de 1983, 1990 et 1994. Les deux ministères décident d'étendre ce principe d'action à l'ensemble du patrimoine. Ils s'engagent également à enrichir ce patrimoine par un soutien commun aux politiques d'acquisition et de recherche de mécénat. Ils conviennent de faire de sa mise en valeur un outil essentiel du lien entre la Nation et les forces armées, du tourisme de mémoire et de la coopération internationale, notamment dans le domaine de la mémoire partagée.
- Le second objectif vise à renforcer la professionnalisation des métiers culturels au sein du ministère de la défense.

I. PRESERVER, ENRICHIR ET VALORISER LE PATRIMOINE.

Les ministères chargés de la culture et de la défense s'attachent à préserver, enrichir et mettre en valeur le patrimoine militaire constitué au cours des siècles et qui appartient à la nation tout entière.

[...]

4. Le patrimoine sonore, photographique et audiovisuel.

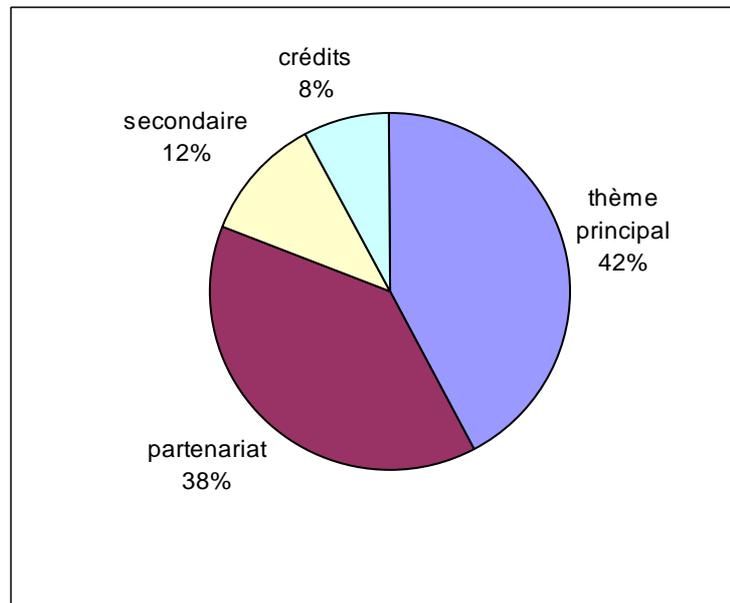
Composé d'images fixes ou animées et d'enregistrements de témoignages oraux, le patrimoine sonore et audiovisuel de la Défense est conservé principalement par l'établissement de communication et de production audiovisuelle de la Défense, établissement public dont l'action est soutenue dans le cadre d'un contrat d'objectifs et de moyens pour la période 2005-2008, par le service historique de la Défense et par les musées.

Les deux ministères décident de :

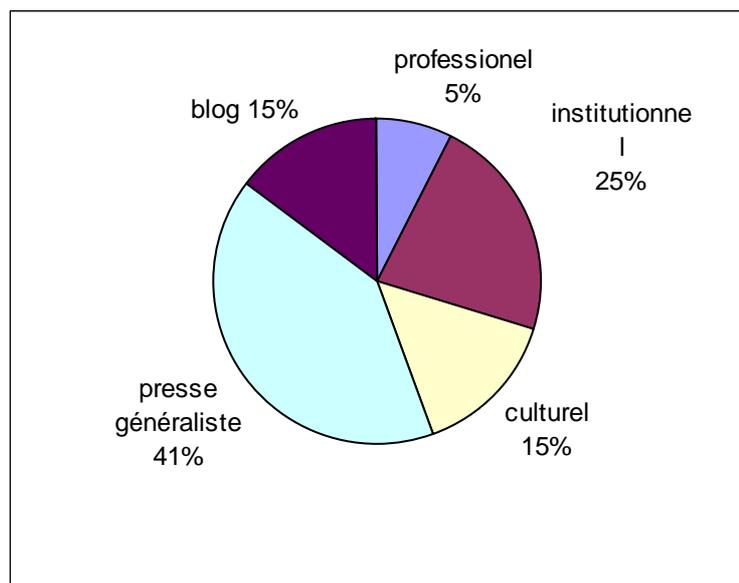
- favoriser les partenariats pour la production d'œuvres cinématographiques et d'ouvrages basés sur l'exploitation de leurs fonds respectifs ;
- mettre en commun leur expérience en matière de conservation et de restauration des supports de ce patrimoine ;
- réaliser des expositions photographiques sur des thèmes communs aux deux ministères dans le cadre notamment du programme de commémorations arrêté chaque année par le Haut conseil de la mémoire combattante présidé par le Chef de l'État et au sein duquel siègent les ministres chargés de la défense, de la culture et des anciens combattants ;

Annexe 9 : observatoire de la présence de l'ECPAD sur Internet

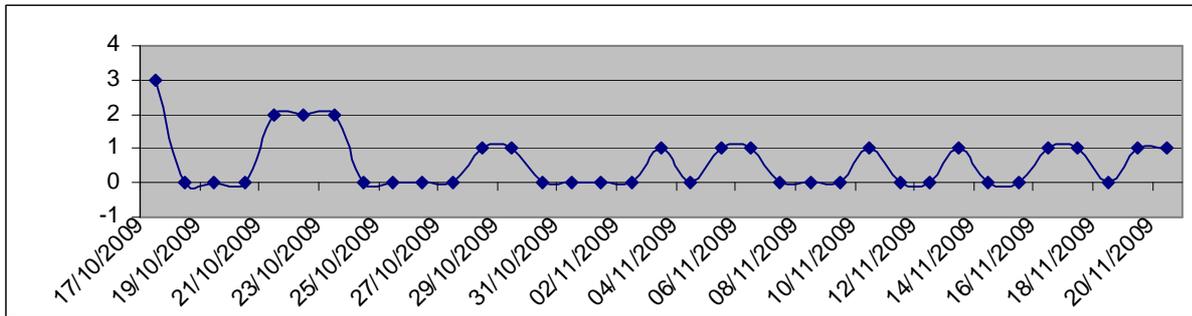
TYOLOGIE DES RÉFÉRENCEMENTS



TYOLOGIE DES SITES RÉFÉRENÇANT L'ECPAD



PRÉSENCE DE L'ECPAD SUR INTERNET (EN NOMBRE DE RÉFÉRENCIEMENT)



Sigles et abréviations

<i>AWM</i>	<i>Australian War Memorial</i>
BDIC	Bibliothèque de documentation internationale contemporaine
BHVP	Bibliothèque historique de la Ville de Paris
BnF	Bibliothèque nationale de France
CNRS	Centre national de la recherche scientifique
COM	Contrat d'objectifs et de moyens
DADVSI (loi)	Loi relative au droit d'auteur et aux droits voisins dans la société de l'information
<i>DC</i>	<i>Dublin Core</i>
DICOD	Délégation à l'Information et à la Communication de la Défense
DMPA	Direction de la mémoire et du patrimoine des armées
<i>EAD</i>	<i>Encoded Archival Description</i>
ECPA	Établissement cinématographique et photographique des armées
ECPAD	Établissement de communication et de production audiovisuelle de la Défense
EMA	État-major de l'armée
EPA	Établissement public à caractère administratif
EPIC	Établissement public à caractère industriel et commercial
FIAF	Festival international des archives du film
GED	Gestion électronique documentaire
IHTP	Institut d'histoire du temps présent
INA	Institut national de l'audiovisuel
INHA	Institut national d'histoire de l'art
<i>ISBD</i>	<i>International Standard Bibliographical Description</i>
ISO	Organisation internationale de normalisation
<i>IWM</i>	<i>Imperial War Memorial</i>
JMO	Journal des marches et opérations
<i>MODS</i>	<i>Metadata Object Description Schema</i>
<i>NARA</i>	<i>National Archives and Records Administration</i>
<i>OAI-PMH</i>	<i>Open Archives Initiative - Protocol for Metadata Harvesting</i>
OFIC	Office français d'information cinématographique
OICD	Organismes d'information et de communication de la Défense
PSN	Plan de sauvegarde et de numérisation
RGPP	Révision générale des politiques publiques
SCA	Service cinématographique de l'armée
SGA	Secrétariat général pour l'administration
SHD	Service historique de la Défense
SIRPA	Service d'information et de relations publiques des armées
SPCA	Section photographique et cinématographique des armées
<i>TGM</i>	<i>Thesaurus for Graphic Materials</i>